

République Algérienne Démocratique et Populaire

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

*Mémoire préparé en vue de l'obtention
du diplôme de master en sciences commerciales et financières
Spécialité : Comptabilité et Finance*

Thème :

**Evaluation de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie
Cas : KPMG Algérie**

Présenté par :

BOUGRIDA SIHAM

Encadré par :

Pr IHADDADEN ATMANE

Professeur à l'ESC

Lieu de stage : KPMG Algérie

Période de stage : du 01/03/2020 au 31/05/2020.

Promotion :

2019/2020

République Algérienne Démocratique et Populaire

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique*

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

*Mémoire préparé en vue de l'obtention
du diplôme de master en sciences commerciales et financières
Spécialité : Comptabilité et Finance*

Thème :

**Evaluation de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie
Cas : KPMG Algérie**

Présenté par :

BOUGRIDA SIHAM

Encadré par :

Pr IHADDADEN ATMANE

Professeur à l'ESC

Lieu de stage : KPMG Algérie

Période de stage : du 01/03/2020 au 31/05/2020.

Promotion :

2019/2020

Remerciement :

Avant tout, je remercie DIEU le tout puissant pour m'avoir donné la force et le courage d'accomplir ce modeste travail.

La réalisation d'un tel travail demande beaucoup de courage et de patience, ne peut être réalisé sans le soutien et la confiance que de nombreuses personnes m'ont accordés. Je tiens à remercier toutes personnes qui ont contribué à l'accomplissement de ce modeste travail.

*Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement **Mr. IHADDADEN**, Professeur à l'ESC pour avoir accepté de m'encadrer ainsi que pour sa disponibilité, ses précieux conseils, son suivi durant la période de la réalisation de mon travail, son aide, l'encouragement et la confiance qu'il m'a témoigné, ses recommandations et orientations à chaque obstacle trouvé, je le remercie infiniment.*

*Nos remerciements s'étendent également à tous nos enseignants durant les années des études, ainsi que **Mme. HAMOUCHE**, ainsi que **Mr. BOUKERCHE** pour leur précieuse aide et leurs orientations.*

Nous tenons à remercier sincèrement à tous le personnel du cabinet d'audit KPMG Algérie qui ont accepté de nous faire partager leur expérience pour ce travail.

Dédicace

En témoignage de ma profonde affection et de ma reconnaissance, je dédie ce travail :

A ma très chère mère TAHRI DJOUHER (FARIDA) qui m'a élevé et qui a sacrifiée pour nous (moi et ma sœur), son soutien, sa présence, son encouragement et son amour qui me donne du courage, la volonté d'être parmi les meilleurs afin qu'elle sera fière de moi et lui compensé son sacrifice.

A Ma très chère sœur BOUGRIDA WISAM qui est tous le temps présente à mes côtés et prête à me donner de l'aide, pour ses conseils, son encouragement, elle a été une source de force qui me pousse à avancer et pour son amour.

A ma très chère grande mère TAHRI FARROUDJA qui a été prête de me donner de l'aide à chaque besoin, son amour, son encouragement, ses prières pour moi.

A mon ami MELLAL CHAWKI (diplômé de l'ESC) qui m'a aidé énormément, m'a orienté et partagé avec moi son expérience, ses conseils et orientations, sa disponibilité et présence à chaque besoin, son encouragement, sa gentillesse, sa modestie.

A tous ceux qui me connaissent et qui m'ont encouragé de près ou loin

SIHAM

SOMMAIRE

Remerciement

Dédicace

Sommaire.....	I
Liste des tableaux.....	II
Liste des figures.....	III
Liste des abréviations.....	IV
Liste des annexes.....	V
Résumé.....	VI
Introduction générale	VIII
Chapitre I : Les généralités sur l’audit.....	01
Section 1 : Approche théorique de l’audit.....	02
Section 2 : L’audit Contractuel.....	23
Section 3 : Les normes d’audit.....	27
Conclusion du premier chapitre.....	38
Chapitre II : l’évaluation de la qualité du processus d’audit contractuel...39	
Section 1 : la démarche d’audit contractuel.....	41
Section 2 : la notion de la qualité d’audit contractuel.....	48
Section 3 : la qualité du processus d’audit contractuel.....	74
Conclusion du deuxième chapitre.....	88
Chapitre III : Etude de cas sur l’évaluation de la qualité du processus d’audit contractuel	89
Section 1 : Présentation des organes d’accueil.....	91
Section 2 : Méthodologie de recherche et présentation de l’enquête.....	103
Section 3 : L’analyse de l’enquête.....	109
Conclusion du troisième chapitre	141
Conclusion générale.....	142
Bibliographie.....	146
Annexes.....	152
Table des matières.....	170

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de l'évolution de l'audit	4
Tableau 2 : La différence entre l'audit interne et l'audit externe	17
Tableau 3 : résumé des particularités de chaque type de mission de contrôle.	21
Tableau 4: liste des normes internationales d'audit	28
Tableau 5: Evaluation de l'efficacité des contrôles, évaluation des risques et les conséquences	44
Tableau 6:recherches antérieures concernant la contribution du comité d'audit dans la qualité d'audit externe.	59
Tableau 7: Les facteurs influençant la compétence de l'auditeur	68
Tableau 8:La répartition de l'échantillon selon le critère sexe.....	110
Tableau 9:La répartition de l'échantillon selon le critère de la profession exercée et le sexe	112
Tableau 10: La répartition de l'échantillon selon le critère de l'expérience professionnelle.....	114
Tableau 11:La répartition de l'échantillon selon le critère de l'établissement de l'échantillon et de sexe.....	116
Tableau 12:La répartition de l'échantillon selon le critère du secteur d'activité de l'entreprise	118
Tableau 13:La fréquence des domaines d'activité de KPMG en audit.....	118
Tableau 14:Le calcul d'Alpha de Cronbach.....	120
Tableau 15: La corrélation des indicateurs de qualité de la phase d'intérim avec les indicateurs du processus d'audit contractuel.....	121
Tableau 16:La corrélation des indicateurs de qualité de la phase de contrôle des comptes avec les indicateurs du processus d'audit contractuel.....	123
Tableau 17:La corrélation des indicateurs de qualité de la phase d'émission d'opinion et de rapport avec les indicateurs du processus d'audit contractuel.....	124
Tableau 18:Les statistiques des groupes	125
Tableau 19:Test des échantillons indépendants.....	126
Tableau 20:Indice KMO et test de Bartlett	127
Tableau 21: Variance totale expliquée	129
Tableau 22:Rotation de la matrice des composantes	131
Tableau 23:les coefficients de corrélation des quatre indicateurs principaux.....	133
Tableau 24: La corrélation entre les indicateurs appartenant au même facteur et l'indicateur lié à l'hypothèse	134
Tableau 25:Tableau croisé l'intégrité_client * compétences_capacités	135
Tableau 26: Test du khi-deux	135
Tableau 27:Indice KMO et test de Bartlett	137
Tableau 28:Variance totale expliquée	138
Tableau 29:Rotation de la matrice des composantes	139

LISTE DES FIGURES

Figure 2: Cadre fonctionnel du comité d'audit.....	56
Figure 3 : Cadre d'analyse des contributions du comité d'audit	61
Figure 4: typologie de recherches se rapportant à la mesure de la qualité de l'audit	63
Figure 5: Approche d'évaluation de la qualité axée sur la nature des travaux d'audit.	77
Figure 6 : le positionnement des Bigs four en Algérie en 2015	102
Figure 7:chiffre d'affaire des Bigs four en 2015.	103
Figure 8:La répartition de l'échantillon selon le critère de sexe	111
Figure 9: La répartition de l'échantillon selon le critère de la profession exercée et le sexe.....	113
Figure 10:La répartition de l'échantillon selon le critère de l'expérience professionnel et le sexe	115
Figure 11:La répartition de l'échantillon selon le critère de l'établissement de l'échantillon et de sexe.....	117
Figure 12:Le secteur d'activité de KPMG	119
Figure 13:La fréquence des domaines d'activité de l'entreprise	119
Figure 14:Représentation des composantes principales liées à la phase d'intérim du processus d'audit contractuel	130
Figure 15: Représentation des composantes principales liées à la phase d'émission d'opinion et de rapport d'audit contractuel	139

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP : Analyse par Composantes Principales
AGE :Assemblée Générale Extraordinaire
AGO :Assemblée Générale Ordinaire
CA :Conseil D'Administration
CAC : Commissaire Aux Comptes, Voir
CAViaR :Completeness, Accuracy, Validity, Reducted Access
CEO : Chief Executive Officer
CFO : Chief Financial Officer
CIA : Central Intelligence Agency
CPA : Certified Public Accountant
H3C : Haut Conseil du Commissariat Aux Comptes
IFACI : Institut Français de L'Audit et de Contrôle Interne
IFRS : International Financial Reporting Standards
ISA : International Standards on Auditing
ISQC : International Standards on Quality Control
KMO : Indice de Kaiser-Meyer-Olkin
l'ETIC : Etat des Informations Complémentaires
l'IAASB : International Auditing and Assurance Standards Board
L'IASB : International Accounting Standards Board
L'IASC : International Accounting Standards Committee Foundation
l'IFA : Institut Français d'Audit
L'IFAC : International Federation of Automatic Control
l'IFAC : International Federation of Accountants
NAA : - Les Normes Algérienne d'Audit
NEP : Normes D'Exercice Professionnel
RH : Ressources Humaines
RI :Le Risque Inhérent
SAS : Statement on Auditing Standards, : Statement on Auditing Standards
SCF : Système Comptable Financier
SEC : Securities Exchange Commission
SOX : Sarbanes Oxley
SPSS : Statistical Package for Social
TI : Technologie Informatique, : Technologie Informatique
USGAAP : United States Generally Accepted Accounting Principles

LISTE DES ANNEXES

Annexes 1:Statistiques de total des éléments	153
Annexes 2:Statistiques descriptives liées à la phase d'intérim	158
Annexes 3:Statistiques descriptives liées à la phase de contrôle des comptes	158
Annexes 4:Statistiques descriptives liées à la phase d'émission d'opinion et de rapport.....	158
Annexes 5:Matrice de corrélation liée à la phase d'intérim du processus d'audit contractuel	159
Annexes 6:Matrice de corrélation des indicateurs liés à la phase d'émission d'opinion et de rapport	162
Annexes 7: Le questionnaire	163

RÉSUMÉ :

Les récents scandales financiers (Enron aux USA, Batam en Tunisie, El Khalifa en Algérie) ont mis en cause la qualité d'audit et ont montré l'incapacité des approches classiques et leurs indicateurs de mesure à évaluer la pertinence des travaux menés. Nous estimons que le contrôle de la qualité d'audit doit désormais se situer au niveau de sa mise en œuvre en d'autres termes au niveau du processus d'audit, cette position est adoptée par la loi Sarbanes Oxley aux USA et la loi de la sécurité financière en Tunisie qui favorise une évaluation de la qualité d'audit, par le comité d'audit, vu son accès privilégié à l'information et la place centrale qu'il occupe dans le processus de contrôle. L'objectif principal de cette étude est de construire une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel aux profits des organes de gouvernances soucieux de la qualité d'audit.

MOTS CLÉS :

Audit, audit contractuel, processus d'audit contractuel, la qualité d'audit, les indicateurs de qualité d'audit, l'échelle de mesure.

ABSTRACT:

The recent financial scandals (Enron in the USA, Batam in Tunisia, El Khalifa in Algeria) have questioned the quality of the audit and have shown the inability of conventional approaches and their measurement indicators to assess the relevance of the work carried out. We believe that audit quality control must now be at the level of its implementation in other words at the level of the audit process, this position is adopted by the Sarbanes Oxley law in the USA and the law of financial security in Tunisia which favors an assessment of audit quality by the audit committee, given its privileged access to information and the central place it occupies in the control process. The main objective of this study is to build a scale for measuring the quality of the contractual audit process for the benefit of governance bodies concerned with audit quality.

KEYWORDS:

Audit, contractual audit, contractual audit process, audit quality, audit quality indicators, measurement scale.

Introduction générale

Introduction générale :

L'audit contractuel est un processus qui cherche à éliminer le problème d'asymétrie d'information entre la société groupe et ses filiales. Ses principaux objectifs comme étant un mécanisme de gouvernance se présentent comme suit ; premièrement il réduit les coûts de transaction et les coûts d'agence, sécurise les actionnaires et les tiers en matière de fiabilité et l'image fidèle des informations financières communiquées.

La qualité de réalisation de l'audit en général que soit légal ou contractuel se diffère et ne peut pas être directement observable. Elle n'est souvent perçue que dans son aspect négatif lors des situations de faillites (Wooten, 2003). Il est en effet difficile de connaître le nombre d'audits de mauvaise qualité qui ne sont pas rendus publics.

En raison de la difficulté d'observation du processus d'audit, la majorité des études normatives et expérimentales se sont concentrées sur la recherche basée sur la qualité de l'auditeur. C'est-à-dire en mesurant son niveau de compétence et d'indépendance (DeAngelo 1981 ; Eichenseher et al., 1989 ; Lennox, 1999 ; Nichols et Smith, 1983), et en s'attachant aux caractéristiques intrinsèques de ces deux concepts. Cette approche admet des limites conceptuelles et empiriques qui atténuent sa crédibilité.

Les récents scandales financiers notamment l'affaire Enron et la faillite du cabinet Arthur Andersen, ont confirmé l'insuffisance de cette approche indirecte d'évaluation, pour appréhender la qualité d'audit. C'est pour cela des nouvelles lois sont intervenues comme la loi sur la sécurité financière en Tunisie s'inspirant de la loi Sarbanes Oxley aux USA et de la loi sur la sécurité financière en France.

En Algérie, le scandale de la banque El Khalifa ou les commissaires aux comptes ont certifié des comptes non conforme aux normes, ces scandales justifient la crise de confiance constatée chez les utilisateurs de l'information comptable et financière et a mis en cause la notion de la qualité d'audit que soit légal ou contractuel d'où la nécessité d'introduire des nouvelles approches d'évaluation de la qualité d'audit par l'évaluation de la qualité de son processus.

A cet effet, ce sujet se présenté comme suit : « l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie

L'intérêt de recherche :

Sur le plan professionnel, elle devrait se finaliser par la constitution des échelles de mesure de chaque étape du processus d'audit ce qui facilite les tâches aux auditeurs de bien mener leurs missions d'audit et permet aux organes de gouvernances soucieux de la qualité d'audit de bien contrôler et superviser la qualité du processus d'audit contractuel mené.

Sur le plan théorique cette recherche permet de dépasser les approches classiques et indirectes d'évaluation de la qualité d'audit mis en cause dès l'apparition des récents scandales financiers et de proposer une approche d'évaluation orientée directement vers l'analyse du processus d'audit contractuel. Elle devrait nous renseigner aussi sur les indicateurs de la qualité de ce processus considéré jusqu'alors par les chercheurs comme une boîte noire complexe et inobservable.

L'objectif de recherche :

L'objectif de cette étude est d'introduire et de mieux comprendre la notion d'audit, la qualité d'audit, le processus d'audit, les indicateurs de qualité et de vérifier la dépendance de la qualité du processus d'audit en Algérie avec les règles de qualité de la norme International Standards on Quality Control (ISQC 01).

La finalité de cette étude est la construction d'une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel, en proposant un ensemble d'indicateurs de qualité liés à chaque phase du processus d'audit et vérifier leur importance sur le terrain.

Problématique de recherche :

Afin d'appréhender tous ces concepts, la problématique principale de ce travail est la suivante :

« Quels sont les facteurs déterminant de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie ? ».

Les questions secondaires :

De la problématique ci-dessus découle les questions secondaires suivantes :

Q1 : Qu'est-ce que la qualité du processus d'audit contractuel ?

Q2 : Quels sont les facteurs déterminants de la qualité liés à chaque phase du processus d'audit ?

Q3 : Quel est le niveau de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie ?

Les hypothèses :

Pour mieux cerner notre problématique, on a élaboré un cadre de recherche qui s'appuie sur les hypothèses suivantes :

H1 : La qualité du processus d'audit contractuel dépend de la qualité d'encadrement au sein du cabinet ;

H2 : La qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles de déontologie appliquée par le cabinet ;

H3 : La qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles d'acceptation et de maintien de la relation client ;

H4 : La qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles liées à la réalisation des missions.

Les études antérieures :

Il y'a peu de recherches qui sont intéressées à l'évaluation de la qualité d'audit via le processus d'audit. Les premières études faites dans ce sens sont concentrées sur la meilleure compréhension de l'environnement des décisions subjectives d'audit.

Parmi les études antérieures ayant relation avec la problématique de ce travail se présentent comme suit :

Gibbins et walf (1982) ont examiné le manuel d'audit d'une firme nationale, les normes et les textes d'audit et ont fait des interviews avec des auditeurs pour identifier une liste de facteurs pouvant impacter l'environnement d'audit. Ils ont aussi évalué les facteurs pouvant prédire les problèmes potentiels d'audit. D'où ils ont arrivés à identifier une série de facteurs qui impactent les différentes étapes du processus d'audit.

Mock et Samet (1982) ont observés les différents facteurs qui affectent les différentes étapes du processus d'audit ainsi leurs mesure. Leurs étude a été finalisé par identification de 110 facteurs à partir des normes d'audit Statement on Auditing Standards (SAS) et des standards de contrôle qualité des firmes d'audit. Cette liste a été ensuite purifiée individuellement par un petit groupe d'auditeurs. La vérification finale est concrétisée via la distribution de questionnaires à 34 auditeurs. A l'issue de cette étude 32 indicateurs de la qualité d'audit ont été identifiés.

Méthodologie de recherche :

Pour la réalisation des objectifs assignés à cette étude, la démarche à suivre est la suivante :

Une méthode descriptive, la plus réputée en science de gestion, dans la partie théorique et cela en décrivant un nombre de concepts et de notions liés à l'audit, l'audit contractuel, le processus d'audit contractuel, la qualité d'audit, les indicateurs de qualité d'audit contractuel.

Par contre, dans la partie pratique, l'élaboration d'un questionnaire pour mesurer l'importance des indicateurs de qualité d'audit contractuel dans les trois phases du processus. Dans le cas pratique on a utilisé l'analyse factorielle par utilisation de l'analyse par composante principale ou analyse par composantes principales(ACP) et ses spécificités pour la constitution de l'étude et l'analyse des données collectées à travers les réponses reçues suite à la diffusion du questionnaire. Ce qui permettra par la suite de confirmer ou d'infirmer les hypothèses mises en place, qui consiste à vérifier la dépendance de la qualité du processus d'audit des règles liées à la norme de la qualité ISQC01 qui sont réparti sous formes d'indicateurs de qualité sur les trois phases du processus d'audit contractuel.

Plan de recherche :

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, la démarche est composée de trois chapitres, entre autres :

Le premier chapitre abordera les généralités sur l'audit divisé en trois sections. Dans la première section, on va présenter les points généraux relatifs à l'audit notamment : Historique, définition, positionnement de l'audit par rapport aux notions mitoyennes, les différents domaines de l'audit, types d'audit, les professionnels de l'audit, particularité des missions de contrôle, différents aspects de l'audit. Dans la section deux, on a trouvé nécessaire d'introduire de ce qui est une mission d'audit, ses objectifs ainsi que ses axes qu'on doit prendre connaissance tel que les assertions d'audit, le risque d'audit, la matérialité en audit. Dans la section trois on va aborder les différentes normes d'audit et leurs structures.

Le deuxième chapitre portera sur l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel. Dans la première section, on va introduire les étapes d'une mission d'audit contractuel, ce qu'on appelle la démarche d'audit contractuel. Dans la deuxième section, on va aborder la notion de la qualité d'audit contractuel tel qu'on va présenter la définition de la qualité d'audit ainsi ses éléments essentiels, son rôle, le comité d'audit les études faite et considère que la qualité d'audit contractuel se base sur la qualité de l'auditeur. Dans la troisième section, on a présenté les études antérieures sur la qualité du processus d'audit contractuel, puis on a parlé sur le niveau d'adaptabilité des travaux d'audit, les approches de contrôle qualité et la norme ISQC0

Enfin, le troisième chapitre présente une étude de cas au niveau du cabinet d'audit KPMG Algérie, qui est composé de trois sections : la première section sera consacrée à la présentation du cabinet d'audit KPMG Algérie qui a fait l'objet de lieu de stage de fin d'étude. La seconde section sera dédiée à la présentation de la méthodologie de recherche et la présentation de l'enquête de recherche et ses caractéristiques.

Enfin, une conclusion générale portera synthèse de recherche et la vérification des hypothèses et de la problématique objet de la recherche.

Contribution :

La finalité de notre recherche est la construction d'une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel qui peut servir les organes soucieux sur la qualité d'audit d'augmenter la qualité de leur processus d'audit en se référant aux indicateurs de qualité liés à chaque étape du processus d'audit, ainsi ils peuvent évaluer la qualité de leur processus d'audit mis en place.

CHAPITRE I

LES GENERALITES

SUR

L'AUDIT

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT :

Avant d'entamer notre thème concernant l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie et notre étude de cas, on a jugé important d'étudier d'abord l'audit en générale, afin de cerner de quoi il s'agit et prendre connaissance de ses notions de base ce qui facilite la compréhension des chapitres suivants et on a consacré ce chapitre au complet pour.

A travers ce chapitre on va essayer de faire une synthèse sur l'audit tel qu'on a abordé Dans la section une les points généraux relatifs à l'audit tels que : Historique, définition, les différents domaines de l'audit, types d'audit, les professionnels de l'audit...etc.

Dans la section deux, on a trouvé nécessaire d'introduire de ce qui est une mission d'audit ainsi que ses axes qu'on doit prendre connaissance tel que les assertions d'audit, le risque d'audit, la matérialité en audit...etc.

Dans la section trois on va aborder les différentes normes d'audit et leurs structures.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

SECTION 1 : APPROCHE THEORIQUE DE L'AUDIT

Dans cette première section, on va présenter les points généraux relatifs à l'audit notamment : Historique, définition, positionnement de l'audit par rapport aux notions mitoyennes, les différents domaines de l'audit, types d'audit, les professionnels de l'audit, particularité des missions de contrôle, différents aspects de l'audit.

1 HISTORIQUE :

Les démarches premières de standardisation et de contrôle des comptes remontent à l'Antiquité. Les Sumériens du deuxième millénaire avant J.C. avaient compris l'utilité d'avoir et diffuser une information objective entre partenaires économique.¹

Les gouverneurs romains, dès le III^e siècle ont désigné des questeurs- fonctionnaires de trésor chargé de contrôler et vérifier la comptabilité de toutes les provinces. C'est de cette époque que provient l'origine du terme "AUDIT", dérivé du latin AUDIRE qui veut dire "écouter". En effet, les questeurs rendaient compte oralement de leur mission devant une assemblée constituée d'auditeurs.²

Par la suite, les techniques de contrôle des comptes ont été développées en fonction de l'évolution des structures économiques et des grandes organisations. Ce n'est cependant qu'à partir du XIX^e siècle, simultanément avec l'apparition de l'entreprise moderne, que ces pratiques se sont développées de manière systématique. C'est à cette époque que l'audit commence à progresser pour arriver à ce qu'il est actuellement. Son développement a été passé de trois grandes phases historiques (Carpenter & Dirsmith 1993) :

- jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'audit est basé sur la détection de fraude, et ce via la vérification exhaustive, détaillée des pièces comptables ;
- à partir du début du XX^e siècle, en plus de la concentration sur la détection de fraude, l'audit est orienté en parallèle vers la détection d'erreurs afin d'émettre un jugement sur la validité globale des états financiers. La vérification se fait par des méthodes de sondages sur les pièces

¹ HERBACH Olivier, 2000, "le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audit financier : une approche par le contrat psychologique". Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université des sciences sociales Toulouse 1.

² IBID.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

justificatives, par opposition à leur vérification détaillée. Cette évolution a été imposée par la forte croissance de la taille des organisations contrôlées qui a augmenté le coût des audits ;

- après le milieu du XXe siècle, la finalité affirmée de l'audit se limite désormais à l'émission d'un jugement sur la validité des comptes annuels. En outre, l'importance donnée à la revue des procédures de fonctionnement de l'entreprise s'accroît progressivement pour devenir aujourd'hui primordiale.

En effet, face à l'agrandissement de la taille et de la complexité des entreprises, les auditeurs ont peu à peu assimilé l'intérêt de la qualité des procédures internes pour s'assurer de la fiabilité des informations produites par le système comptable.

Le rôle de l'audit moderne, résultat de cette évolution historique, est aujourd'hui suffisamment stabilisé aux yeux de la profession pour qu'elle puisse en proposer une définition précise à la lumière des pratiques constatées.

La mondialisation et le besoin de communication ont poussé International Accounting Standards Committee Foundation (L'IASC) devenu International Accounting Standards Board (L'IASB) à créer un langage commun mondial de la comptabilité et de l'audit.

Le terme d' « auditeur » prend aujourd'hui diverses significations. Selon le Dictionnaire Larousse, l'auditeur désigne une « personne qui écoute un discours, une émission radiophonique, un cours ». Le dictionnaire nous précise qu'en droit, l'auditeur désigne "magistrat chargé de préparer les décisions que prendront ses supérieurs dans certaines juridictions (Conseil d'Etat, Cour des Comptes)" ; quant à l'auditeur de justice, il désigne le « futur magistrat ». ¹

L'Encyclopédia Universalis indique, quant à elle, que "l'audit est le travail d'investigation permettant d'évaluer les procédures administratives ou autres en vigueur dans une entreprise afin de garantir à un ou plusieurs groupes concernés, dirigeants, actionnaires, représentants du personnel, tiers (banques, organismes publics), la régularité la sincérité des informations mises à leur disposition

¹ AYACHI, F, « commissariat aux comptes et gouvernance de l'entreprise », thèse de doctorat en science commercial, université d'Oran 2 Algérie, 2018, P, 20.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

et relatives a sa situation réelle, en tenant compte du droit des usages du pays où l'entreprise a son siège".

En revanche, le dictionnaire des anglicismes comme celui des mots contemporains ignore purement et simplement le terme. Il est enfin intéressant de noter que l'Encyclopédia Britannica consacrait déjà dans son édition de 1964, un développement au terme "audit", portant pour l'essentiel sur l'audit comptable.

Mais aujourd'hui, l'audit s'est développé au-delà de l'audit comptable même si celui-ci reste le plus répondu, avec quelques définitions qui se révèlent trop restrictives. Aussi importait-il de rechercher une approche plus générale de la notion d'audit, ce qu'a tenté de réaliser divers praticiens de l'audit, et particulièrement de l'audit comptable.

TABEAU 1 : SYNTHESE DE L'EVOLUTION DE L'AUDIT

Période	Prescripteur de l'audit	Auditeurs	Objectifs de l'audit
2000 avant J.C à 1700	Roi, empereurs, églises et états	Clerc, écrivains.	-Punir les valeurs pour détournement de fonds -Protéger le patrimoine
1700 à 1850	Etats, tribunaux commerciaux et actionnaires	Comptables.	-Réprimer la fraude et punir les fraudeurs -Protéger le patrimoine
1850 à 1900	Etats et actionnaires	Professionnels de la comptabilité et juriste	-Eviter les fraudes et les erreurs -Attester la fiabilité du bilan
1900 à 1940	Etats et actionnaires	Professionnels de la comptabilité et de l'audit	-Eviter les fraudes et les erreurs -Attester la fiabilité des états financiers historiques

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

1940 à 1970	Etats, banques, actionnaires	Professionnels de la comptabilité et de l'audit	-Attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques
1970 à 1990	Etats, tiers, actionnaires	Professionnels de la comptabilité et de l'audit	-Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes comptables et des normes d'audit
A partir de 1990	Etats, tiers et actionnaires	Professionnels d'audit	-Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes internationales -Protection contre la fraude

Source : Lionel Colinet Gérard Valin, audit et contrôle interne, série DOLLOZ, 1992 4ème édition, P 22.

2 DEFINITION DE L'AUDIT :

Vu l'importance de l'audit, il a été défini par plusieurs auteurs et parmi on présente les suivantes :

Selon International Federation of Automatic Control (L'IFAC) « l'audit a pour but d'augmenter le niveau de confiance que les états financiers inspirent aux utilisateurs visés. Pour que ce but soit atteint, l'auditeur exprime une opinion indiquant que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable. Dans le contexte de la plupart des référentiels à usage général, cette opinion consiste à indiquer si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément au référentiel »¹

¹ <https://www.etudier.com/dissertations/Audit-Financier/63045349.html#:~:text=Selon%20l'IFAC%2C%20l',financiers%20inspirent%20aux%20utilisateurs%20vis%C3%A9s.&text=Toutes%20les%20d%C3%A9finitions%20s'accordent,une%20image%20fid%C3%A8le%20des%20comptes.> Consulté le 05/03/2020 à 21 :00.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

« L'audit est un processus méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaites ». ¹

« Un audit peut se définir comme l'émission d'une opinion motivée sur la correspondance entre un existant et un référentiel ». ²

« L'audit est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des informations. La régularité est la conformité aux règles et procédures en vigueur. La sincérité est l'application de bonne foi de ces règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements et situations ». ³

« L'audit est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant, en vue d'exprimer une opinion motivée sur la fidélité avec laquelle les informations produites par une entité traduisent sa situation réelle, en tenant compte du droit des usages du pays où l'entreprise a son siège ». ⁴

L'audit a été défini par Institut Français d'Audit (l'IFA) comme "l'examen effectué par un professionnel indépendant, de l'information financière émanant d'une entité à but lucratif ou non, quelle que soit sa taille ou sa forme juridique. Lorsqu'un tel contrôle a pour objectif l'expression d'une opinion sur cette information ». ⁵

¹ PEROTIN, R, &, SOULET, F de Brugière, « le manuel des achats », Editions d'organisation, 2007, P, 333.

² GRAND, B & VARDALLI, B, « audit comptable et financier », Ed, Economica, Paris, 2006, P, 09.

³ LARENT P, & PIERRE T, « Pratique de l'audit opérationnel », Editions d'organisation, 2003, P, 65.

⁴ Association Technique d'harmonisation de cabinet d'audit et conseil, "Audit financier. Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises et organisations", P, 18.

⁵ AYACHI, F, « commissariat aux comptes et gouvernance de l'entreprise », thèse de doctorat en science commercial, université d'Oran 2 Algérie, 2018, P, 18.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

L'auditeur qui exprime son opinion sur les informations communiquées par une entreprise, le fait par référence à deux critères :

- Les principes comptables généralement admis lorsqu'il vérifie l'application qui en est faite par les organes de direction de l'entreprise.

- Les normes d'audit généralement admises auxquelles il se réfère pour qualifier le travail qu'il a effectué ; qui se rapportent à un niveau de qualité qui serait jugé acceptable par la majorité des "hommes de l'art". Elles permettent de définir les buts à atteindre par la mise en œuvre des techniques.¹

"L'audit est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers.

- La régularité est la conformité aux règles et procédures en vigueur ;
- La sincérité est l'application de bonne foi de ces règles et procédures en fonction de la réalité et de l'importance des opérations, événements et situations".²

Donc on peut dire que L'audit est une expertise professionnelle effectuée par un agent compétent et impartial qui consiste à vérifier les opérations faites par l'entreprise par rapport à un référentiel comptable, dans le cas national système comptable financier (SCF) conformément aux normes internationales et se finalise par un jugement qui donne l'assurance à toutes les parties prenantes.

¹ SADI, N.E & MAAZOUZ, A, « Pratique de commissariat aux comptes en Algérie », Édition société nationale de comptabilité, 1999, P, 24.

² Société Nationale de Comptabilité, 1989, "Guide d'audit et de commissariat aux comptes", P, 1102.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

3 POSITIONNEMENT DE L'AUDIT PAR RAPPORT AUX NOTIONS MITOYENNES :

3.1 AUDIT ET CONTROLE :

L'audit et le contrôle sont généralement associés ; tel que la définition du dictionnaire Larousse le rappelle en disant que l'audit est une « procédure de contrôle ».

La différence entre l'audit et le contrôle peut être expliquée par référence à la théorie des ensembles. L'audit est le contrôle des contrôles –Système de Contrôle Interne-¹. Le contrôle est inclus dans l'audit, ou plus exactement l'effectuation d'un audit implique de procéder à différents contrôles. Donc quelle qu'en soit la forme de contrôle, est l'outil de l'audit.

L'audit est un examen fait par un professionnel en suivant une méthodologie, qui englobe l'ensemble des procédures et techniques de contrôle et l'opinion qui est la résultante des contrôles ou, comme certaines définitions l'ont montré, le but essentiel de l'audit.

En d'autres termes, l'audit conduit à recourir à des contrôles ; le contrôle n'est cependant pas de l'audit.

3.2 AUDIT ET CONSEIL :

Entre audit et conseil, la distinction est à n'en point douter plus délicate. A l'inverse du contrôle, qui se situe en amont de l'expression d'une opinion par l'auditeur, le problème de l'interférence éventuelle avec une mission de conseil se pose lors de l'expression de cette opinion ou postérieurement. La distinction entre audit et conseil ne peut s'opérer que par une analyse préalable du caractère de la mission qui est dévolue à l'auditeur et du lien entre auditeur et audité.

Si en revanche, le lien entre auditeur et audité est contractuel, l'audit peut déboucher sur le conseil. On voit mal en effet sur le plan pratique un dirigeant d'entreprise se satisfaire d'un audit comptable qui se bornerait à relever des irrégularités en laissant à autrui le soin d'énoncer des recommandations devant permettre le cas échéant de rétablir la conformité des états financiers.

¹ Un système regroupant l'ensemble des mécanismes de contrôle et des procédures, institués par les dirigeants pour conduire l'activité de l'entreprise d'une manière ordonnée.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Toutefois, l'audit ne peut, et ne doit, par principe être assimilé au conseil, ce dernier n'étant en fait que le complément facultatif d'un travail préalable d'audit, dont l'aboutissement réside dans l'expression d'une opinion.

Enfin, il paraît superflu de rappeler que le conseil peut naturellement se concevoir sans audit préalable. Une entreprise peut fort bien consulter un conseil en organisation, en stratégie ou un conseil juridique sur un point particulier ou un projet quelconque, sans que l'intervention du conseil ne soit précédée d'un audit.

Mais la relation entre audit et conseil n'est pas sans susciter divers problèmes au sein des professions concernées. Ainsi, et à titre d'illustration, on peut s'interroger sur le point de savoir si le conseiller habituel de l'entreprise peut en devenir l'auditeur. Les deux notions sont étroitement liées au domaine dans lequel l'audit est effectué et au choix des critères en fonction desquels l'opinion est émise.

3.3 AUDIT ET REVISION :

Pour faire la distinction entre audit et révision, il faut revenir au domaine le plus répandu de l'audit, la comptabilité, car la révision comptable est l'appellation ancienne de l'audit comptable.

Selon les professionnels de la comptabilité, le fait que dans le passé, la révision comptable et le commissariat aux comptes, n'étaient pas clairs dans leurs finalités, méthodes ainsi leurs normes ont provoqué la substitution du terme audit de celui de révision.

C'est pour cette raison que le terme d'audit est apparu, terme faisant référence à une "méthodologie élaborée et exercée par des professionnels indépendants, pour exprimer une opinion par rapport à des normes".

Selon les mêmes professionnels, le développement récent des techniques de révision comptable est que l'audit comptable comble le fossé de la révision comptable.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

C'est pour cette raison que le terme révision des comptes est vu comme une pratique dépourvue des aspects flatteurs de l'audit, mais la différence s'estompe et qu'il convient d'utiliser de manière équivalente les termes de réviseur, de contrôleur des comptes ou d'auditeur.

Toutefois, si l'audit est largement synonyme de révision comptable l'audit se détache plus volontiers du contexte comptable auquel la révision reste en revanche davantage liée.¹

La portée du terme "audit" est donc sensiblement plus large que celle de "révision". Cela caractérise l'étendue actuelle des domaines de l'audit, discipline dont l'évolution fut constante, même si pendant longtemps elle s'exerça dans le domaine comptable.

3.4 AUDIT ET INSPECTION :

On dit souvent que l'on inspecte les personnes alors que l'on audite les systèmes ou les fonctions ou les activités. Contrairement à une idée souvent reçue, les salariés d'une organisation ne sont pas audités, même s'ils doivent répondre à des questions. C'est l'organisation dans laquelle ils se situent qui fait l'objet de l'audit. L'audit est aussi un constat, il ne préjuge pas de solutions à mettre en œuvre pour améliorer la confiance et il ne préconise pas de sanction. L'audit n'est donc pas une inspection.

En effet, le rôle de l'auditeur n'est pas de dénoncer ou d'accuser, mais d'arbitrer les règles du jeu du groupe et surtout de rechercher, reconnaître et remédier aux faiblesses de l'organisation. Il l'aide à anticiper les problèmes et se place dans une démarche vertueuse d'amélioration continue»².

¹ RAFFEGEAU, J, « Audit et contrôle des comptes », édition Publi-Union, Paris, 1979, P, 01.

² SCHICK, P, 2007, « Mémento d'Audit Interne », édition Dunod, P, 05.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

4 LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'AUDIT :

En plus de la focalisation sur la fiabilité de l'information, notamment comptable, et de sécurité des actifs, s'ajoute la nécessité d'apprécier les opérations de l'entreprise afin d'avoir une bonne gestion ; dû à un contexte économique caractérisé d'une forte concurrence.

Après avoir mis la concentration sur le caractère comptable, l'audit s'élargit progressivement pour atteindre d'autres fonctions. La particularité des entreprises peut l'amener à se spécialiser, en proposant un service complet dans des domaines relevés important avec le développement de nouveaux moyens de traitement de l'information ou des activités.

Avec élargissement, l'audit recouvre une palette diversifié d'objectif et de techniques ce qui rend la notion d'audit difficile à cerner. C'est pour cela on trouve des qualificatifs adjoint au terme d'audit afin d'identifier un domaine particulier.

Ainsi, l'audit peut être conduit par une personne issue d'une profession organisée telle que - expert-comptable, commissaire aux comptes et auditeur interne-, mais il peut être également conduit par des personnes venant d'horizons différents tels que les informaticiens, les avocats, les ingénieurs, etc... Ainsi, on parle aujourd'hui de plusieurs domaines de l'audit.

4.1 L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

L'audit des états financiers, est un examen fait par un professionnel compétent afin de donner une opinion motivée et de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des bilans et des comptes de résultats d'une entreprise déterminée.

La finalité à laquelle veut arriver un auditeur, est d'exprimer une opinion sur les états financiers, et de prouver que ces états présentent la situation financière de l'entreprise et les résultats de son activité d'une manière régulière et sincère ; en respectant les principes comptables généralement admis ; et que le mode de présentation de ces documents n'a pas varié depuis l'exercice précédent.¹

¹ BELAIBOUD, M, « Guide pratique d'audit financier et comptable », édition la maison des livres, 1986, P, 17-23.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

4.2 L'AUDIT FISCAL :

L'audit fiscal est un examen critique de la situation fiscale d'une personne physique ou morale afin de faire une appréciation. Il s'agit d'établir un diagnostic en faisant un examen du traitement que l'entreprise réserve aux questions d'ordre fiscal. Cet examen s'opère par référence à des critères de régularité et d'efficacité.¹

L'audit fiscal, via un contrôle de régularité s'assure du respect des dispositions fiscales auxquelles l'entreprise est soumise ; via un contrôle de l'efficacité il mesure la capacité de l'entreprise à mobiliser les ressources du droit fiscal dans le cadre de sa gestion, pour atteindre les objectifs de politique générale qu'elle s'est assignée.

Le but de l'audit fiscal est d'examiner la situation fiscale de l'entreprise ; pour comprendre comment celle-ci appréhende la fiscalité et intègre le paramètre fiscal ; et ce se fait par des spécialistes de la matière.

D'une part, ces auditeurs vont s'assurer que l'entreprise respecte effectivement les obligations légales auxquelles elle est soumise et qu'elle se conforme à la règle fiscale. L'audit fiscal opère ainsi un contrôle de régularité qui va permettre à l'entreprise de connaître non seulement ses erreurs, mais aussi et surtout le risque engendré par ces erreurs.

D'autre part, l'audit fiscal va évaluer l'aptitude de l'entreprise à utiliser, au mieux de ses intérêts, les possibilités que lui offre la législation fiscale, son aptitude à faire preuve d'efficacité dans le cadre de sa gestion fiscale.

L'audit fiscal se présente ainsi sous un double aspect : il permet de mesurer le risque fiscal, et apprécie la performance fiscale de l'entreprise.²

¹ Chadeaux, M, « Audit fiscal », Edition Litec, 1987, P, 29.

² IBID, P, 31-32.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

4.3 L'AUDIT OPERATIONNEL :

La maîtrise de l'entreprise dépend de la performance économique qui se voit principalement en terme comptable et la performance stratégique.

Celle-ci a un caractère plus général, elle est la capacité d'une organisation à définir et à mettre en œuvre de bonnes stratégies dans le cadre des finalités qu'elle poursuit.

Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs organisationnels qui doivent garantir le niveau de la performance dans les deux domaines économiques et stratégiques.

L'intérêt va se porter sur toutes les opérations de l'entreprise, d'où l'apparition de la notion d'audit opérationnel (ou audit des opérations).

L'audit opérationnel avec ces analyses objectives, les appréciations, les recommandations et les commentaires bénéfiques et adéquats aux activités examinées, aide les centres de décision de l'entreprise et soulage leurs responsabilités.¹

L'audit opérationnel est l'intervention dans l'entreprise, sous la forme d'un projet, de spécialistes utilisant des techniques et des méthodes spécifiques, ayant pour objectifs d'établir les possibilités d'amélioration du fonctionnement et de l'utilisation des moyens, à partir d'un diagnostic initial autour duquel le plus large consensus est obtenu et de créer au sein de l'entreprise une dynamique de progrès selon les axes d'amélioration arrêtés.²

L'audit opérationnel établit un jugement sur l'efficacité et la performance des systèmes d'information et d'organisation mis en place. Il concerne l'audit des fonctions et l'audit des opérations.

¹ RAFFEGEAU, J, & DUFILS P, & GONZALEZ, R, ASHWORTH, F.I, "Audit et contrôle des comptes", Edition Publi-Union, 1979.

² LURENT, P, & Tcherkawsky, P, « Pratique de l'audit opérationnel », les Editions d'organisation, 1991, P, 30-33.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

- L'audit des fonctions :

L'objet de cet audit, est de s'assurer que les différentes fonctions de l'entreprise (achat, production, vente, investissement, personnel...) comportent les sécurités suffisantes et s'exercent efficacement.

- L'audit des opérations :

Son objectif est de s'assurer du suivi des procédures à travers les différentes fonctions. Ainsi, par exemple, la procédure d'approvisionnement va de l'émission d'un besoin (fonction production) au règlement du fournisseur (fonction trésorerie) en passant par la commande (fonction achat).¹

L'auditeur opérationnel part au-delà de la constatation des effets au niveau de l'information disponible vers la recherche des causes profondes des phénomènes qu'il a observé, donc il vise l'amélioration d'un système.

C'est d'ailleurs cet aspect de remise en cause systématique qui distingue l'audit opérationnel du contrôle de gestion ou du contrôle budgétaire.

4.4 L'AUDIT STRATEGIQUE :

Il met à la disposition des dirigeants les dispositifs qui leurs permettent d'en maîtriser les performances et d'opérer les corrections nécessaires. Une conception moins formelle existe dans l'audit de stratégie qui consiste en une appréciation critique des choix stratégiques des dirigeants.

4.5 L'AUDIT JURIDIQUE :

L'audit juridique est un contrôle de la régularité des procédures juridique et de l'efficacité des choix de nature juridique. Il consiste à se prononcer sur l'ensemble des structures juridiques d'une entité et leur fonctionnement. C'est le droit dans l'entité sous toutes ses formes qui est l'objet d'audit.

¹ RAFFEGEAU, J, & DUBOIS, F, & MENONVILLE, D, 1984, « L'audit opérationnel », Edition Paris PUF, P, 56.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

4.6 L'AUDIT SOCIAL :

La commission européenne a reconnu officiellement l'audit social dans le Livre vert de 2001 et l'a défini comme "une évaluation systématique de l'impact social d'une entreprise par rapport à certaines normes et attentes".

L'audit social est un instrument de direction et de gestion, il estime la capacité d'une entreprise à maîtriser les problèmes humains et sociaux. Trois niveaux d'analyse sont possibles : audit de conformité (authentification des données sociales), audit des procédures sociales, audit de l'efficacité du système de pilotage social.

Jean - Marie Peretti définit comme suit "L'audit social regroupe les formes d'audit appliquées à la gestion et au mode de fonctionnement des personnes dans les organisations qui les emploient ainsi qu'au jeu de leurs relations internes et externes".

L'audit social vise à s'assurer de la bonne application de la réglementation sociale dans l'entreprise et déterminer les zones de risques. . Comme les autres audits, l'audit social repose sur une méthodologie rigoureuse, logique et sur une compréhension approfondie de l'entreprise, de son activité et des facteurs de l'environnement économique et social. Ainsi il est un instrument de responsabilité sociale pour une organisation. ¹

4.7 L'AUDIT MARKETING :

Pour COLBERT, F. (2010) L'audit marketing est "un examen critique en profondeur, systématique et périodique des grandes orientations marketing d'une entreprise dans son environnement et des moyens qu'elle met en œuvre pour réaliser ces objectifs"². Ce contrôle permet de résoudre les problèmes, de renforcer ses compétences par rapport aux concurrents et de réformer l'efficacité et la rentabilité de ses activités marketing.

¹ KURIAN T, Social Audit, Centre for good governance, Hyderabad, P, 01.

² TANGAMO, C, 2011, "La pratique de l'audit marketing dans l'entreprise commerciale", mémoire de Master, Institut supérieur de commerce, Université de Liège, 2011, P, 29.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

5 TYPES D'AUDIT :

5.1 L'AUDIT INTERNE :

Il existe plusieurs types d'audit et ce dernier dépend de la nature, de champ, et de la provenance de l'auditeur ; pour cela on va présenter les deux types essentiels suivant :

Selon institut français de l'audit et de contrôle interne (IFACI) : « l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée, il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ».

La fonction essentielle de l'audit interne est la vérification du contrôle interne, il est rattaché à la direction générale d'où son indépendance donc c'est un contrôle des autres processus de contrôle.

5.2 L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER :

L'audit externe est une « fonction indépendante de l'entreprise dans la mission est de certifier l'exactitude des comptes, résultats et états financiers ; et plus précisément si on retient la définition de commissaires aux comptes certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et états financiers ».¹

Il y'a deux types de l'audit externe qui sont :

5.2.1 L'AUDIT CONTRACTUEL :

L'audit contractuel est réalisé par une demande de l'entité auditée dans le cadre du contrat avec l'auditeur. C'est un examen et contrôle fait par un professionnel selon des critères et des méthodologies précises à fin de donner une opinion, des recommandations et s'assurer de leurs applications.

¹ RENARD, J, « théorie et pratique de l'audit interne », édition Eyrolles, paris, 2016, P, 80.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

5.2.2 L'AUDIT LEGAL :

Audit externe légal est un contrôle obligatoire mené par un commissaire aux comptes et se finalise par une opinion sur les états financiers audités. La durée de mandat est de trois exercices avec une seule possibilité de renouvellement.

TABLEAU 2 : LA DIFFERENCE ENTRE L'AUDIT INTERNE ET L'AUDIT EXTERNE

Libelle	Audit interne	Audit externe
Statut	Personnel de l'entreprise (salarié de l'entreprise)	Personnel externe (juridiquement indépendant)
Champ d'application	L'ensemble des fonctions de l'entreprise	Contient tout ce qui concourt à l'élaboration des états financiers et la détermination des résultats
Méthode	Approche systématique et méthodique d'évaluation et d'amélioration des procédés	Méthode basée sur le rapprochement, inventaire, analyse
Objectifs	Faire ressortir les dysfonctionnements, rapporter les recommandations, et d'assurer du respect de l'application des procédures	Certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes, résultats et états financiers de l'entreprise
Bénéficiaires	L'auditeur interne travaille pour le compte de son entreprise afin d'assurer son amélioration continue	Tous ceux qui ont besoin de la certification des comptes, résultats et états financiers (actionnaires, les clients, les fournisseurs, les banquiers, les éventuels investisseurs...)

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Emission des conclusions	Interne de l'entreprise.	Interne et externe de l'entreprise.
---------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

SOURCE : AZOUNE, K, & FARSAOUI, N, « les facteurs determinants de la qualité d'audit légal en Algérie du point de vue des commissaires aux comptes », mémoire de Master en sciences commerciales, école supérieure de commerce, 2016, P, 06.

6 LES PROFESSIONNELS DE L'AUDIT :

L'audit peut être effectué par des professionnels externe ou interne à l'entreprise.

Concernant les professionnels externes (les auditeurs externes), leurs missions peuvent être légales (elles correspondent à une obligation par la loi), sont effectuées par des professionnels indépendants qui sont les commissaires aux comptes ; et peuvent être aussi contractuelles confiées à des professionnels indépendants qui sont les experts comptables.

Pour les professionnels internes (les auditeurs internes) à l'entreprise, leurs missions est permanente et confiée aux salariés de l'entreprise.

Il faut y ajouter pour ce qui concerne l'administration et le secteur public, les inspecteurs des finances et les magistrats de la cour des comptes, pour une partie de leur activité.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

6.1 LES AUDITEURS INTERNES :

L'auditeur interne est un fonctionnaire dans l'entreprise, est lié à la direction générale en matière de définition de ses responsabilités.

L'objectif de l'audit interne est d'assister les membres de la direction dans l'exercice efficace de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, des appréciations, des recommandations et des commentaires pertinents concernant les examinées.¹

L'auditeur interne touche toutes les activités de l'entreprise, ce qui implique que ses missions couvrent toutes les fonctions de l'entreprise.

L'auditeur interne garde son indépendance, s'il est rattaché au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entreprise, par exemple lorsque il est rattaché à la direction administrative et financière ou à la direction comptable.

6.2 LES AUDITEURS EXTERNES :

Il y'a deux types d'auditeurs externes indépendants : les experts comptables et les commissaires aux comptes. Si les experts comptables sont aussi commissaires aux comptes, la réciproque n'est pas vraie.

Les deux professions ont de nombreux points communs, le plus important est que tous les deux ont pour vocation d'exprimer une opinion sur les comptes.

- Les experts comptables :

La loi n° 10-01 du 29 juin 2010, résume le rôle de l'expert-comptable en donnant une définition légale :

¹ RAFFEGEAU, J, & DUFILS P, & GONZALEZ, R, ASHWORTH, F.I, "Audit et contrôle des comptes", Edition Publi-Union, 1979, P, 07.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Est expert-comptable, au sens de la présente loi, toute personne qui, en son propre nom et sous sa responsabilité, a pour mission d'organiser, de vérifier, de redresser et d'analyser les comptabilités et les missions comptables de toute nature des entreprises et organismes qui le chargent de cette mission à titre contractuel d'expertise des comptes, dans les cas légalement prescrits par la même loi.

Il est habilité, sous réserve des dispositions contenues dans la présente loi, à exercer la fonction de commissaire aux comptes et à attester à ce titre de la sincérité et de la régularité des comptabilités et des comptes, conformément aux dispositions prévues par le code de commerce.

L'expert-comptable fait aussi profession de tenir, centraliser, ouvrir, arrêter, surveiller et consolider les comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail.

L'expert-comptable est seul habilité à procéder à l'audit financier et comptable des sociétés et organismes.

Il est habilité à prodiguer des conseils aux sociétés et organismes en matière financière, sociale et économique. L'expert-comptable est tenu d'informer ses co-contractants sur la portée de leurs engagements et actes d'administration et de gestion en relation avec sa mission.

La mission de l'expert-comptable est essentiellement ponctuelle ou temporaire.

- **Les commissaires aux comptes :**

La loi n° 10-01 du 29 juin 2010, résume le rôle du commissaire aux comptes en donnant une définition légale qui suit :

Est commissaire aux comptes, toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

La mission du commissaire aux comptes est permanente. Celui-ci est désigné par l'assemblée générale d'une société ou organisme parmi les professionnels inscrits au tableau du conseil national de la chambre des commissaires aux comptes. La durée du mandat n'excède pas six années (mandat de trois années renouvelable une fois). Il ne peut être désigné de nouveau qu'au terme de trois années.

L'expression "certifier la régularité et la sincérité des comptes" introduite en France en 1966 ne figure pas dans le code de commerce algérien de 1975 (ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975).

L'article 678 du code de commerce stipule, entre autres, que le commissaire aux comptes a pour mission "de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des bilans ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration".

Ce n'est qu'avec l'article 715 bis 4 du code de commerce (décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) que figure, entre autres, parmi les prérogatives des commissaires aux comptes la certification de la régularité et de la sincérité de l'inventaire des comptes sociaux et du bilan.

7 PARTICULARITE DES MISSIONS DE CONTROLE :

TABEAU 3 : RESUME DES PARTICULARITES DE CHAQUE TYPE DE MISSION DE CONTROLE.

Caractéristiques	Audit		
	Légal	Contractuelle	Interne
Nature de la mission	Institutionnelle : d'ordre public	Contractuelle	Fonction permanente dans l'entreprise
Nomination	Par les actionnaires	Par la direction générale C.A	Par la direction générale
Objectif	Certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle. Vérifier la concordance des	Attester la régularité et la sincérité des comptes	Amélioration des circuits administratifs proposer à la direction toutes les mesures de

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

	informations communiquées par le conseil d'administration		nature à améliorer l'organisation et le traitement de l'information
Intervention	Mission permanente et étendre pendant la durée du mandat	Mission définie dans la lettre de mission (convention)	Mission précisé par la direction générale
Indépendance	Doit être totale vis-à- vis du C.A et des actionnaires	Indépendance totale en principe	Non subordination hiérarchique et fonctionnelle
Principe de non immixtion	A respecter plus scrupuleusement	Conseils de gestion non exclus	Immixtion dans la gestion
Destinataire des rapports	CA/ AGO/ AGE	Direction générale C.A	Direction générale
Conditions d'exercice	Inscription à l'ordre national	Inscription à l'ordre national	Salariés de l'entreprise
Révélation de fait délictueux	Oui	non	non
Obligations	De moyens	De moyens ou de résultats selon le type de mission	Obligation de résultat
Responsabilité	Civile, pénale, disciplinaire	Civile, pénale, disciplinaire	Contrat de travail
Révocation	Mission institutionnelle normalement par les instances judiciaires sur demande de l'entreprise contrôlée	Précisée dans le contrat	Application des termes du contrat de travail
Rémunération	Conventionnelle	Fixé dans le contrat	salaire

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Démarche	Evaluation des procédures, appréciation du contrôle interne, contrôle des comptes, contrôle juridique.	Evaluation des procédures, appréciation du contrôle interne, contrôle des comptes, contrôle juridique.	Evaluation des procédures, appréciation du contrôle interne, contrôle des comptes.
-----------------	--	--	--

Source : SADI, N, E & MAAZOUZ, A, « pratique de commissariat aux comptes en Algérie ». Édition société national de la comptabilité, 1999, P, 125.

8 DIFFERENTS ASPECTS DE L'AUDIT :

Il y'a deux objectifs principaux d'une mission d'audit qui sont :

- **Détection de la fraude :** Le contrôle des documents comptables de l'entreprise peut se finaliser par une détection de fraude qui peut prendre les formes suivantes :
 - **Les détournements de fonds ou d'actifs :** effectué à des fins personnels suite à des gaps existantes dans le contrôle interne.
 - **Les irrégularités :** Des écritures ou documents comptables falsifiés volontairement par la direction afin de remonter l'image visée.
- **Audit constructif :** Vise à améliorer les procédures de l'entreprise par le biais de recommandation résultantes de la mission d'audit.

Section 02 : Audit contractuel

Dans la section deux, on a trouvé nécessaire d'introduire de ce qui est une mission d'audit, ses objectifs ainsi que ses axes qu'on doit prendre connaissance tel que les assertions d'audit, le risque d'audit, la matérialité en audit.

1 LA MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL :

La mission est une charge, fonction, mandat mise sous la responsabilité de quelqu'un afin d'accomplir une tâche déterminé et temporaire ; donc on peut conclure que la mission d'audit est un ensemble de tâches et d'étapes confié à un responsable professionnel afin de s'assurer et contrôler les

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

comptes d'une autre société pour répondre à des objectifs qui varient selon les différents types d'audit.

2 LES OBJECTIFS D'AUDIT CONTRACTUEL :

- Contrôler les comptes de l'entreprise et ses opérations en suivant une démarche et étapes, techniques en faisant plusieurs tests de contrôle, substantifs, méthode d'échantillonnage...etc.
- L'analyse de la qualité de système d'information, L'évaluation d'actifs ou passifs, L'évaluation de risques spécifiques...etc.
- L'audit contractuel a pour objectif d'émettre une opinion sur les comptes d'une société.
- Il peut avoir lieu pour évaluer une entreprise, lors d'une restructuration de l'entreprise, lors d'une fusion de sociétés...etc.
- Faire un rapport, certifier et valider les comptes pour la société groupe, proposer des recommandations et des voies d'amélioration à l'entreprise auditée.

3 LES ASSERTIONS D'AUDIT :

3.1 DEFINITION DES ASSERTIONS D'AUDIT :

Selon les normes d'exercice professionnel (NEP) 315 et 500, les assertions d'audit sont des critères dont la réalisation conditionne la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes¹.

3.2 LA TYPOLOGIE DES ASSERTIONS D'AUDIT :

Dans le cadre de l'audit comptable et financier, la norme International Standards on Auditing (ISA) 315 (révisée) « Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives » définit les assertions auxquelles l'auditeur se réfère pour prendre en considération les différents types d'anomalies potentielles entrent dans les trois catégories suivantes :

a) les assertions concernant les catégories d'opérations et les événements de la période auditée : Les assertions y relatives sont définies comme suit :

- **Réalité** : les opérations qui ont été enregistrés se sont produites et se rapportent à l'entité.

¹https://doc.cncc.fr/docs/nep315?fbclid=IwAR1eryCCxzJLqtANz0duL4q3hGRPDuGsQT9kmhVUhRothW-_W_SrwRGY5gg consulté le 07/03/2020 à 18:29.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

- **Exhaustivité** : Enregistrement de tous les évènements qu'il faut.
- **Exactitude** : les montantes sont exactes et chacun revient à sa propre opération.
- **Séparation des périodes** : les événements ont été enregistrés dans la bonne période.
- **Classement** : les opérations et les événements ont leurs comptes appropriés.

b) les assertions concernant les soldes de comptes en fin de période :

- **Existence** : les actifs, les passifs et les éléments de capitaux propres existent.
- **Droits et obligations** : l'entité détient ou contrôle les droits sur les actifs, tandis que les passifs correspondent aux obligations de l'entité.
- **Exhaustivité** : Enregistrement de tous les actifs, tous les passifs et tous les éléments de capitaux propres.
- **Evaluation et imputation** : les actifs, les passifs et les éléments de capitaux propres sont inscrits dans les états financiers pour les bons montants et tous les ajustements résultant de leur évaluation ou imputation sont correctement enregistrés.

c) les assertions concernant la présentation et les informations fournies :

- **Réalité, droits et obligations** : les opérations sont produites et se rapportent à l'entité,
- **Exhaustivité** : Les états financiers comportent toutes les informations nécessaires.
- **Classement et intelligibilité** : La présentation, la description des informations financières d'une manière approprié et la clarté dans la communication des informations.
- **Exactitude et évaluation** : les informations financières sont fidèles avec des bons montants.

4 LE RISQUE D'AUDIT :

4.1 LA DEFINITION DU RISQUE D'AUDIT :

Pascal SIMON définit le risque d'audit comme suite : « Le risque d'audit peut être défini, à mon sens, comme le risque que des erreurs ou irrégularités n'aient pas été détectés après l'accomplissement de l'audit et que ces erreurs ou irrégularités affectent de manière significative les comptes certifiés ».¹

¹ SIMONS, P, « Audit financier », les éditions d'organisation, Paris, 1987, P, 27.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Les normes ISA relatives aux risques et leur évaluation se présentent comme suit ¹:

- **ISA 315** : identification et évaluation des risques. D'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement.
- **ISA 320** : caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit.
- **ISA 330** : réponses de l'auditeur aux risques évalués.
- **ISA 450** : évaluation des anomalies relevées au cours de l'audit.

4.2 LES DIFFERENTS RISQUES D'AUDIT :

Y'a trois types de risques d'audit qui sont :

4.2.1 LE RISQUE INHERENT (RI) :

La norme de International Federation of Accountants (IFAC) définit le risque inhérent par : « le risque qu'un solde de compte ou une catégorie d'opérations puissent renfermer une inexactitude qui, seule ou ajoutée à des inexactitudes présentes dans d'autre solde ou catégorie pourrait être significative à supposer qu'il n'y ait pas de contrôle interne s'y rapportant. Ce risque est lié aux activités de l'entité, à son environnement et à la nature du solde de compte ou de la catégorie d'opérations concernées ».

Il comporte deux types :

- Risque général lié à l'entreprise.
- Risques liés aux opérations comptables.

4.2.2 LE RISQUE DE NON CONTROLE :

Ce risque est lié au système de contrôle interne tel qu'il ne peut pas prévenir, détecter, corriger une anomalie que pourrait comporter une assertion et pourrait être significative, soit en elle-même ou cumulée à d'autres anomalies. Donc un système de contrôle interne efficace réduit l'effet négatif du risque inhérent.

4.2.3 LE RISQUE DE NON DETECTION :

Ce risque est lié à l'auditeur s'il ne pouvait pas détecter une anomalie présente dans une assertion et pourrait être significative, soit en elle-même ou cumulée à d'autres anomalies.

¹ FEGHALI, K, « les techniques et les procédures d'audit comptable et financier : principes internationaux et pratiques libanaises », édition L'Harmattan, Paris, 2015, P, 38-41.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Selon la norme d'IFAC le risque de non détection est : « le risque que les procédures mises en œuvre par l'auditeur ne lui permettent pas de détecter une inexactitude présente dans un solde de compte ou une catégorie d'opération, qui, seule ou ajoutée aux autres inexactitudes présentés dans d'autre soldes ou catégories d'opérations, pourrait être significative ».

5 LA MATERIALITE EN AUDIT :

5.1 LA DEFINITION DE LA MATERIALITE EN AUDIT :

La matérialité ou seuil de signification est le niveau au-dessous duquel les erreurs ou risques d'erreurs relevés ne sont pas de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des états financiers sur lesquels l'auditeur est amené à porter une opinion.

Section 03 : les normes d'audit :

On ne peut pas conclure le chapitre un qui représente une synthèse sur les notions liées à l'audit, sans parler des normes qui sont des règles qui régissent l'audit.

Les normes d'audit se présentent comme suit :

- Les Normes internationales d'audit (ISA) ;
- Les Normes Algérienne d'Audit (NAA).

En général on trouve que les normes prennent la structure suivante :

- Les normes générales ;
- Les normes de travail ;
- Les normes de rapport.

1 LES NORMES INTERNATIONALES D'AUDIT (ISA) :

Les missions d'audit se basent sur des règles, principes, formalisés, connues et acceptés par les émetteurs et les utilisateurs au niveau international ce que on appelle les normes internationales d'audit ISA, adapté à chaque payé via les normes nationales.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Donc le respect des normes est primordiale pour assurer la crédibilité des résultats d'une mission d'audit ce qui justifie l'existence des normes aussi pour l'audit interne qu'externe au niveau international appelées les normes ISA.

Les normes internationales d'audit ISA ont été rédigées par International Auditing and Assurance Standards Board (l'IAASB) de l'IFAC. L'IFAC est l'organisme normalisateur pour l'audit reconnu mondialement. L'IFAC est à l'origine des normes ISA comprenant le référentiel ISQC¹.

TABLEAU 4: LISTE DES NORMES INTERNATIONALES D'AUDIT

Catégorie	Normes ISA	Désignation
ISQC	Normes internationales de contrôle qualité	Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité d'information financière historique, et d'autres missions d'assurance et de service connexes, cadre conceptuel relatif aux missions d'assurance.
Principes généraux et responsabilité	ISA 200 : objectifs et principes généraux en matière d'audit d'états financiers. ISA 210 : termes et conditions de la mission d'audit. ISA 220 : contrôle qualité d'une mission d'audit ISA 230 : documentation d'audit.	Ces normes traitent les principes généraux et les responsabilités de l'auditeur indépendant lors de la conduite de la mission d'audit d'états financiers : terme de la mission d'audit, contrôle qualité, documentation, prise en compte des textes législatifs et réglementaires, communication...

¹ AYADI, A ; « Le nouveau référentiel algérien d'audit (NAA) - Enjeux d'application et perspectives » ; The journal of Economics and Finance (JEF) ; Édition Algérie, 2018, P, 46.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

	<p>ISA 240 : responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit des états financiers.</p> <p>ISA 250 : prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers.</p> <p>ISA 260 : communication avec les responsables de la gouvernance</p> <p>ISA 265 : communication des déficiences du contrôle interne aux responsables de la gouvernance et à la direction.</p>	
<p>Evaluation des risques et réponse à l'évaluation des risques</p>	<p>ISA 300 : planification de l'audit d'états financiers</p> <p>ISA 315 : compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalie significatives</p> <p>ISA 330 : caractère significatif dans la planification et la réalisation d'un audit</p> <p>ISA 402 : facteurs à considérer pour l'audit d'entités faisant appel à une société de services</p> <p>ISA 450 : évaluation des anomalies détectées au cours de l'audit.</p>	<p>Ces normes concernent l'évaluation des risques d'anomalies significatives dans le cadre d'une mission d'audit et des réponses à ces risques : approches et planification d'audit, prise de connaissance de l'entité et de son environnement et évaluation des risques, caractère significatif en matière d'audit, procédures de l'auditeur en réponse aux risques évalué...</p>

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

<p>Eléments probants</p>	<p>ISA 500 : éléments probants</p> <p>ISA 501 : éléments probants – considérations particulières concernant certains points</p> <p>ISA 505 : confirmations externes</p> <p>ISA 510 : audit initial – soldes d'ouverture</p> <p>ISA 520 : procédures analytiques</p> <p>ISA 530 : sondage en audit</p> <p>ISA 540 : audit des estimations comptables, y compris les estimations comptable en juste valeur, et des informations y afférentes à fournir</p> <p>ISA 550 : parties liées</p> <p>ISA 560 : évènements postérieurs à la date de clôture</p> <p>ISA 570 : continuité de l'exploitation</p> <p>ISA 580 : déclarations écrites.</p>	<p>Ces normes définissent et précisent en ce qui constitue les éléments probants dans le cadre d'une mission d'audit :</p> <p>Confirmations externes</p> <p>Procédures analytiques, sondage, estimations comptables, parties liées, évènements postérieure à la clôture, hypothèse de continuité d'exploitation, déclaration de la direction..</p>
<p>Utilisation des travaux d'autres professionnels</p>	<p>ISA 600 : Audit d'états financiers de groupe (y compris l'utilisation des travaux des auditeurs des composantes)- considérations particulières</p>	<p>Ces normes concernent l'utilisation par l'auditeur des travaux effectués par d'autres professionnels (auditeurs internes, expert...).</p>

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

	<p>ISA 610 : utilisation des travaux des auditeurs internes</p> <p>ISA 620 : utilisation par l'auditeur des travaux d'un expert de son choix.</p>	
Conclusion de l'audit et rapports	<p>ISA 700 : opinion et rapport sur des états financiers</p> <p>ISA 701 : communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant</p> <p>ISA 705 : expression d'une opinion modifiée dans le rapport de l'auditeur indépendant</p> <p>ISA 706 : paragraphes d'observations et paragraphes sur d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant</p> <p>ISA 710 : informations comparatives-chiffres correspondant et états financiers comparatifs</p> <p>ISA 720 : responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations présentées dans des documents contenant des états financiers audités.</p>	<p>Ces normes concernant les conclusions de l'audit et rapports sur les états financiers qu'il doit être établi à l'issus de chaque mission.</p>

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Domaines spécialisés	ISA 800 : audit d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier –considérations particulières ISA 805 : audit d'états financiers isolés et d'éléments, de compte ou de postes spécifiques d'un état financier- considérations particulières ISA 810 : missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés.	Ces normes concernent les domaines spécialisés d'une mission d'audit : Traient des aspects particuliers concernant l'audit d'un état financier ou d'un élément, compte ou rubrique spécifique d'un état financier, états financiers à caractère particulier-états financiers établis conformément à un référentiel comptable à caractère particulier.
----------------------	--	--

SOURCE : OBERT, R, & MAIRESSE, M, P, « comptabilité et audit », édition DUNOD Paris, 2009, P, 404.

2 LES NORMES D'AUDIT ALGERIENNE (NAA) :

Le pouvoir publics rédige depuis mai 2011 les normes algériennes d'audit (NAA), en s'inspirant des normes ISA, sous forme de décisions du ministère des finances.

Les Normes Algériennes d'Audit des états financiers, annexées à la présente décision, visent toutes les formes de missions d'audit qu'elles soient légales ou contractuelles.

3 LA STRUCTURE GENERALE DES NORMES D'AUDIT :

Les normes prennent le code de déontologie suivant en général :

3.1 LES NORMES GENERALES :

Les normes générales ou bien les normes par nature, fréquemment elles traduisent les règles du code éthique des organisations professionnelles et s'appliquent donc aux professionnels, surtout dans leurs missions d'audit. Quelles que soient les modalités de présentation, on retrouvera dans la plupart des recommandations nationales ou internationales les quatre normes générales suivantes :

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

a) Indépendance :

La loi, les règlements et la déontologie, font une obligation, à l'auditeur, d'être à la fois indépendant et perçu comme tel par les tiers. Il doit avoir à la fois une attitude d'esprit indépendante afin d'accomplir sa mission avec intégrité et objectivité et l'absence de lien qui pourrait être une entrave à cette intégrité et objectivité.

L'auditeur doit être et paraître tout à fait indépendant financièrement ou à tout autre point de vue dans ses relations d'affaires avec ses clients.

b) Compétence :

La compétence et l'indépendance sont les principales composantes d'un audit réussi. L'audit se fait par des personnes ayant reçu une formation d'auditeur et jouissant, en cette qualité, les capacités professionnelles suffisantes. . La compétence permet à l'auditeur de mieux apprécier les situations complexes. Elle est définie par le niveau de technicité, de connaissance et d'expérience de l'auditeur.

Afin que l'auditeur soit indépendant, il doit être compétent. Le choix de l'auditeur concernant son indépendance ne peut être disponible que si sa compétence lui permet de comprendre de manière satisfaisante l'ensemble de ses travaux d'audit. Compétence et indépendance sont ainsi, des variables liées entre elles et parfois même opposées, dont il faut rechercher l'équilibre pour garantir et améliorer la qualité de l'audit.

c) Qualité du travail et contrôle de qualité :

Afin de réaliser des travaux d'un degré de qualité satisfaisant compatible avec son éthique et ses responsabilités, L'auditeur doit les effectuer avec conscience professionnelle et diligence. Il doit aussi avoir personnellement la connaissance des éléments fondamentaux de sa mission, ce qui implique certaines tâches qui ne peuvent faire l'objet d'une délégation.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

d) Secret professionnel :

Conformément à la loi, l'auditeur doit veiller à la protection des informations de caractère confidentiel qu'il recueille tout au long de ses missions. Il doit également s'assurer que ses collaborateurs sont conscients des règles concernant le secret professionnel et les respectent.

3.2 LES NORMES DE TRAVAIL :

La planification de la mission d'audit implique en premier lieu la connaissance globale de l'entreprise, ceci permet d'identifier les risques qui peuvent influencer les comptes.

C'est ainsi que cette approche qu'on pourrait qualifier de préventive conduit à :

- La détermination de la nature et de l'étendue des contrôles en prenant en compte le seuil de signification
- L'organisation de l'exécution de la mission afin de déboucher le plus rationnellement possible sur une certification, et ce avec efficacité et dans les délais.

Ces normes de travail sont applicables quelle que soit la taille de l'entreprise. Cependant l'approche et les méthodes peuvent être adaptées selon l'organisation.

Les normes de travail relatives à la mission d'audit se résument en deux rubriques distinctes.¹

3.2.1 NORMES RELATIVES A LA NATURE DES TRAVAUX :

a) Présentation :

Ces normes indiquent la nature des travaux à effectuer par l'auditeur pour atteindre son objectif. L'auditeur lors de la réalisation de ses missions, choisira et adaptera ses techniques de contrôle en fonction des caractéristiques et particularités de l'entreprise (taille, activité, circonstances, degré de risque, importance relative des opérations et des comptes).

¹ Association Technique d'harmonisation de cabinet d'audit et conseil, "Audit financier. Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises et organisations", P, 38.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

b) Prise de connaissance générale de l'entité auditée :

L'auditeur doit acquérir une connaissance générale de l'entreprise, de ses particularités et de son environnement économique et social afin de mieux comprendre les circonstances et événements pouvant avoir un impact sur les opérations faisant l'objet de sa vérification et de tenir compte de ses éléments pour planifier sa mission, identifier les secteurs qui nécessiteront une attention particulière et choisir en conséquence les techniques de vérification les plus appropriées pour atteindre son objectif.

c) Appréciation du contrôle interne :

A partir des orientations données par le descriptif de mission et le plan d'approche l'auditeur effectue une étude et une évaluation des systèmes qu'il a jugé significatifs en vue d'identifier, d'une part les contrôles internes sur lesquels il souhaite s'appuyer et d'autre part les risques d'erreurs dans le traitement des données, afin d'en déduire un programme de contrôle adapté.

d) Contrôle des états de synthèse :

En fonction des conclusions qu'il aura tirées de l'appréciation du contrôle interne, l'auditeur procédera, sur la base d'un programme de contrôle qu'il aura établi, aux investigations directes lui permettant de fonder son jugement sur l'ensemble des informations synthétisées dans les états financiers comprenant le bilan, le compte de résultats, tableau de variation des capitaux, tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

e) Collecte des éléments probants :

Tant dans la réalisation des sondages sur les opérations permettant la vérification correcte du contrôle interne que dans le contrôle des états de synthèse, l'auditeur doit obtenir les éléments de preuve suffisants en qualité et en quantité pour fonder la certitude de la régularité et de la sincérité.

Parmi les diverses techniques de collecte des éléments probants on peut citer : les sondages, l'observation physique et confirmation directe, l'utilisation des travaux des autres réviseurs, l'examen des documents de l'entreprise, le contrôle arithmétique, analyse, rapprochement et recoupement des informations, les comparaisons (dans le temps, dans l'espace), et l'informations verbales obtenues des dirigeants et salariés de l'entreprise.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

3.2.2 NORMES RELATIVES A L'ORGANISATION DES TRAVAUX :

a) Exercice personnel, travail en équipe et supervision :

La certification constitue un engagement pour l'auditeur, tel qu'il doit accepter que les missions qui peut assurer en matière de l'organisation et des moyens de son cabinet. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs à ces collaborateurs ou des experts indépendants pour le représenter, en exerçant son contrôle sur ces travaux, pour s'assurer qu'ils ont été effectués selon le programme prévu et que les objectifs fixés ont été atteints.

b) Planification :

L'auditeur doit organiser l'exécution de sa mission, afin d'atteindre son objectif de façon la plus rationnelle possible et avec le maximum d'efficacité, tout en respectant les délais prescrits par la loi et/ou des contrats le liant à ses mandataires. A cet effet, l'organisation de la mission doit principalement reposer sur un programme de travail.

c) Documentation :

L'auditeur doit tenir des dossiers de travail qui lui permettront de réunir les informations nécessaires, afin de mieux organiser et contrôler sa mission, de documenter les travaux de vérification effectués, de justifier ses conclusions et d'apporter les preuves de sa diligence.

3.3 LES NORMES DE RAPPORT :

Ce sont les normes relatives à la présentation et le contenu du rapport d'audit tel que ce dernier contient les éléments suivants :

- Un paragraphe d'introduction qui situe la mission, précise l'origine de la nomination, le nom de l'entreprise, l'exercice concerné et présente les deux parties de la mission.
- L'opinion sur les comptes annuels qui comprend un paragraphe sur l'étendue de la mission faisant référence aux normes de la profession et le paragraphe de l'opinion proprement dite.
- Les vérifications et informations spécifiques qui concernent les informations données aux actionnaires notamment dans le rapport de gestion, la relation des irrégularités qui n'affectent pas les comptes annuels (irrégularités juridique, infraction...) et les informations prévues par la loi sur les participations et l'identité des personnes détenant le capital.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Dans l'ensemble que constituent les normes d'audit, la partie relative aux rapports est celle qui sera perçue le plus directement par les utilisateurs. L'auditeur doit certifier la régularité et la sincérité des états de synthèse faisant l'objet de son examen. Il doit préciser dans son rapport qu'il a mis en œuvre les recommandations en usage dans la profession. Lorsqu'il ne peut certifier ou lorsqu'il émet des réserves, il doit exposer les raisons qui l'ont conduit à cette position et s'il y a lieu chiffrer l'incidence des irrégularités constatées.¹

¹ Association Technique d'harmonisation de cabinet d'audit et conseil, "Audit financier. Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises et organisations", P, 18.

CHAPITRE I : LES GENERALITES SUR L'AUDIT

Conclusion du premier chapitre :

On a présenté dans ce premier chapitre les concepts généraux liés à l'audit, afin qu'on puisse avoir une idée générale de ce qui est l'audit, son apparition, son utilité et la place prépondérante qu'il occupe en économie, tel que il assure la qualité de l'information financière aux différents utilisateurs.

Ainsi, on a présenté ce qui est une mission d'audit et ses axes qu'on doit prendre connaissance. En fin, on a présenté les normes d'audit et leurs structures.

D'après ce qu'on a présenté dans le chapitre un, on pourra comprendre ce qui va être présenté dans le chapitre deux où on va introduire les notions relatives à la qualité du processus d'audit contractuel.

CHAPITRE II

L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL :

Après avoir présenté les notions de base relatives à l'audit en général, on a pu avoir une idée de quoi il s'agit l'audit, sa mission, les risques...etc. donc on pourra entamer ce deuxième chapitre qui concerne l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel.

Pour bien cerner et comprendre l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel, on a présenté plusieurs notions relatives à la qualité d'audit ainsi le processus d'audit contractuel.

Dans la première section, on a trouvé nécessaire d'introduire les étapes d'une mission d'audit contractuel, ce qu'on appelle la démarche d'audit contractuel, dès l'acceptation du mandat jusqu'à l'émission d'opinion et de rapport.

Dans la deuxième section, on a abordé la notion de la qualité d'audit contractuel tel qu'on a présenté la définition de la qualité d'audit ainsi ses éléments essentiels, son rôle. On ne peut pas parler sur la qualité d'audit sans parler sur le comité d'audit vu que son objectif principal est d'assurer une bonne qualité d'audit et procède à son évaluation ; pour cela on a présenté sa définition, ses missions. En fin, on a présenté les études faite et considère que la qualité d'audit contractuel se base sur la qualité de l'auditeur.

Dans la troisième section, on a entamé la qualité du processus d'audit contractuel tel qu'on a présenté les études antérieures sur la qualité du processus d'audit contractuel qui ne sont pas trop, puis on a parlé sur le niveau d'adaptabilité des travaux d'audit, les approches de contrôle qualité. Pour conclure cette section on a présenté la norme ISQC01 qui traite la qualité du processus d'audit contractuel, son champ d'application, le système de contrôle qualité qui englobe cinq règles qui déterminent la qualité du processus d'audit contractuel...etc.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Section 1 : la démarche de l'audit contractuel

Dans la première section, on a trouvé nécessaire d'introduire les étapes d'une mission d'audit contractuel, ce qu'on appelle la démarche d'audit contractuel, dès l'acceptation du mandat jusqu'à l'émission d'opinion et de rapport.

L'audit procède en générale via la démarche suivante :

1 ACCEPTATION DU MANDAT :

Les étapes d'acceptation et de maintien de la mission sont les suivantes :

- Procéder à une prise de connaissance globale de l'entreprise.
- Procéder à une appréciation de l'indépendance et de l'absence d'incompatibilités.

L'indépendance : est la qualité d'agir avec intégrité et objectivité.

Les incompatibilités : L'auditeur ne doit avoir aucune relation avec les membres de l'entreprise auditée.

- Procéder à un examen de la compétence disponible pour le type d'entreprise concernée ;
- Contacter, éventuellement, le commissaire aux comptes (CAC) précédent ;
- Prendre la décision d'acceptation ou de refus du mandat. (Matérialisé par écrit) ;
- Veiller au respect des autres obligations professionnelles découlant de l'acceptation du mandat.

2 ORIENTATION ET PLANIFICATION :

Principales étapes de la planification :

a. Organiser la réunion de la planification :

- Comprendre l'activité de l'entreprise ;
- Prise de connaissance des risques majeurs liés à l'activité de l'entreprise ;
- Exploitation des rapports passés, discussion sur les points relevés ;
- Partage d'informations entre l'équipe, prise en compte des nouveautés de l'exercice ;
- Lecture des instructions d'audit en cas de « job référé ».

b. Prendre connaissance de l'activité de l'entreprise, de son secteur et des normes :

Au début de la mission des travaux importants seront réalisés puis vont être mis à jour. Ces travaux et informations vont être gardés dans les dossiers suivants :

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Dossier permanent qui contient toutes les informations nécessaires (données sur la mission, l'entreprise et son organisation, le contrôle interne, comptable, juridique, fiscale et sociale) lors du déroulement de la mission de l'auditeur.

Dossier annuel qui contient des données générales et de synthèse, sur l'évaluation des risques inhérents et des risques liés au contrôle, et de contrôle.

c. Effectuer une revue analytique préliminaire :

Cette étape vise à identifier les éléments significatifs en raison de leurs poids, nature, apparition ou évolution. Ce à fin de déterminer les changements de structure, évènements marquants, exceptionnels et comparer l'entreprise à son secteur d'activité.

d. Evaluer l'environnement de contrôle :

Elle se fait à travers de l'évaluation de ces principales composantes : Rôle du conseil d'administration, politique et procédure en matière de ressources humaines (RH), respect des lois et réglementation... Les facteurs ayant un impact sur l'environnement de contrôle sont : l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel, la politique de délégations, de formation...

e. Evaluer les risques

Evaluation du risque d'audit se fait par l'évaluation du risque inhérent, de contrôle et de non détection. $\text{Risque d'audit} = \text{risque inhérent} + \text{risque de contrôle} + \text{risque de non détection}$

f. Déterminer le seuil de signification préliminaire :

Le seuil de signification préliminaire est le montant à partir duquel une erreur, omissions, inexactitude, vont affecter le jugement d'une personne raisonnable. La détermination ne peut découler que du jugement de l'auditeur à partir d'une combinaison de critères. Si résultat ≈ 0 en retient un pourcentage du chiffre d'affaire (0,5 à 1%) Si résultat d'exploitation sont mauvais, en retient un % des capitaux propres (1 à 5% K) Si les capitaux propres ≈ 0 , en retient un % du total bilan (0,5 à 2%).

g. Identifier les composants (cycles ou comptes) significatifs

Ceux qui peuvent receler des erreurs significatives, en se basant sur :

- L'importance des comptes par rapport au seuil de signification et à la probabilité d'erreurs ;
- La revue analytique ;
- La part que représente un compte donné par rapport aux comptes annuels ;
- Comptes qui sont fortement affectés par les jugements (comptes de provisions) ;
- Comptes qui font appel à des techniques comptables complexes (valorisation des stocks) ;

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

- Comptes qui présentent des anomalies apparentes (comptes d'attente à régulariser) ;
- Préparer le calendrier d'intervention, la répartition des tâches et le budget ;
- Documenter la stratégie d'audit et préparer un programme de travail ;
- Préparer le plan de mission. C'est un document de synthèse qui récapitule les travaux et décisions prises au niveau de la planification, qui comporte trois parties essentielles : données de base sur l'entité, données de base sur la mission et organisation de la mission.

3 ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE :

a. Caractéristiques :

L'évaluation se fait, en suivant un ensemble de procédures et techniques, visant à prévenir, détecter les irrégularités et inexactitudes, et de s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables.

b. Mise en œuvre de l'évaluation du contrôle interne :

La mise en œuvre du contrôle interne se fait par :

- Identification des cycles et des opérations significatives, ceux qui ont un impact significatif sur les états de synthèse (ventes, encaissements, achats...) ;
- Compréhension de fonctionnement des opérations, la circulation de l'information, de la décision, les intervenants à travers un flow-chart et si besoin d'un narratif ;
- Contrôler tout ce qui est susceptible d'erreurs ;
- Identification et compréhension des contrôles pertinents.

Les objectifs du contrôle (CAViaR) est de s'assurer de :

- **Completeness** : Exhaustivité des enregistrements
- **Accuracy** : Exactitude des enregistrements
- **Validity** : validité des enregistrements (autorisation et caractère réel)
- **Reducted Access** : accès restreint aux actifs et aux enregistrements

L'évaluation du contrôle interne peut se faire par ces deux types de contrôle :

Les contrôles d'applications qui s'assurent de la prise en compte de ses objectifs dans les enregistrements pour assurer leur fiabilité.

Les contrôles de pilotage pour contrôler les risques et identifier les erreurs, la fraude. Ils s'apprécient au niveau d'un cycle (achat, vente)

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Le contrôle interne se base sur les principes suivants :

- **Principe d'organisation** : Définition des objectifs, responsabilité, moyens de contrôle et la spécialisation ;
 - **Principe d'intégration** : étapes successives de circulation des documents, informations et hommes ;
 - **Principe de permanence** : contrôle constant sur toute l'année ;
 - **Principe d'universalité** : couvre tous les lieux et toutes les personnes ;
 - **Principe d'indépendance** : Respect de ses objectifs indépendamment de l'importance des moyens et des méthodes ;
 - **Principe d'information** : Fiable, utile, claire et vérifiable ;
 - **Principe d'harmonie** : L'adaptation du contrôle au fonctionnement de l'entreprise.
- **Evaluation de l'efficacité des contrôles, évaluation des risques et les conséquences**

TABLEAU 5: ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES, ÉVALUATION DES RISQUES ET LES CONSÉQUENCES

Evaluation du risque	Orientation des tests vers les risques identifiés
- Les contrôles sont efficaces et nous avons l'intention de nous appuyer dessus. Le risque d'erreur est faible.	- Limité : les éléments rassemblés indiquent que des erreurs sont peu susceptibles de se produire.
Les conditions sont efficaces	- Préventif : (nous n'attendons pas d'erreur) test élaborés

- Mais n'avons pas l'intention de nous appuyer dessus	- Raisonnablement pour détecter les erreurs.
- Les contrôles ne sont pas efficaces et le risque d'erreur est moyen	- Étendu : test étendu pour détecter les erreurs et estimer leur impact potentiel.
- Les contrôles sont non efficaces et le risque d'erreurs est élevé	- Extrapolation : nous attendons des erreurs importantes, les tests sont réalisés pour estimer leur impact potentiel

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

4 CONTROLE DES COMPTES :

a. Les assertions d'audit :

S'assurer du respect et la bonne application des assertions d'audit tels que :

- Exhaustivité, Exactitude, Existence, Valorisation, cités en détails ci-dessus ;
- Droits et obligations : les actifs et passifs de l'entreprise correspondent respectivement

aux droits et obligations de l'entreprise à la date de clôture.

- Présentation et information : les états de synthèses sont bien présentés y compris l'information à l'ETIC.

b. Les techniques de contrôle :

- *L'examen analytique* : Se fait par l'analyse de la variation en unité monétaire par rapport aux années précédentes ou référence approprié.
- *L'observation physique* : Consiste en l'examen des procédures et de leur mise en œuvre (l'inventaire).
- *La circularisations des tiers* : Afin de pouvoir ramasser les informations sur les opérations effectuées avec d'autres compagnies.
- *La validation par rapport aux pièces justificatives* : Ceci via la sélection des échantillons à vérifier.
- *Les recoupements internes* : plus il y aura des sources d'information différentes, meilleur sera la véracité d'un élément.
- *L'appréciation des évaluations* : Parfois l'auditeur se contente par la vérification de l'existence, parfois s'ajoute l'appréciation des évaluations, (Stock, immobilisations).
- *La lettre d'affirmation* : Est destiné aux dirigeants sociaux pour qu'ils préparent les états de synthèse et l'information à communiquer aux commissaires aux comptes ou auditeurs.

c. Les événements postérieurs à la clôture :

Traitement comptable :

Les informations ou événements pouvant menacer la continuité d'exploitation doivent être mentionné dans état des informations complémentaires (l'ETIC) qui est un document de synthèse qui complète et commente l'information comptable donnée par les états de synthèse.

Événement ayant un lien direct considérable à un exercice clos, doit être pris en considération dans le même exercice. Si son impact financier est mesurable, les comptes doivent être ajustés, sinon l'information doit être mentionnée dans l'ETIC.

Évènement ayant pas la relation cité ci-dessus, ne sera pas rattaché à l'exercice.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Incidence sur les travaux de l'auditeur :

L'auditeur s'assure que ces événements ont été traités conformément aux principes comptables, que l'information est propagée aux associés et que son incidence est citée dans le rapport général.

d. Les travaux de fin de mission :

- *Synthèses des travaux* : Cette étape vise à s'assurer que le plan de mission a été mené à terme.
- *Contrôle des états de synthèses*
- *Revue des événements postérieurs à la clôture*
- *Note de synthèse* : Récapitule la démarche d'audit et les termes justifiant l'opinion émise.

5 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE :

5.1 RISQUE DE NON CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

a) Appréciation des difficultés de l'entreprise :

La situation de l'entreprise ne peut être définie selon des critères absolus, mais avec la combinaison, l'accumulation des critères défavorables qu'un jugement peut être fondé.

b) Conséquences de la difficulté sur la certification :

❖ Continuité assurée :

- Les informations concernant les doutes sont décrites dans l'ETIC ;
- La formulation d'une opinion sans réserve, avec un paragraphe d'observation.

❖ Continuité incertaine :

- La formulation d'une réserve ou refus des comptes, Continuité non assurée, la même procédure dans le cas où les états de synthèses ne sont pas établis en valeurs liquidatives.

6 RAPPORT D'AUDIT ET INTERVENTIONS CONNEXES :

6.1 RAPPORT GÉNÉRAL :

Forme : écrit, il doit être clair et concis. Il doit faire ressortir en substance les éléments suivants :

- L'étendue des travaux
- Les éventuelles limitations à sa mission
- Les réserves éventuelles

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

- L'opinion finale

• Les informations prévues par la loi ou celles jugées utiles d'être portées à la connaissance des associés ou des tiers.

Destinataires : doit être libellés à l'intention des associés qui l'ont mandaté.

Datation : La date du rapport doit être celle de la fin des travaux de vérification dans la société.

Signature

Etendue de la mission

Opinion sans réserve : l'auditeur donne son avis sur l'image fidèle des états de synthèses conformément aux principes comptables admis.

Opinion avec réserve : une réserve peut être de 3 natures :

- Désaccord : l'incidence de la réserve devra être dans la mesure du possible chiffré

• Limitation des contrôles ou incertitude : préciser les montants figurant dans les comptes annuels qui pourraient être affectés.

- Opinion avec refus : une impossibilité d'exprimer une opinion, ou une opinion défavorable.

Observation : le rapport peut contenir un paragraphe d'observation pour faire un élément affectant les états financiers et qui fait l'objet d'une note annexe.

Continuité d'exploitation : le fait d'assurer que les comptes, les enregistrements ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

Irrégularité et inexactitudes : Quand elles sont relatives à l'objet direct de sa mission, et qu'elles présentent un caractère significatif.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

SECTION 02 : LA NOTION DE LA QUALITÉ D'AUDIT CONTRACTUEL :

Dans la deuxième section, on a abordé la notion de la qualité d'audit contractuel tel qu'on a présenté la définition de la qualité d'audit ainsi ses éléments essentiels, son rôle. On ne peut pas parler sur la qualité d'audit sans parler sur le comité d'audit vu que son objectif principal est d'assurer une bonne qualité d'audit et procède à son évaluation ; pour cela on a présenté sa définition, ses missions. En fin, on a présenté les études faite et considère que la qualité d'audit contractuel se base sur la qualité de l'auditeur.

1 DÉFINITION DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT :

De Angelo, définit la qualité d'audit comme « la probabilité jointe qu'un auditeur donné va simultanément découvrir une anomalie significative dans les états financiers d'une entreprise cliente et révéler cette anomalie »¹. Selon de nombreux chercheurs la qualité de l'audit externe dépend de la qualité de l'auditeur qui se base sur l'indépendance et la compétence.

Pour Collins et Valin, la qualité d'audit « est l'examen méthodologique d'une situation par une personne compétente et indépendante qui s'assure de la validité des éléments qu'il doit contrôler, qui vérifie la conformité des traitements de ses faits avec les règles, les normes, les procédures du système contrôle interne en vue d'exprimer une opinion motivée sur la concordance globale de cette situation aux normes. »²

Ces définitions se basent sur la compétence et l'indépendance de l'auditeur. La compétence, qualité de détection qui est la capacité de l'auditeur d'identifier les irrégularités et les anomalies significatives dans les comptes de l'entreprise auditée. L'indépendance, qualité de révélation qui est la probabilité qu'un auditeur dévoile les anomalies détectés, et ce a rapport à son objectivité et aux groupes de pressions.

¹ FINET, (A) et autres : Gouvernement d'entreprise « Aspects managériaux, comptables et financiers », Editions de Boeck Université, Bruxelles, 2005, P, 158.

² BOUMEDIENNE M, R, « Qualité de l'audit légal à la lumière des mécanismes internes de gouvernance d'entreprise », Thèse de doctorat à l'université de Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 2013-2014, P, 53.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Les définitions présentés ci-dessus ont rapport à des études antérieurs, selon les nouvelles recherches la qualité de l'audit ne dépend pas seulement de la qualité de l'auditeur mais aussi de la qualité du processus d'audit.

2 LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA QUALITÉ DE L'AUDIT :

La notion de la qualité d'audit est au cœur des préoccupations de nombreux chercheurs vu son importance, mais c'est difficile de cerner ce qu'elle signifie, en quoi elle consiste et comment l'évaluer, de ce fait de les cadres, les professionnels d'audit et les organismes de réglementation ont indiqué que la qualité d'audit se compose de trois éléments essentiels qui sont¹ :

- Assurer l'excellence professionnelle
- Innovation de la démarche d'audit
- Communiquer des perspectives

2.1 ASSURER L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE :

La qualité d'audit sur le plan technique repose sur l'effectuation d'un audit tout en respectant les normes d'audit en vigueur.

La qualité d'audit peut être rehaussé par :

- L'effectuation d'un travail régulier.
- Financement et développement des stratégies de gestion des talents personnalisés (les formations...)
- L'organisation et la programmation des plates-formes d'apprentissage spécialisé.
- Les programmes de coaching en cours de mission et les ressources techniques d'audit.

2.2 INNOVATION DE LA DEMARCHE D'AUDIT :

Pour avoir un audit de qualité l'utilisation de la technologie de pointe, procédures analytiques sont recommandé. Le cabinet profite des améliorations continues de ses clients et suit leur tendance de développement.

¹ <https://www.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/audit/ca-fr-audit-Rapport-sur-la-qualite-de-l-audit-2017.pdf> consulté le 30/03/2020 à 16 :50.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Parmi les technologies utilisées traduisant l'innovation de la démarche d'audit, on peut citer :

- **Argus** : système électronique d'interrogation et l'analyse de la documentation, permet l'extraction des informations clés à partir des documents électroniques ainsi la réduction du temps.

- **Collaboration et le partage d'informations ainsi que le suivi en ligne**, facilite la communication entre l'auditeur et ses clients et permet à ces derniers de suivre et surveiller les missions déroulantes.

- **Dénombrement mobile des stocks « Icount »** : Permet l'utilisation de téléphone dans l'enregistrement des observations des professionnels sur le dénombrement physique des stocks puis partager les résultats rapidement avec l'équipe d'audit de l'entreprise en question.

- **Spotlight** : Accélère et simplifie la collecte de données sur les clients dans un format adapté à une analytique et à une analyse améliorées. Souple et adaptable, Spotlight permet aux professionnels de servir des sociétés ouvertes de toutes les tailles avec la même aisance. Le test des écritures de journal est l'une des applications les plus couramment utilisées.

2.3 COMMUNIQUER DES PERSPECTIVES :

La qualité d'audit permet au comité d'audit de mieux comprendre l'entité qu'il surveille. Le partage des travaux et rapports de l'auditeur conduit à des discussions fructifiés, analyses puis des constatations sur les risques et enjeux de l'entreprise.

L'objectif de l'audit est de s'assurer de la régularité, la conformité, la sincérité des enregistrements comptables de l'entreprise et de ses états financiers, afin de pouvoir satisfaire se but, l'équipe d'audit devrait comprendre l'activité de l'entreprise et identifier ses risques de contrôle...etc. La conclusion d'une mission d'audit fait naissance à plusieurs observations sur les contrôles et la sécurité des technologie informatique (TI), puis les communiquer à la direction qui se positionne sur le degré d'application de ses directives.

3 LE RÔLE DE LA QUALITÉ D'AUDIT :

Les récents scandales financiers ont mis en cause la confiance entre les gestionnaires, actionnaires ou tiers contractants, d' où la nécessité d'évaluer la qualité de l'audit externe légal ou contractuel qui vise à certifier la régularité, la sincérité, l'image fidèle des comptes annuels de l'entreprise auditée.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

De ce fait, le rôle de la qualité d'audit se présent comme suit :

3.1 AUGMENTER LA CONFIANCE DANS LES RAPPORTS D'AUDIT :

une mission d'audit externe soit légal ou contractuel faite par des auditeurs se finalise par l'élaboration des rapports d'audit comportant des observations, des recommandations dont l'objectif est la certification ou non des comptes annuels de l'entreprise afin de donner une assurance sur la fiabilité des informations financière de l'entreprise aux différents utilisateurs, qui se servent de lui lors d'une prise de décision ou de diagnostic...etc.

Les scandales financiers surtout celui de ENRON ont fait surgir des gaps entre la réalité économique des entreprises et les informations communiquées aux investisseurs, ce qui a provoqué une crise de confiance.

Donc afin d'améliorer et d'assurer la fiabilité des rapports d'audit ainsi que les informations financières diffusés est vivement recommandé d'évaluer la qualité de la mission d'audit.

3.2 REGULER LES CONFLITS D'AGENCE :

L'audit contribue à la gestion des conflits et la réduction des couts d'agence comme le défend la théorie de l'agence. Donc le niveau de la qualité d'audit doit suivre l'évolution et le degré des conflits.

Le rôle de l'audit apparait dans la réduction et la régulation des conflits d'agence qui sont naît des conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes de l'entreprise surtout les managers et les actionnaires.

En conséquence, la qualité d'audit est l'une des composantes d'un système de contrôle complexe qui vise à compenser le gap de surveillance de la politique comptable des managers par les actionnaires.¹

¹ PIOT, C, « Relations d'agence ; Opportunités de croissance et notoriété de l'auditeur externe : une étude empirique du marché français », 21ème Congrès de l'AFC, France, May 2000, halshs-00587501, P, 5-6.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

3.3 RENFORCEMENT DU CONCEPT DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Le rôle de l'audit en tant que mécanisme de gouvernance est de réduire en grande partie l'asymétrie de l'information entre les différentes parties prenantes telles que les actionnaires, les gestionnaires et les tiers contractants. Ce en veillant à fournir des informations financières fiable et garantir leur régularité, sincérité et l'image fidèle, donc l'audit joue un rôle primordial dans la prise d'une décision propre.

Vu son importance pour la prise de décision, les différents utilisateurs des états financiers ont besoin d'être sécurisés et rassurés vis-à-vis la qualité de l'audit présenté.¹

3.4 LA REDUCTION DE L'ECART ENTRE LES ATTENTES ET LA PERFORMANCE :(L'EXPECTATION GAP) :

L'expectation gap se présente par la différence existante entre les attentes des tiers d'une entreprise auditée relative à la qualité de la mission d'audit réalisée et la performance ou le rendement de l'auditeur lors de cette dernière et qui se voit comme une conséquence du au faible rendement effectif de l'auditeur par rapport aux normes d'audit ainsi que celles relatives à la qualité reconnue.²

4 LE COMITE D'AUDIT EN TANT QUE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE :

Les scandales financiers qui ont mis en cause la confiance et la fiabilité des informations financières et les rapports faits par les auditeurs, ont poussé à apparaître une nouvelle notion aux états unis qui est le comité d'audit pour mettre fin à cette crise.

Les comités d'audit occupent une place importante au sein des entreprises en permettant d'améliorer le gouvernement des entreprises. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit interne et externe, aux états financiers , à la mise en place et au

¹ MANITA, R & PIGE, B, « La notation par les administrateurs des composantes de la qualité du processus d'audit », contrôle, audit et institution (s), May 2006, Tunisie, halshs-00548048, P, 01.

² BOUMEDIENNE M, R, « Qualité de l'audit légal à la lumière des mécanismes internes de gouvernance d'entreprise », Thèse de doctorat à l'université de Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 2013-2014, P, 56-57.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

suivi de l'application des mécanismes de contrôle interne, du processus de gestion des risques et du plan d'utilisation optimale des ressources.¹

4.1 DEFINITION DU COMITE D'AUDIT :

Y'a plusieurs définitions sur le comité d'audit mais pas une seule universelle vu la diversité de ses responsabilités dans chaque entreprise.

Le comité d'audit a pour but de surveiller la gestion confiée aux dirigeants en analysant les comptes et les dispositifs du contrôle arrêtés par ceux-ci. Il est désigné et lié à l'organe de contrôle de l'entreprise qui est le conseil d'administration ou le conseil de surveillance.²

Le comité d'audit est une surveillance active des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières (contrôle de gestion, contrôle interne, fiabilité des informations financières communiquées). Le comité d'audit joue également un rôle de conseil auprès de la direction générale d'une entreprise.³

Le conseil d'administration recourt à des comités d'audit afin d'évoluer son efficacité ; en lui déléguant un certain nombre de ses attributions qu'il n'a pas le temps d'exercer ou qui ne nécessitent pas la présence de tous les administrateurs ou encore qui requièrent des compétences spécifiques.⁴

4.2 MISSIONS DU COMITE D'AUDIT :

Le comité d'audit contrôle les activités des dirigeants en termes de rapports financier, afin de préserver les intérêts des parties prenantes de l'entreprise.⁵

¹ AZOUNE, K, & FERSAOUI, N, « les facteurs déterminants de la qualité d'audit légal en Algérie du point de vue des commissaires aux comptes », mémoire de Master, école supérieure de commerce Kolea, 2016, P, 19.

² Masselin. J. L, Maders, H.P, « Contrôle interne des risques : cibler, évaluer, organiser, piloter, maîtriser », Edition d'Organisation, Paris, 2006, P, 255.

³ <http://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/comite-d-audit-ou-des-comptes>. Consulté le 03/04/2020 à 12 :00

⁴ AYACHI, F, « commissariat aux comptes et gouvernance de l'entreprise », thèse de doctorat en science commercial, université d'Oran 2 Algérie, 2018, P, 165.

⁵ BERTIN, E, & GODOWSKI, C, « Interactions entre les acteurs du processus global d'audit et gouvernance de l'entreprise : une étude exploratoire », Manuscrit auteur, publié dans "Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, Nice : France", 2010, P, 04.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Pincus et al. (1989) ont mis l'accent sur la contribution de ce comité à réduire les problèmes d'agence et à exercer une action préventive contre les actions opportunistes des dirigeants.

A l'origine, les comités d'audit avaient pour finalité de veiller à l'indépendance de l'auditeur légal, Saada (1998).

La mission primaire du comité d'audit est de surveiller le processus du rapport financier de l'entreprise, et ce en réunissant régulièrement avec les auditeurs externes de l'entreprise et les dirigeants internes financiers pour réviser les états financiers de l'entreprise.¹

Le comité d'audit a aussi pour mission de s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes (rapport Bouton, 2002). De même, selon toujours Bouton (2002) le comité d'audit doit superviser et guider les étapes de sélection d'un commissaire aux comptes et mesurer le montant des honoraires versés à ceux-ci ou à leurs réseaux.

Ainsi le comité d'audit devrait : ²

- Etre à l'écoute des commissaires aux comptes, les auditeurs internes et les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie ;
- Recourir à des experts extérieurs en grand nombre ;
- Recevoir les rapports d'audit interne ;
- Surveiller l'organisation du service des auditeurs internes et être informé des programmes de travail.

Le comité d'audit joue également un rôle de réassurance, et donc de « gardien de la confiance » concernant l'audit externe. En effet, Knapp (1987) a également démontré que les membres du comité d'audit soutiennent le plus souvent les auditeurs en cas de conflits.

La taille du comité d'audit devrait être entre trois et cinq membres selon les codes de bonne pratique de gouvernance, qui suggère aussi son indépendance. Les rapports Viénot précisent que les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du comité.

¹ AYACHI, F, « commissariat aux comptes et gouvernance de l'entreprise », thèse de doctorat en science commercial, université d'Oran 2 Algérie, 2018, P, 166.

² Idem.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Toutefois, Klein (2002) insiste sur l'importance de l'existence d'un interne dans ce comité. Pour être efficace, un comité d'audit doit être actif. L'activité du comité d'audit peut être mesuré par le nombre de réunions, qu'il fait (Abbott et al., 2000).

Parmi les bonnes pratiques, il faut avoir au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit peut être considéré comme un médiateur aidant à la résolution des conflits entre auditeurs externes et direction (Stewart et Munro, 2007).

La loi Sarbanes-Oxley (Sections 301, 204, 301), le règlement relatif au comité d'audit de la Securities Exchange Commission (SEC), émis en avril 2003, ainsi que la 8ème Directive européenne (articles 39-2 et 39-3) prévoient notamment que le comité d'audit¹ :

- suit le processus d'élaboration de l'information financière ;
- contrôle l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne et de la gestion des risques de la société ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- examine et suit l'indépendance du contrôleur légal ou du cabinet d'audit ;
- procède à une sélection préalable du contrôleur légal dont la désignation est proposée.

¹ BERTIN, E, & GODOWSKI, C, « Interactions entre les acteurs du processus global d'audit et gouvernance de l'entreprise : une étude exploratoire », Manuscrit auteur, publié dans "Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, Nice : France", 2010, P, 05.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

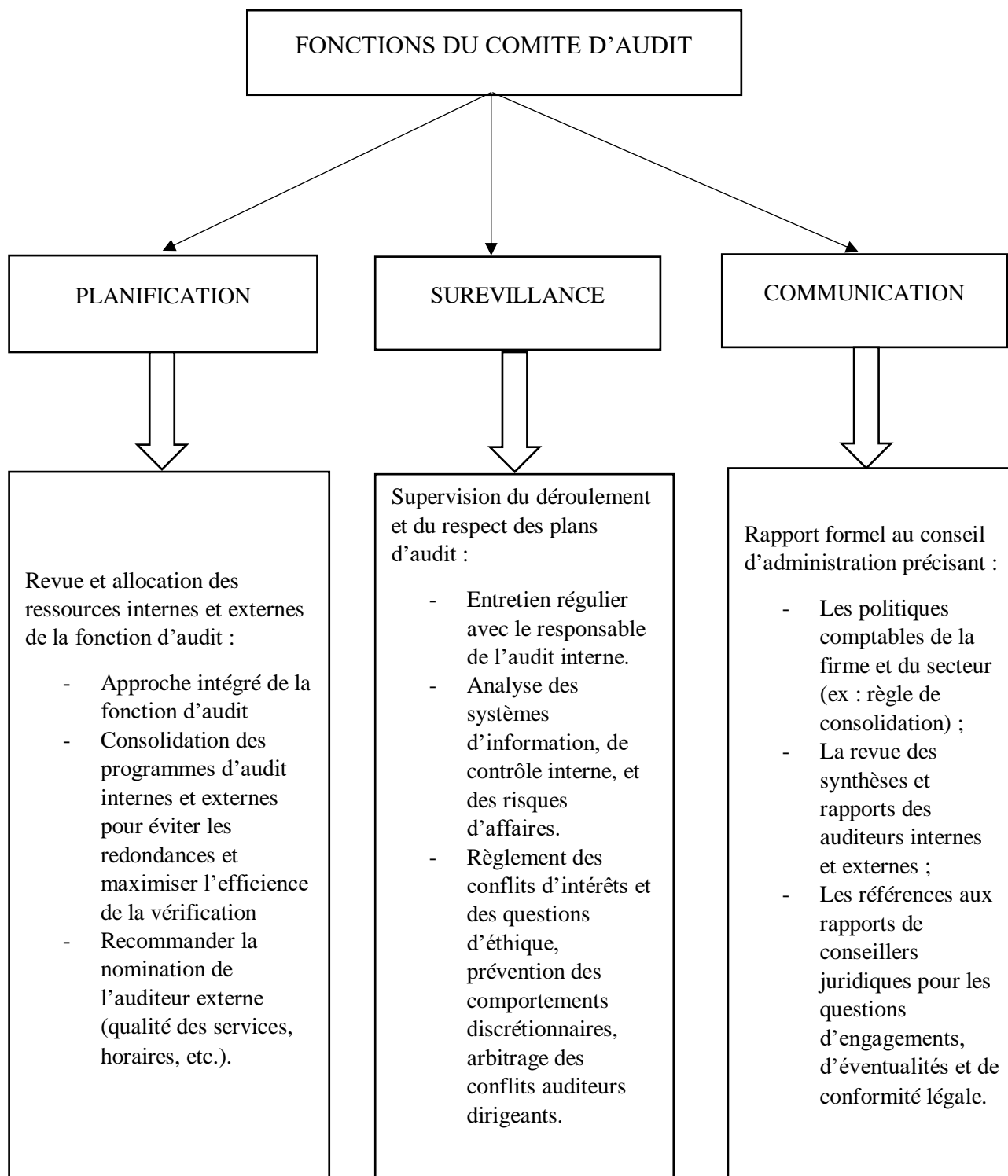


FIGURE 1: CADRE FONCTIONNEL DU COMITE D'AUDIT

Source : FINET, (A) et autres : Gouvernement d'entreprise, Aspects managériaux, comptables et financiers, Editions De Boeck université, Bruxelles, 2005, P.173.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

4.3 COMITÉ D'AUDIT ET L'AUDIT EXTERNE :¹

Le rôle du comité d'audit envers l'audit externe est plus formalisé qu'à celui de l'audit interne. Ce revient que l'audit externe est la base dans le processus de certification, son indépendance un enjeu de qualité, tandis que l'audit interne est une fonction de soutien de ce processus.

Le comité d'audit contribue en plusieurs sens à l'amélioration de la qualité de l'audit externe ; le besoin exprimé par les groupes de travail a été pris en compte au rang légal par Sarbanes Oxley (SOX) (section 301) aux États-Unis. Elles visent à couvrir tous conflits avec la direction sur l'opinion d'audit, allocation d'un budget suffisant afin de rémunérer l'auditeur externe, garantir son indépendance, faire des activités de consultation en parallèle. De telles prérogatives restent formulées plus timidement dans la 8e Directive, sans invocation d'une quelconque responsabilité directe du comité d'audit.

L'article 41-2 ne manque pas de rappeler, à ce titre, que les missions du comité d'audit s'exercent « Sans préjudice des responsabilités des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de surveillance... »

4.3.1 LE COMITÉ D'AUDIT, LES CONFLITS AUDITEUR-DIRECTION ET L'OPINION D'AUDIT:²

Le comité d'audit doit être l'intermédiaire entre auditeur et le dirigeant en matière de conflits, en protégeant l'indépendance du premier. Les pressions managériales peuvent être importantes pour valider certaines options, notamment quand l'auditeur entretient une relation contractuelle forte avec la firme auditée.

Des travaux expérimentaux en utilisant un questionnaire ont été mis en place afin d'identifier les éléments qui poussent le comité d'audit d'être à côté de l'auditeur dans une situation conflictuelle.

¹ PIOT, C & KERMICHE, L, « A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique », 2009, ffhalshs-00537952f, P, 23.

² PIOT, C & KERMICHE, L, « A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique », 2009, ffhalshs-00537952f, P, 24.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

L'étude de Knapp (1987), sur 179 membres de comités d'audit américains, montre que la propension à soutenir l'auditeur est plus forte chez les individus qui sont par ailleurs aux commandes d'une société cotée.

DeZoort et Salterio (2001) constatent que l'expérience d'administrateur indépendant et le niveau de connaissances spécifiques en audit favorisent le soutien de l'auditeur ; mais aussi que les individus expérimentés en tant que dirigeants de sociétés sont plus enclins à soutenir le point de vue de la direction. Plus récemment, les matériels expérimentaux administrés aux États-Unis par DeZoort et al. (2003a, 2003b, 2008) tendent à montrer que les membres de comités d'audit détenteurs d'un titre d'expert-comptable (Certified Public Accountant) soutiennent davantage les ajustements proposés par l'auditeur externe.

Quelques travaux ont testé hypothèse de la relation entre établissement d'un rapport d'audit avec réserve et la présence d'un comité d'audit efficace, ce en lui réduisant le risque de perte de son mandat.

Carcello et Neal (2000) constatent que la probabilité d'émettre une réserve de continuité d'exploitation augmente avec l'indépendance du comité d'audit, après contrôle des déterminants usuels d'une telle opinion. En Espagne, Pucheta-Martinez et de Fuentes (2007) trouvent que l'indépendance et la taille du comité d'audit sont positivement associées à la probabilité d'une réserve pour erreur ou non-conformité comptable.

On constate que ces recherches proposent que la tendance du comité d'audit et le degré de défense sur les intérêts et l'opinion de l'auditeur dépend des compétences spécifiques et l'indépendance de ses membres.

Le tableau suivant résume les recherches exposées ci-dessus, concernant la contribution du comité d'audit dans la qualité d'audit externe. (1),(2),(3),(4),(5),(6),(7),(8),(9).

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

TABLEAU 6:RECHERCHES ANTERIEURES CONCERNANT LA CONTRIBUTION DU COMITE D'AUDIT DANS LA QUALITE D'AUDIT EXTERNE.

Études	Pays	Méthodologie	Terrain	Période d'étude	Caractéristiques du comité d'audit				
					Présence	Indépendance	Expertise	Activité	Taille
2.1 Soutenir la position de l'auditeur en cas de conflit avec la direction : études sur des membres de comités d'audit									
DeZoort, Salterio (2001) ⁽¹⁾	Ca	Exp.	68	--		C	C		
DeZoort et al. (2003a) ⁽²⁾	EU	Exp.	55	--			C		
DeZoort et al. (2003b) ⁽²⁾	EU	Exp.	131	Pre-SOX 2000			NC		
DeZoort et al. (2008) ⁽²⁾	EU	Exp.	131 / 241	Pre/post -SOX			C		
<i>Taux de corroboration partiel</i>						1 / 1	3 / 4		
2.2 Favoriser l'émission d'un rapport d'audit non standard (avec réserves)									
Carcello, Neal (2000)	EU	Arch.	223	1994		C			
Pucheta-Martinez, de Fuentes (2007) ⁽³⁾	Es	Arch.	380	1999-2001		C			C
<i>Taux de corroboration partiel</i>						2 / 2			1 / 1
2.3 Accroître l'effort / les honoraires d'audit externe									
Abbott et al. (2003a)	EU	Arch.	492	2001		C		NC	
Boo, Sharma (2008)	EU	Arch.	469	2001		C			
Carcello et al. (2002)	EU	Arch.	258	1992-1993		C			
Krishnan, Visvanathan (2009) ⁽⁴⁾	EU	Arch.	801	2000-2002		NC	NC	C	
Lee, Mandé (2005)	EU	Arch.	780	2000		C	NC	C	
Mitra et al. (2007)	EU	Arch.	358	2000		C	NC	NC	
Vafeas, Waagelein (2007)	EU	Arch.	767	2001-2002		C		NC	C
Goodwin-Stewart, Kent (2006)	Au	Arch.	401	2000	C	NC	NC	C	
Stewart, Munro (2007)	Au	Exp.	75 auditeurs	--	C			C	
Audousset-Coulier (2008)	Fr	Arch.	254	2002-2003	C				
Broye (2009)	Fr	Arch.	150	2005	C	C		C	
Hay et al. (2008) ⁽⁵⁾	NZ	Arch.	130 / 83	1995-2005	C / NC				
Collier, Gregory (1996)	RU	Arch.	315	1991	C				
Goddard, Masters (2000)	RU	Arch.	456	1994-1995	C				
Tauringana, Mangena (2008)	RU	Arch.	258	2001-2002		C	C		
<i>Taux de corroboration partiel</i>					6 / 6	8 / 10	1 / 5	5 / 8	1 / 1
2.4 Limiter le recours aux services non-audit									
Abbott et al. (2003b)	EU	Arch.	538	2000		C	NC	NC	
Abbott et al. (2007) ⁽⁶⁾	EU	Arch.	219	2000		C	C	C	
Lee, Mandé (2005)	EU	Arch.	780	2000		NC	NC	NC	
Mitchell van der Zhan et al. (2006) ⁽⁶⁾	Sg	Arch.	351	2001		NC	NC	NC	
<i>Taux de corroboration partiel</i>						2 / 4	1 / 4	1 / 4	
2.5 Favoriser la sélection d'un auditeur de qualité									
Abbott, Parker (2000) ⁽⁷⁾	EU	Arch.	500	1994		C		C	
Chen, Zhou (2007) ⁽⁸⁾	EU	Arch.	821	2001-2002		NC	NC	C	C
Lee et al. (2004) ⁽⁸⁾	EU	Arch.	380	1996-2000		C	NC	NC	
Lennox, Park (2007)	EU	Arch.	1 198	1995-2000		C		C	
Chen et al. (2005) ⁽⁷⁾	Au	Arch.	458	2000	C	C	NC	NC	
<i>Taux de corroboration partiel</i>					1 / 1	4 / 5	0 / 3	3 / 5	1 / 1
2.6 Lutter contre les congédiements opportunistes d'auditeurs, stimuler les congédiements d'auditeurs défaillants									
Archambeault, DeZoort (2001)	EU	Arch.	60	1994-1996	NC	C	C	NC	C
Carcello, Neal (2003)	EU	Arch.	374	1988-1999		C	NC		
Chen, Zhou (2007)	EU	Arch.	821	2001-2002		C	C	NC	NC
Lee et al. (2004)	EU	Arch.	380	1996-2000		C	C	NC	
Lennox (2002)	EU	Arch.	684	1996-1998	NC			C	
McMullen (1996)	EU	Arch.	150	1984-1988	NC				
<i>Taux de corroboration partiel</i>					0 / 3	4 / 4	3 / 4	1 / 4	1 / 2
2.7 Améliorer l'efficacité perçue du comité d'audit par les auditeurs externes									
Cohen et al. (2002)	EU	Entr.	36 auditeurs	--			C		
Gendron, Bédard (2006) ⁽⁹⁾	Ca	Entr.	22 individus	2000-2001			C		
Taux de corroboration global					7 / 10	21 / 26	10 / 22	10 / 21	4 / 5
Taux de corroboration aux EU					0 / 3	16 / 19	8 / 17	8 / 16	3 / 4

Source : PIOT, C & KERMICHE, L, « A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique », 2009, ffhalshs-00537952f, P, 24.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

- Définition des colonnes :

Pays : Au = Australie, Ca = Canada, Es = Espagne, EU = États-Unis, Fr = France, Ma = Malaisie, NZ = Nouvelle-Zélande, RU = Royaume-Uni, Sg = Singapour.

Méthodologie : Arch. = études quantitatives sur bases de données d'archives ; Exp. = mise en situation d'individus ; Entr = entretiens généralement semi-directifs.

Terrain : taille de l'échantillon en nombre d'observations (firmes ou firmes-années) pour les études sur données d'archives ; nombre de réponses exploitables, d'entretiens réalisés, ou de participants pour les enquêtes, investigations de terrain et expériences respectivement.

Période d'étude : elle n'est souvent pas précisée pour les études qui ne portent pas sur bases de données.

Présence ou efficacité du comité d'audit : C (NC) désigne une relation statistiquement corroborée (non corroborée) dans le sens prédit par la théorie ; ou un résultat qualitatif (p. ex. compte rendu d'entretien) qui corrobore ou non cette relation.

- Renvois pour compléments d'informations :

(1) Le niveau de compétence en audit est autoévalué par les participants.

(2) Mises en situation administrées à distance ; l'expertise financière s'entend de la détention d'un titre d'expert-comptable Certified Public Accountant (CPA),

(3) Relation corroborée uniquement avec les réserves pour erreur ou non-conformité aux principes comptables ; contribution non significative avec les réserves pour incertitudes ou limitations.

(4) Effet de substitution partiel : les honoraires d'audit sont moins élevés si le comité d'audit comprend des experts en comptabilité-audit.

(5) La présence d'un comité a un effet positif sur les honoraires en 1995, mais non significatif en 2005.

(6) Résultat obtenu sur la base d'un score d'efficacité du comité d'audit combinant indépendance, expertise et activité (au sens du Blue Ribbon Committee) ; et après contrôle de l'endogénéité des honoraires d'audit et non-audit.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

(7) Probabilité d'être audité par un « spécialiste » du secteur d'activité. Dans Abbott et al. (2000), indépendance et activité (au moins deux réunions annuelles) sont nécessaires à la contribution.

(8) Critère de réputation : propension à nommer un Big 4 suite à la défaillance d'Arthur Andersen (Chen et Zhou 2007), ou à sélectionner un auditeur plus réputé suite à une démission (Lee et al. 2004).

(9) Interviews de 22 parties prenantes au processus de reporting Chief executive officer (CEO), Chief Financial Officer (CFO), Central Intelligence Agency (CIA), audit partners, membres du comité d'audit), dans trois grandes firmes cotées canadiennes.

La figure suivante illustre les contributions du comité d'audit :

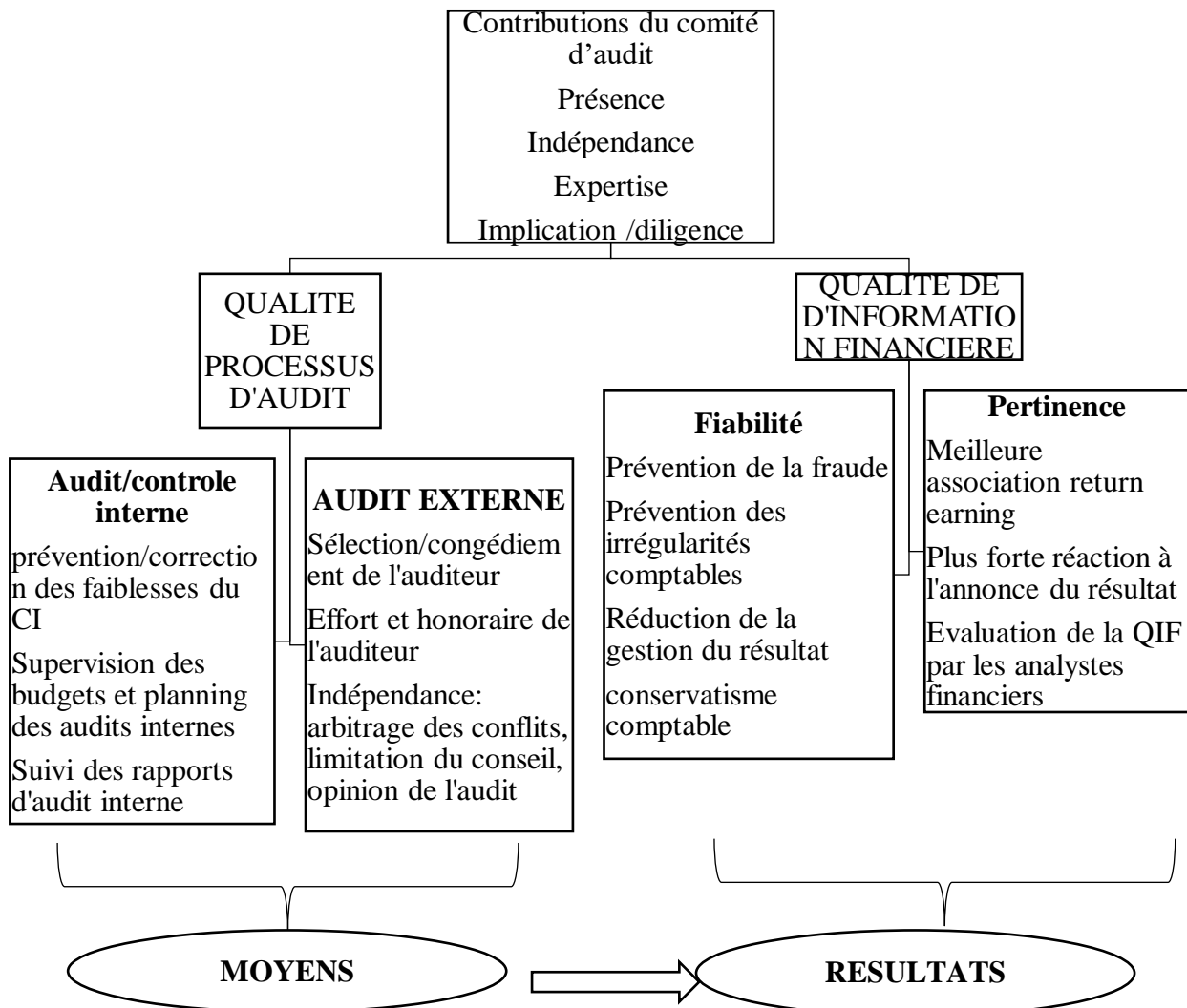


FIGURE 2 : CADRE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Source : PIOT, C & KERMICHE, L, « A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique », 2009, fhalshs-00537952f, P, 13.

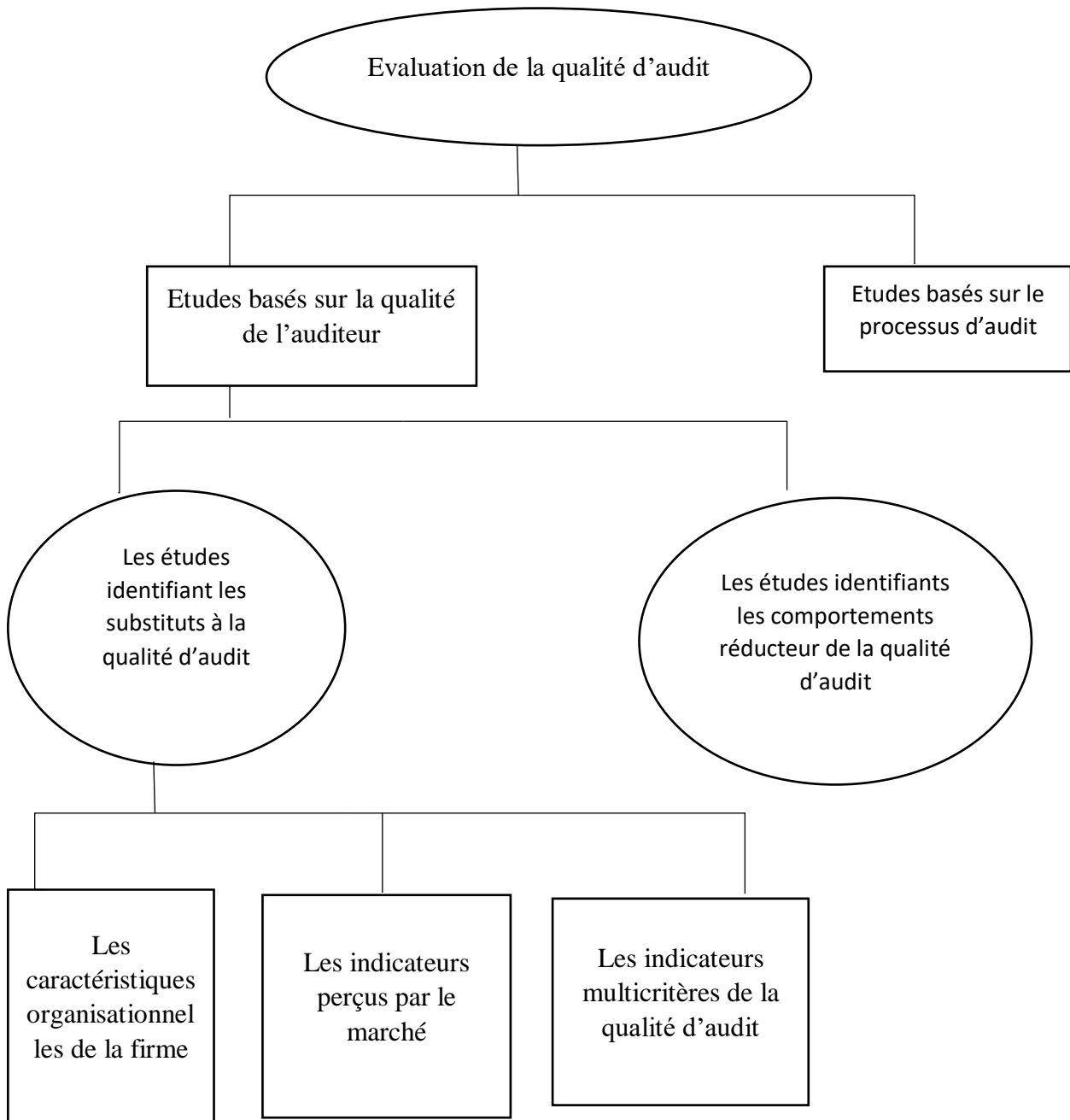
CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

5 LA QUALITE DE L'AUDIT CONTRACTUEL BASE SUR LA QUALITE DE L'AUDITEUR :

De nombreuses recherches se sont intéressés à mesurer la qualité d'audit (DeAngelo, 1981 ; Nichols et Smith, 1983 ; Eichenseher et al, 1989 et Lennox, 1999, Krishnan et Schauer, 2000). La plupart de ces travaux ont analysé la qualité de l'audit en se basant sur la qualité de l'auditeur, que sur l'analyse du processus d'audit lui-même.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

FIGURE 3: TYPOLOGIE DE RECHERCHES SE RAPPORTANT A LA MESURE DE LA QUALITE DE L'AUDIT



Source : MANITA, R, « La qualité du processus d'audit : une étude empirique sur le marché financier tunisien », La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, France, fihalshs-00455733f, P, 05.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Plusieurs recherches (Krishnan et Schauer, 2000 ; Reckers et al, 1997 ; Kaplan, 1995 et Jeter, 1999 Nichols et Smith, 1983 ; Eichenseher et al., 1989 et Lennox, 1999), ce sont basé sur la définition de la qualité de l'audit proposé par DeAngelo (1981), pour identifier des substituts de la qualité de l'audit perçus par le marché ou liés aux caractéristiques intrinsèques de ces deux concepts (compétence et indépendance de l'auditeur).

Les recherches menées dans ce sens tel que (Chemingui, 2004), peuvent être subdivisé en quatre sous-groupes : ¹

- Le premier s'est concentré sur l'identification des indicateurs de qualité perçus par le marché tels que la taille (Copley, 1991 ; Clarkson et Simunic, 1994 ; Becker et al, 1998 ; Bauwhede et al, 2000; Zhou et Elder, 2001; Piot, 2004 ; David et al, 2006), les honoraires (Malone et Robert, 1996 ; David et al, 2006) et la réputation de l'auditeur (McNair, 1991 ; palmrose, 1988 ; Palmrose 1981 ; Davis et Simon, 1992 ; Moreland, 1995 ; Turner et Senetti, 2001 ; Carey et Simnett, 2006 ; Moizer, 1997).
- Le second s'est basé sur l'examen des caractéristiques organisationnelles de la firme d'audit. Cette étude est lancée du fait que chaque cabinet d'audit dispose de sa propre structure hiérarchique et une organisation de travail et des auditeurs à différents niveaux qui ont des motivations différentes face à l'objectif d'amélioration de la qualité d'audit (Power, 1995). Donc la qualité du service rendu par le cabinet va dépendre de l'organisation interne et la qualité des efforts des auditeurs. Plusieurs indicateurs de qualité ont été donc identifiés ou cités par les auteurs tels que les ressources humaines (Wooten, 2003), le processus de contrôle qualité du cabinet (Prat dit Hauret, 2000 ; Krishnan et Schauer ; 2000 Malone et Roberts (1996) Matsumura et Tucker (1995)), l'expérience du cabinet en audit (Aldesier (1995, Wooten,2003) , l'expérience dans l'industrie (Hogan et Jeter,1999 ; Deis et Girtoux, 1992) la rotation des associés sur le dossier (Wotten, 2003 ; Siegel 1999) et la réalisation de mission de conseil (Wines, 1994 ; Elstein., 2001 ; Abdel-Khalik, 1990).

¹ MANITA, R, « La qualité du processus d'audit : une étude empirique sur le marché financier tunisien », La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, France, ffhalshs-00455733f, P, 05-06.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

- Le troisième a étudié la qualité de l'audit en se basant sur les caractéristiques des équipes de travail, plus précisément sur le niveau d'attention des associés et des managers aux travaux d'audit, au professionnalisme, persistance et scepticisme de l'auditeur, à l'expérience avec le client et à l'expérience dans l'industrie (Wooten, 2003). Par ailleurs, certains chercheurs se sont intéressés aux comportements de négligence professionnelle des collaborateurs qui sont de nature à réduire ou affecter la qualité de la mission de certification (Chow et Al, 1988 ; Mc Daniel, 1990 ; Malone et Robert, 1996 ; Kelly et Margheim, 1987, 1990 ; McNair, 1987, 1991).
- Le quatrième a essayé, de développer des indicateurs multicritères de la qualité d'audit. Il s'agit d'identifier les différentes dimensions de la qualité de l'audit qui varieront selon les auditeurs, utilisateurs ou préparateurs des états financiers. Dans la plus part des cas, ces travaux ont consisté à dresser, pour chaque groupe d'utilisateurs, des listes d'attributs qualitatifs et à les administrer par questionnaires. Les attributs identifiés par la littérature sont le plus souvent liés à la composition, la qualification et l'expérience de l'équipe d'audit, à certaines caractéristiques de la firme d'audit, au contrôle des travaux d'audit et au processus d'audit lui-même (Mocck et Samet, 1982 ; Sutton et Lampe, 1990 ; Carcello et al.1992 Groveman, 1995 ; Sikka et al, 1998).

On peut cerner les résultats de ces recherches en présentant la classification suivante des indicateurs de qualité basés sur la qualité de l'auditeur, tel que des facteurs qui sont liés à l'auditeur, au cabinet d'audit et au relation auditeur auditée.

5.1 LES FACTEURS LIÉS A L'AUDITEUR :

De Angelo a défini la qualité d'audit en la reliant à la compétence et l'indépendance de l'auditeur, puis de nombreux chercheurs ont appuyé sur le même principe pour définir la qualité de l'audit.

5.1.1 L'INDEPENDANCE :

Il y'a plusieurs définitions de l'indépendance de l'auditeur, ce dernier occupe une place essentiel dans la réglementation de l'audit externe. Le dictionnaire Larousse définit l'indépendance comme : « L'état de quelqu'un qui n'est tributaire de personne sur le plan matériel, moral et

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

intellectuel. C'est le cas d'une personne qui peut prendre un jugement sans être influencé par une force extérieure ou ses propres intérêts ».

L'indépendance existe lorsque la volonté se détermine sans être contrainte ou influencé par des contraintes extérieures ; une personne indépendante est une personne libre qui ne dépend pas d'une autre personne ou d'une autre chose.¹

Selon De Angelo (1981), « le niveau de l'indépendance est la probabilité qu'un auditeur révèle des anomalies lors de sa mission »²

En conclusion, l'indépendance est un pilier important de l'exécution de la mission d'audit, tel que l'auditeur doit être libre, franc, et exprime son opinion sans aucune influence interne ou externe.

L'indépendance peut être perçue sur deux axes :

5.1.1.1 L'INDEPENDANCE D'ESPRIT (OU DE FAIT) :

L'indépendance d'esprit est une attitude mentale qui permet à l'auditeur d'être en alerte par rapport aux dangers de la dépendance.

Le code d'éthique de L'IFAC a défini l'indépendance d'esprit comme : « l'état d'esprit qui permet d'émettre une opinion sans être affecté par des influences qui compromettent le jugement professionnel permettant à un professionnel d'agir avec intégrité et d'exercer l'objectivité et le scepticisme professionnels adéquats ».

Donc l'indépendance d'esprit est liée aux actes de l'auditeur et le degré de sa résistance face aux pressions des dirigeants afin d'exprimer une opinion objective, ceci dépend de son âme, sa conscience et son impartialité.

¹ RAZGANI, H, Réseaux sociaux et compétence de l'auditeur de terrain le cas du cabinet d'audit et Co, thèse de doctorat en science de gestion, université Paris dauphine, 2011, P, 88.

² De ANGELO L.E, « Auditor Independence, 'low balling' and disclosure regulation », journal of accounting and economics, 1981, P, 113-127.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Selon Danton : « L'indépendance est une vertu .Elle ne se donne pas, elle se mérite ». ¹

En fait, l'auditeur est un être humain qui se diffère l'un de l'autre, l'état d'esprit est relative à chaque personne, donc l'indépendance d'esprit ne peut être mesuré ni par norme, ni par loi.

5.1.1.2 L'APPARENCE DE L'INDEPENDANCE :

Selon le code de l'éthique de L'IFAC, « l'apparence de l'indépendance implique que le professionnel évite les faits ou les circonstances qui sont tel qu'une troisième partie objective et raisonnable, bien informée et ayant connaissance de tous les éléments pertinents y compris les mesures préventives appliquées peuvent raisonnablement conclure que l'intégrité, l'objectivité ou le scepticisme professionnel sont compromis ».

L'auditeur à la fin de sa mission élabore un rapport destiné aux parties prenantes, concernant la sincérité, la régularité et l'image fidèle des états comptables et financiers, sur l'absence d'anomalies significatives ou fraude et la continuité d'exploitation, donc l'audit représente l'assurance pour les tiers d'où la préservation de sa qualité est primordiale.

5.1.2 LA COMPETENCE :

La compétence est liée aux connaissances, capacités, volonté professionnelle et le niveau de technicité de l'individu et sa capacité de résoudre des problèmes et trouver des solutions, elle est propre à chacun, est une condition requise pour les auditeurs.

Selon l'ISQC : « le cabinet doit définir des politiques et des procédures destinés à fournir au cabinet l'assurance raisonnable que ce dernier dispose d'un personnel au nombre suffisant, possédant les capacités et les compétences requises, et ayant pris l'engagement de respecter les principes d'éthique applicable à la réalisation d'une mission selon les normes professionnelles et conformément aux obligations légales et réglementaires, afin de permettre au cabinet ou aux associés responsable de mission l'émission de rapports appropriés en la circonstance ».

¹ Barbier, E, « mieux piloter et mieux utiliser l'audit », édition Maxima, 1998, P, 43.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

La compétence de l'auditeur a été souvent considérée comme une garantie de la capacité de détection de l'auditeur.¹ Ainsi la compétence du professionnel résulte de sa capacité à rechercher et sélectionner des informations (Biggs et al, 1988 ; Simnett & Trotman, 1989), puis à formuler des hypothèses et prendre une décision (Asare & Wright, 1997).

5.1.2.1 LES FACTEURS INFLUENÇANT LA COMPETENCE DE L'AUDITEUR :

La compétence de l'auditeur est influencée par plusieurs facteurs cités dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 7: LES FACTEURS INFLUENÇANT LA COMPETENCE DE L'AUDITEUR

Facteurs	Impact sur la compétence	Référence	Position des auteurs
Formation initiale de l'auteur	Positif	Hilaire 1989, Scheid 2000, Datin 2006.	Description de la formation de l'auditeur. Une formation solide permet d'être compétent.
Expérience de l'auditeur	Positif	Libby et Frederik 1990, Libby et Al 1980, Ismail et trotman 1995.	Les auditeurs expérimentés trouvent plus d'erreurs que les auditeurs inexpérimentés.
Taille du cabinet	Positif	Emby, Etherington 1996.	Ils mesurent la compétence en fonction du nombre de

¹ CHEMINGUI, M & PIGE, B, « La qualité de l'audit : analyse critique et proposition d'une approche d'évaluation axée sur la nature des travaux d'audit réalisés », Normes et Mondialisation, May 2004, France, ffhalshs-00593012f, P, 04.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

			fois où l'auditeur fait face à la même situation, un auditeur d'un grand cabinet doit être confronté plus souvent à une même situation.
Structure du cabinet (Méthodologie élevé vs faible)	Positif ou neutre	Cushing et Lobbecke 1986, Chemingui et Pigé 2004, Icerman et Hillison 1991, Tuntiwongpiboon et Dugan 1994.	Plus la structure du cabinet est élevée plus l'auditeur est compétent. Aucun impact de la structure sur la compétence.
Durée du mandat	Positif ou négatif	Carey et Simnet 2006.	Il existe une durée optimum qui permet qui permet d'avoir une connaissance spécifique du client.

Source : Géraldine Hottegindre, CREFIGE, Université paris Dauphine, « un mauvais auditeur : dépendant et/ou incompetent ? Étude exploratoire des motifs de condamnation des commissaires aux comptes en France », P 04.

5.1.3 L'ETHIQUE :

L'éthique est un ensemble de convictions personnelles et professionnelles qui mènent les auditeurs à croire que certains actes vont entraver l'objectivité et l'intégrité nécessaire pour protéger l'intérêt générale (Kirk, 2005).

L'éthique et l'indépendance de l'auditeur ont été habituellement mises en rapport : pour Page et Spira (2005), l'indépendance est le point central de l'éthique de l'auditeur.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Selon la théorie de Jones (1991), un individu doit franchir quatre étapes psychologiques pour adopter un comportement éthique :¹

- D'abord, l'interprétation d'une situation comme un problème éthique (sensibilité éthique). Là consiste à jumeler toutes Les options possibles de leurs conséquences ;
- Puis choisir l'option la plus moral ;
- Puis avoir la volonté de se comporter de manière éthique, même si ce comportement induit au sacrifice de ses propres intérêts ;
- En fin, l'individu doit disposer d'un fort caractère lui permettant de se comporter de manière éthique.

En conclusion, l'éthique occupe une place primordiale dans l'audit de qualité, car le comportement et le jugement des auditeurs dépend de leurs croyances et valeurs.

5.2 LES FACTEURS LIES AU CABINET D'AUDIT :

5.2.1 LA TAILLE DU CABINET :

La taille est mesurée par le volume des honoraires, soit par la distinction entre « big » et « non big ». D'après l'étude de Nur Barziah et al (2005), la taille est le premier critère d'indépendance.

Selon De Angelo 1981, Shokley 1981, Gul 1991, les cabinets de plus grande taille sont perçus plus indépendants que les autres ; et leurs rapports sont estimés comme les plus fiable (McKinley, Pany et Reckers, 1985).

Malgré les scandales financiers, tel que celui de Enron-Anderson, plusieurs arguments ont été présenté pour confirmer hypothèse que les grands cabinets sont moins sensible à la perte d'un client car ils peuvent mutualiser ce risque, tandis que les petits cabinets sont plus sensible ce qui peut mettre

¹ LAHBARI, H & MANITA, R, « L'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité en audit », Comptabilités, économie et société, May 2011, Montpellier, France, fhal-00650541f, P, 06.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

en cause leurs indépendance ; donc l'indépendance dépend de l'importance relative d'un client dans le client.

5.2.2 LA REPUTATION :

La réputation joue un rôle de régulateur en faveur de l'indépendance. Les cabinets visent à fournir des services de qualité afin d'avoir une bonne réputation et la maintenir.

La qualité de l'audit et la réputation du cabinet, sont des moyen d'attraction des clients qui cherchent des informations correcte et fiable à divulguer aux parties prenantes.

L'émission d'un jugement sur la valeur d'un audit repose sur la réputation du cabinet, qui va lui servir de substitut (Mc Nair 1991). Selon Richard (2000), l'auditeur a pour objectif en premier lieu d'être choisi par les actionnaires, en second lieu, de maximiser ses profits. Or ces deux objectifs sont tributaires de réputation.

5.2.3 LA REVUE DU DOSSIER PAR UN CO-ASSOCIE :

La révision du dossier d'un audit par un autre collègue peut réduire le risque de certification des états financiers frauduleux. Piot et Janin (2007), suggèrent que le co-associé procure un double avantage. D'une part il offrirait la possibilité d'un contrôle réciproque des diligences mise en place par les co-associés. D'autre part, il consoliderait l'indépendance de chacun d'entre eux, limitant les jeux de pouvoir et par conséquent les effets de domination potentielles, des audités tout spécialement. L'existence de deux auditeurs externes permettait de comparer les avis et donner un poids plus important à l'opinion d'audit (Guedas, 2007).

5.2.4 LA ROTATION DES ASSOCIES :

L'impact de la rotation sur l'indépendance de l'auditeur est illustré par Carey et Simnett (2006), qui divise la durée du mandat d'audit en trois phases : la première phase peut être faible à cause de la méconnaissance de l'entreprise et son environnement. La deuxième est caractérisée par

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

une excellente qualité d'audit lié au développement d'une certaine expertise. La troisième phase reflète un risque de détérioration de la qualité d'audit pro

venant de la naissance de liens de familiarité, la baisse de vigilance et l'absence d'un œil critique.

5.2.5 LA CHARTE D'ETHIQUE DU CABINET :

L'éthique est la base du comportement de l'auditeur, elle s'applique tout au long du processus d'audit qui part de l'acceptation de la mission à l'établissement du rapport d'audit. Le rôle de la charte d'éthique consiste à guider et contrôler les comportements afin de maintenir la cohésion du cabinet d'audit. La règle d'éthique permet d'identifier ceux qui ne la respectent pas.

Le code éthique est vu comme un modèle de comportement : toute organisation humaine fondée sur des relations entre personnes amenée à établir une règle de jeu qui fixe les normes fondamentales de son fonctionnement.¹

5.3 LES FACTEURS LIES A LA RELATION AUDITEUR AUDITEE :

5.3.1 SITUATION FINANCIERE DE L'AUDITEE :

La littérature résume que les entreprises communiquant des informations erronées ont des caractéristiques communes : elles sont plus endettées, moins rentables et ont un besoin de financement (Smaili 2008).²

Pour Kinney et Mc Daniel (1989), les sociétés qui sont en mauvaise santé financière sont plus sujettes à manipuler les comptes, ce qui met en cause la responsabilité des auditeurs, et ce représente un risque d'audit.

¹ MERCIER Samuel, éthique dans l'entreprise, 2000/2001, <http://mip-ms.cnam.fr/servlef/com.univ>. Consulté le 12/04/2020 à 21 :50.

² SMAILI, N, &, STOLOWY, H & LABELLE, R, « la publication d'une information financière non conforme à la loi et aux normes : déterminant et compétences », Comptabilité-Contrôle-Audit, 2009/1 Tome 15, P, 159-198 : DOI : 10.3917/cca.151.0159.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Selon Palmrose (1987), les auditeurs sont sujets à un risque de mise en cause de leur responsabilité civile et pénale beaucoup plus élevé dans le cas où leurs clients seraient en bonne santé financière.¹

5.3.2 LES HONORAIRES D'AUDIT :

Les travaux réalisés sur les honoraires d'audit ont été finalisés par des conclusions différentes par exemple, Antle, Gordon, Narayanamoorthy, Zhou (2006) ont mis en évidence une relation positive entre les honoraires d'audit et la gestion des résultats ; quant à Frankel, Johnson, Nelson (2002) et d'autres travaux plus anciens ont conclu à une relation négative.²

Pour Sophie AUDOUSSET (2008), « la publication des honoraires d'audit va renforcer la transparence sur les liens entre les auditeurs et les entreprises en vue permettre aux utilisateurs des états financiers de se forger une opinion sur l'indépendance des auditeurs et d'évaluer ainsi la qualité des audits et la qualité des états financiers ». Le montant des honoraires affiché mesure le degré de dépendance des auditeurs de leurs clients.³

En conclusion, les honoraires d'audit ont un lien direct avec l'indépendance des auditeurs.

5.3.3 LA CONCURRENCE :

La forte concurrence implique le remplacement d'un auditeur par un autre plus complaisant, ce qui met en cause l'indépendance de l'auditeur.

¹ PRAT, C & HAURET, D, L'indépendance perçue de l'auditeur, revue française de gestion 2003/6 (n° 147).

² Des facteurs d'indépendance à un système d'indépendance : proposition d'une nouvelle grille d'analyse de l'indépendance de l'auditeur.

³ AUDOUSSET-COULIER, S, « La publication des honoraires d'audit par les sociétés cotées françaises : deux études de déterminants, les déterminants du caractère volontaire de la publication des honoraires d'audit et les déterminants du montant des honoraires d'audit publiés », thèse de doctorat en Science de Gestion, école des hautes études commerciales de Paris, 2008, P, 09.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Farmer, Rittenberg et Trompeter (1987) considèrent, que la forte concurrence peut induire les auditeurs à entacher leurs indépendances vue les récompenses commerciales qu'ils peuvent trouver et à se conformer à ce que les dirigeants attendent d'eux au détriment des autres parties.

Selon Kunitake et White (1986), une concurrence intensive entre les auditeurs peut les conduire à accepter des méthodes comptables non autorisées et ainsi diminuer la qualité de leur opinion. L'augmentation du revenu et la rentabilité peut se réaliser au détriment de l'indépendance.

Les recherches antérieures basées sur l'approche indirecte dans l'évaluation de la qualité d'audit (appréhension de la qualité d'audit à travers la qualité de l'auditeur) souffrent de plusieurs limites conceptuelles et empiriques. Les approches d'évaluation basées sur la compétence et l'indépendance peuvent être entachées par les risques de complaisance avec les dirigeants et de sélection adverse (Watts et Zimmerman, 1985 ; Fama et Jensen, 1983a, Goldman et Barlev, 1974). Ainsi, les indicateurs relevés par cette approche ne reflètent pas la complexité des travaux d'audit.¹

Cette méthode indirecte présente également l'inconvénient d'être focalisé principalement sur la 'qualité perçue' et le fait de substituer la qualité d'audit par la qualité de l'auditeur sans se soucier de trouver des déterminants techniques pour améliorer cette qualité. Dans ce sens, les récents scandales financiers et la faillite du cabinet Arthur & Andersen ont montré l'insuffisance de ces indicateurs à appréhender à eux seuls la qualité de l'audit².

Devant cette ambiguïté quant à la pertinence des indicateurs de la qualité portant sur la qualité de l'auditeur, une issue consiste à s'intéresser au processus qui y mène (Carcello et Al., 1992).

SECTION 3 : LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Dans la troisième section, on a entamé la qualité du processus d'audit contractuel tel qu'on a présenté les études antérieures sur la qualité du processus d'audit contractuel qui ne sont pas trop,

¹ La réalisation d'une mission d'audit se fait dans un environnement complexe .L'auditeur doit à la fois répondre aux besoins de son client, respecter les normes et la législation en vigueur, protéger le public sans oublier d'assurer sa rentabilité dans un marché compétitif (Briand, 1998).

² La taille du cabinet d'audit est considérée à la fois comme indicateur de compétence et indépendance et pourtant le cabinet Arthur Andersen a fait faillite suite à l'affaire Enron.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

puis on a parlé sur le niveau d'adaptabilité des travaux d'audit, les approches de contrôle qualité. Pour conclure cette section on a présenté la norme ISQC01 qui traite la qualité du processus d'audit contractuel, son champ d'application, le système de contrôle qualité qui englobe cinq règles qui déterminent la qualité du processus d'audit contractuel...etc.

1 LES ÉTUDES SUR LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL¹

Il y'a peu de recherches qui sont intéressées à l'évaluation de la qualité d'audit via le processus d'audit. Les premières études faites dans ce sens sont concentrées sur la meilleure compréhension de l'environnement des décisions subjectives d'audit. Pour ce faire, Gibbins et walf (1982) ont examiné le manuel d'audit d'une firme nationale, les normes et les textes d'audit et ont fait des interviews avec des auditeurs pour identifier une liste de facteurs pouvant impacter l'environnement d'audit. Ils ont aussi évalué les facteurs pouvant prédire les problèmes potentiels d'audit. D'où ils ont arrivés à identifier une série de facteurs qui impactent les différentes étapes du processus d'audit.

Mock et Samet (1982) ont observés les différents facteurs qui affectent les différentes étapes du processus d'audit ainsi leurs mesure. Leurs étude a été finalisé par identification de 110 facteurs à partir des normes d'audit) Statement on Auditing Standards (SAS) et des standards de contrôle qualité des firmes d'audit. Cette liste a été ensuite purifiée individuellement par un petit groupe d'auditeurs. La vérification finale est concrétisée via la distribution de questionnaires à 34 auditeurs. A l'issue de cette étude 32 indicateurs de la qualité d'audit ont été identifiés.

En utilisant deux groupes d'auditeurs appartenant à deux cabinets internationaux, Sutton (1993), a fait une étude afin d'identifier les indicateurs permettant d'appréhender la qualité du processus d'audit ainsi qu'une série de mesures de ces facteurs de qualité. Les résultats obtenus débouchent sur l'identification tout au long du processus d'audit (réparti en 4 étapes) de 19 facteurs

¹ MANITA, R, « La qualité du processus d'audit : une étude empirique sur le marché financier tunisien », La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, France, ffhalshs-00455733f, PP, 7-8.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

affectant la qualité d'audit correspondant à 63 mesures. Trois facteurs ont été identifiés dans la phase d'engagement de la mission, sept dans la phase d'audit intérimaire, onze dans la phase d'audit final et quatre dans la phase d'achèvement de la mission.

En réponse aux prérogatives des de la loi sur la sécurité financière, Manita (2005, 2008) a tenté de développer et de valider, au profit des comités d'audit, un outil d'évaluation de la qualité d'audit, leur permettant d'assurer leur nouveau rôle d'évaluation de l'audit externe réalisé. La conception et la validation de cet outil sont réalisées en s'appuyant sur la démarche de Churchill (1979). L'outil développé se compose de 49 indicateurs de qualité, répartis sur six étapes du processus d'audit.

2 LE NIVEAU D'ADAPTABILITÉ DES TRAVAUX D'AUDIT¹ :

Une technique de contrôle est jugée efficace, si elle est capable de détecter et de résoudre les dysfonctionnements au sein d'une entreprise. Le niveau d'adaptabilité des travaux d'audit est le degré d'adéquation des techniques de contrôle aux problèmes rencontrés.

L'évaluation en terme d'adaptabilité est difficile à mettre en œuvre dans le domaine de l'audit, et ce essentiellement pour deux raisons. La première tient à l'étendue du champ d'intervention de l'audit : les états financiers de l'entreprise doivent fournir une image fidèle de l'entreprise sans son ensemble. La seconde est liée à l'identification des dysfonctionnements potentiels au sein de l'entreprise.

Il ne s'agit pas d'une évaluation axée sur un seul critère car il faut recenser l'ensemble des travaux réalisés lors d'une mission d'audit et déterminer leurs capacités à assurer un contrôle adéquat aux zones de risques de l'entreprise.

La figure ci-dessous illustre l'évaluation de la qualité par le niveau d'adaptabilité des travaux d'audit.

¹ PIGE, B, « La qualité de l'audit enjeux de l'audit interne et externe pour la gouvernance des organisations », édition de Boeck, 2015, PP, 62-63.

CHAPITRE II : L’EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL

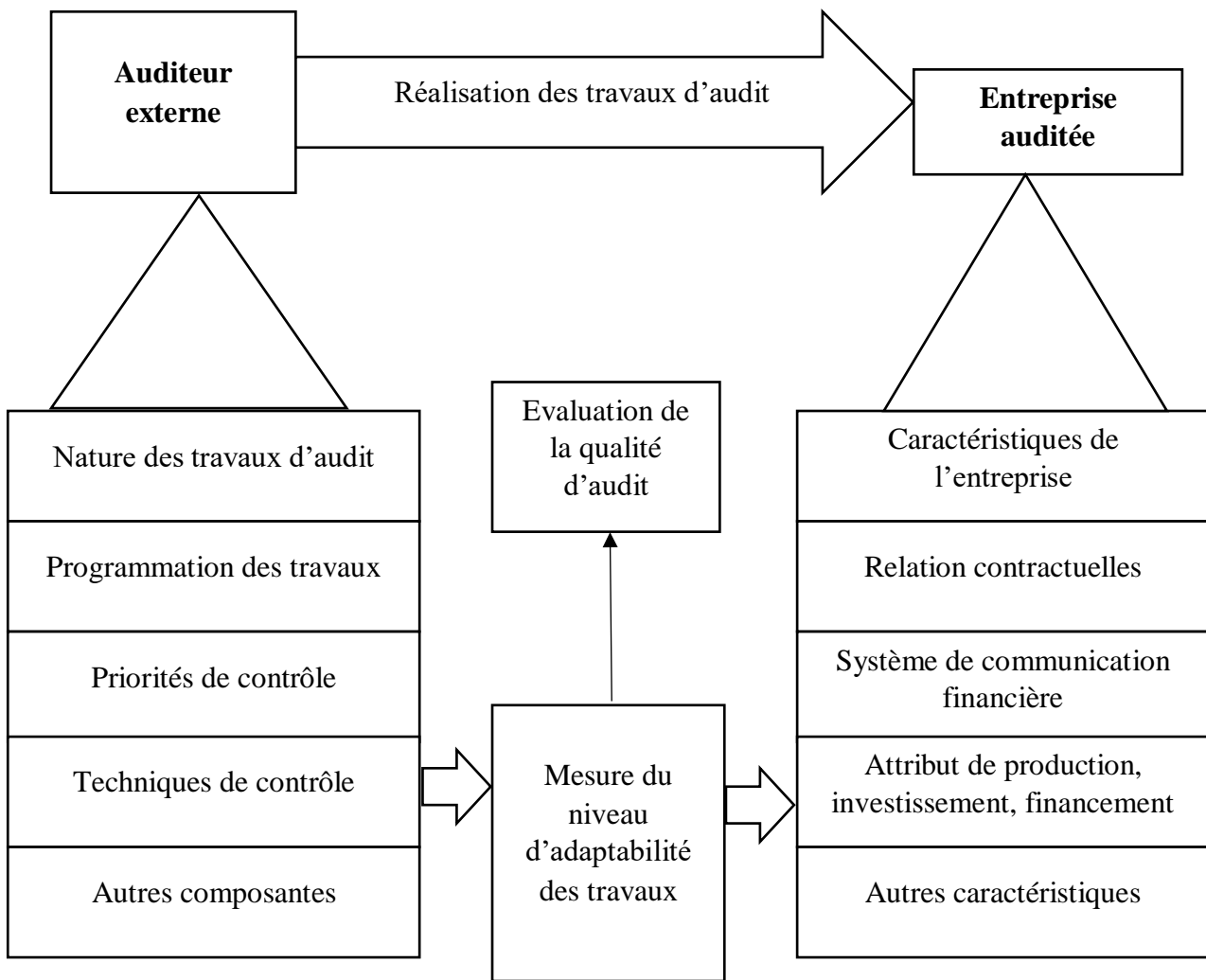


FIGURE 4: APPROCHE D’EVALUATION DE LA QUALITE AXEE SUR LA NATURE DES TRAVAUX D’AUDIT.

Source : PIGE, B, « La qualité de l’audit enjeux de l’audit interne et externe pour la gouvernance des organisations », édition de Boeck, 2015, P, 63.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

3 APPROCHES DE CONTROLE QUALITE :¹

Historiquement, le contrôle était effectué par les pairs, mais c'a été entaché de faible indépendance et de complaisance. Avec la création du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), le contrôle qualité s'est professionnalisé par un corps de contrôleurs indépendants, salariés de façon permanente dans l'organisme de contrôle.

Cependant ce contrôle ne permet pas de répondre à la totalité des attentes des utilisateurs, pour avoir une meilleure qualité il faut poursuivre à la fois deux approches. Celle du contrôle qualité du processus technique, ce qui est fait en France avec le H3C, et celle du contrôle par les administrateurs en tant que représentant des parties prenantes et de l'intérêt social de l'entreprise.

Aux Etats-Unis, la loi Sarbanes-Oxley impose la poursuite simultanée des deux démarches. Elle a créé une institution relevant de la Securities Exchange Commission (SEC), chargée de répertorier les cabinets d'audit pour les entreprises cotées, d'établir ou d'adopter des standards d'audit ou de contrôle qualité, et de mener des inspections sur les procédures des cabinets d'audit. Mais elle a également renforcé le pouvoir et la responsabilité des comités d'audit ; cette loi impose la compétence et l'indépendance des administrateurs.

¹ PIGE, B, « La qualité de l'audit enjeux de l'audit interne et externe pour la gouvernance des organisations », édition de Boeck, 2015, PP, 70-71.

CHAPITRE II : L’EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL

4 LA NORME INTERNATIONALE DE CONTROLE QUALITE ISQC01¹ :

4.1 CHAMP D’APPLICATION DE LA NORME ISQC01 :

Cette norme internationale de contrôle qualité traite les responsabilités du cabinet dans le contrôle qualité des missions d’audit et d’examen d’états financiers, les autres missions d’assurance et de services connexes.

Le Conseil des normes internationales d’audit et d’assurance (IAASB) a mis en place des normes et des indications supplémentaires relatives aux responsabilités des membres du cabinet concernant les procédures de contrôle qualité relative à des missions spécifiques. La norme ISA 220, par exemple traite des procédures de contrôle qualité applicable aux audits d’états financiers.

4.2 AUTORITE DE LA PRESENTE NORME :

Cette norme s’applique à tous les cabinets de professionnels comptables, la nature et l’étendue des politiques et des procédures élaborées pour se conformer à cette norme dépendent de différents facteurs tels que la taille du cabinet, les caractéristiques de son fonctionnement et son appartenance ou non à un réseau.

Cette norme serve à aider le cabinet :

- A comprendre ce qu’il faut accomplir ;
- A savoir est ce qu’il lui faut des mesures complémentaires pour atteindre son objectif.

4.3 LA DATE D’ENTREE EN VIGUEUR :

La mise en place de système de contrôle qualité conforme à la présente norme ISQC est requise pour le 15 décembre 2015.

¹ Norme ISQC 1, « contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d’audit ou d’examen d’états financiers, ainsi que d’autres missions d’assurance et de services connexes », 2009.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

4.4 L'OBJECTIF :

L'objectif du cabinet est de mettre en place et de maintenir un système de contrôle qualité afin d'obtenir l'assurance raisonnable :

- Que le cabinet et ses membres se conforment aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ;
- Que les rapports délivrés par le cabinet ou les associés responsables de missions sont appropriés aux circonstances.

4.5 QUELQUES DÉFINITIONS :

Responsable de contrôle qualité de la mission : est une personne n'appartenant pas à l'équipe de la mission ayant les capacités et l'autorité qui va évaluer les jugements de l'équipe pour faire le rapport.

Inspection : concerne les missions achevées, pour vérifier le respect des équipes de missions des politiques et procédures de contrôle qualité.

Suivi : est un processus de surveillance et d'évaluation en continue du système de contrôle qualité du cabinet, par une inspection périodique sur un échantillon de missions achevées, afin de donner l'assurance raisonnable au cabinet sur l'efficacité de son système de contrôle.

Normes professionnelles : les normes d'exercice des missions de l'IAASB et les règles de déontologie pertinentes.

Assurance raisonnable : est un niveau d'assurance élevé mais non absolu.

Règles de déontologie pertinentes : c'est les règles auxquelles l'équipe de mission et le responsable de contrôle qualité de la mission sont soumis, qui comprennent habituellement, les parties A et B du code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable de l'international Federation of Accountants et les exigences plus strictes propres à chaque pays.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

5 LE SYSTÈME DE CONTRÔLE QUALITÉ ¹:

Le cabinet doit mettre en place et maintenir un système de contrôle qualité qui comporte des politiques et procédures couvrant chacun des éléments suivants :

- a) Responsabilité d'encadrement pour la qualité au sein du cabinet ;
- b) Règles de déontologie pertinentes ;
- c) Acceptation et maintien de relation clients et de missions spécifiques ;
- d) Ressources humaines ;
- e) Réalisation des missions ;

- f) Suivi.

5.1 RESPONSABILITÉ D'ENCADREMENT POUR LA QUALITÉ AU SEIN DU CABINET :

Le cabinet doit mettre en place des procédures et politiques afin de bâtir une culture interne qui valorise la qualité lors de la réalisation des missions. Ces politiques et procédures doivent requérir du directeur général du cabinet (ou son équivalent), qu'il assume la responsabilité ultime du système de contrôle qualité du cabinet. (A4 ET A5)

La responsabilité fonctionnelle du système de contrôle qualité du cabinet est attribuée à une personne possédant l'autorité, l'expérience et les capacités suffisantes et appropriées. (A6)

5.2 RÈGLES DE DÉONTOLOGIE PERTINENTES :

Les politiques et procédures mis par le cabinet doivent fournir l'assurance raisonnable que le cabinet et ses membres se conforment aux règles de déontologie pertinentes, et que ces derniers conservent leurs indépendance lorsque les règles de déontologie pertinentes l'exigent. (A7 à A10)

Ces politiques et procédures doivent permettre au cabinet :

¹ Norme ISQC 1, « contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes », 2009.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

a) Communiquer ses propres règles d'indépendance à ses membres et aux autres personnes soumises à ces règles.

b) D'identifier les situations et les relations constituant des menaces de l'indépendance pour les éliminer ou les réduire au maximum.

Ces politiques et procédures doivent exiger :

a) Que les associés responsables de missions communiquent les informations pertinentes au cabinet et l'étendue des services fournis, afin d'évaluer le degré de respect de l'indépendance ;

b) Que les membres du cabinet signalent rapidement les menaces de l'indépendance ;

c) Que les informations pertinentes soient recueillies et communiquées aux membres concernés du cabinet de façon :

i. Que le cabinet et ses membres puissent aisément déterminer s'ils respectent les règles d'indépendance ;

ii. Que le cabinet puisse conserver et mettre à jour les informations relatives à l'indépendance dans ses dossiers ;

iii. Que le cabinet puisse prendre les mesures nécessaires aux situations relatives à des menaces de l'indépendance.

d) Au cabinet de communiquer sans délais les manquements identifiés à ces politiques et procédures :

i. A l'associé responsable de mission qui l'aide à remédier ces manquements ;

ii. Aux autres membres du cabinet tel ceux du réseau et ceux soumis aux règles d'indépendance.

e) A l'associé responsable de la mission et autres personnes concernées de communiquer au cabinet les mesures prises pour remédier aux manquements, pour que le cabinet décide s'il lui faudra des mesures complémentaires.

Au moins une fois par an, le cabinet doit recevoir de tous ses membres tenus d'être indépendant selon les règles de déontologie pertinentes, une confirmation écrite du respect de ses politiques et procédures relatives à l'indépendance.

Le cabinet doit établir des politiques et procédures :

a) Qui fixent des critères permettant d'identifier les menaces liées à la familiarité à un niveau acceptable lorsque la mission chez un client est faite par les mêmes membres pour une longue durée.

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

b) Qui prescrivent, pour les audits d'états financiers d'entités cotées, la rotation de l'associé responsable de la mission et des personnes chargées de la revue de contrôle qualité de la mission conformément aux règles de déontologie pertinentes.

5.3 ACCEPTATION ET MAINTIEN DE RELATIONS CLIENTS ET DE MISSIONS SPECIFIQUES :

Le cabinet met en place des politiques et procédures, qu'il lui donne l'assurance raisonnable que l'acceptation et le maintien de relations clients respectent les conditions suivantes :

- a) Il est compétent et dispose des capacités, moyens et le temps pour réaliser la mission ;
- b) Il peut se conformer aux règles de déontologie pertinentes ;
- c) Il a pris en considération l'intégrité du client.

Ces politiques et procédures doivent exiger :

a) Que le cabinet reçoit toutes les informations nécessaires avant de prendre la décision d'acceptation de mission pour un nouveau client ou de maintien d'une relation d'un client existant ;

b) Que le cabinet décide s'il convient d'accepter une mission d'un nouveau client ou existant, lors d'identification d'un conflit potentiel ;

c) Que, si le cabinet relève des problèmes et accepte la mission, il doit documenter la façon dont les problèmes sont résolus.

d) Prendre en compte des situations où le cabinet prend connaissance d'une information qui l'aurait conduit à refuser la mission si cette information avait été connue plus tôt. Ces politiques et procédures doivent prévoir la prise en compte des éléments suivants :

- Les obligations professionnelles et légales qui s'imposent dans la situation, l'obligation pour le cabinet d'informer les personnes qui l'ont nommé, dans certains cas les autorités réglementaires.
- La possibilité de démissionner, ou encore de démissionner et de mettre fin à la relation client.

5.4 RESSOURCES HUMAINES :

Le doit avoir des politiques et procédures qui lui fournis l'assurance raisonnable de sa disposition d'un nombre suffisant de membres ayant la compétence, les capacités et le souci du respect des principes de déontologie pertinentes qui sont nécessaires :

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

a) A la conformité des missions aux normes professionnelles, et aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ;

b) Pour la délivrance des rapports appropriés aux circonstances, par le cabinet ou le responsable de la mission.

Affectation à l'équipe de mission :

Le cabinet affecte pour chaque mission un associé responsable et doit établir des politiques et procédures imposant :

a) Que le nom et le rôle de l'associé responsable de la mission soient communiqués aux dirigeants et aux responsables de la gouvernance de l'entité cliente ;

b) Que l'associé responsable de la mission soit compétent et dispose des capacités et l'autorité adéquate à son rôle.

c) Que les responsabilités de l'associé responsable de la mission soient clairement définies et lui soient communiquées.

5.5 REALISATION DES MISSIONS :

Le cabinet doit mettre en place des politiques et procédures destinées à lui fournir l'assurance raisonnable que les missions sont réalisées conformément aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables, et qu'un rapport approprié aux circonstances sera délivrer par le cabinet ou l'associé responsable de la mission. Ces politiques et procédures doivent couvrir :

a) Les points pertinents pour favoriser la réalisation de missions de qualité constante ;

b) Les responsabilités concernant la supervision ;

c) Les responsabilités en matière de revue (les travaux des membres moins expérimentés de l'équipe de mission sont revus par des membres plus expérimentés de l'équipe).

Revue de contrôle qualité de la mission :

Le cabinet doit établir pour certaines missions des politiques et procédures imposant une revue de contrôle qualité de la mission pour faire une évaluation objective des travaux de l'équipe de mission pour établir un rapport. Ces politiques et procédures doivent :

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

- a) Rendre obligatoire la revue de contrôle qualité pour tous les audits d'états financiers d'entités cotées ;
- b) Définir les critères auxquels une revue de contrôle qualité est obligatoire ;
- c) Préciser la nature, le calendrier et l'étendue de la revue de contrôle qualité de la mission et que le rapport de la mission ne porte pas une date avant l'achèvement de la revue de contrôle qualité.

La revue de contrôle qualité de la mission doit comporter :

- a) Des entretiens avec l'associé responsable de la mission ;
- b) Une revue des états financiers ou autres informations sur lesquels portent la mission et le projet de rapport ;
- c) Une revue d'extraits choisis de la documentation de la mission concernant les jugements importants.
- d) Une évaluation des conclusions tirées aux fins de formulation du rapport.

Critères de qualification des responsables de contrôle qualité des missions :

Le cabinet doit mettre en place des politiques et procédures de désignation des responsables de contrôle qualité de la mission ainsi leurs critères :

- a) La qualification technique requise pour remplir cette fonction, y compris l'expérience et l'autorité nécessaire ;
- b) La mesure dans laquelle l'objectivité du responsable de contrôle qualité soit compromise et dans ce cas, il sera remplacé afin de préserver l'objectivité.

Documentation de la revue de contrôle qualité de la mission :

Le cabinet doit avoir des politiques et procédures relatives à la documentation de la revue de contrôle qualité de la mission qui imposent de consigner que :

- a) Les procédures prévues par les politiques du cabinet concernant la revue de contrôle qualité de la mission ont été mises en œuvre ;
- b) La revue a été achevée au plus tard à la date du rapport ;
- c) Le responsable de la revue n'a pas rencontré des questions non résolues.

Divergences d'opinions :

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Le cabinet doit établir des politiques et procédures pour résoudre les divergences d'opinions qui pourraient être entre le responsable de la mission et le responsable de contrôle qualité ou avec l'équipe de mission et les personnes consultés.

Le cabinet doit établir des politiques et procédures visant à :

- a) Ce que les équipes de missions achèvent la constitution des dossiers de mission définitifs en temps opportun après la finalisation du rapport de mission ;
- b) Assurer la confidentialité, l'archivage sécurisé, l'intégrité, l'accessibilité et la facilité de consultation de la documentation des missions ;
- c) Conserver la documentation des missions pendant une durée suffisante pour répondre à ses besoins ou aux obligations prescrites par les textes légaux ou réglementaires.

5.6 SUIVI :

Le cabinet doit établir un processus de suivi destiné à lui fournir l'assurance raisonnable que les politiques et procédures liées au système de contrôle qualité sont pertinentes, adéquates et qu'elles fonctionnent efficacement. Ce processus doit :

- a) Surveiller et évaluer en continu le système de contrôle qualité du cabinet, en faisant une inspection cyclique couvrant au moins une mission achevée pour chaque associé responsable de mission ;
- b) Imposer que la responsabilité du processus de suivi soit assumé par un ou des associés ou à d'autres personnes ayant l'expérience et l'autorité suffisantes et appropriées au sein du cabinet ;
- c) Exiger que les personnes qui ont réalisés une mission ou procédé à la revue de contrôle qualité de celle-ci ne participent pas à l'inspection portant sur cette mission.

Evaluation, communication et correction des déficiences relevées :

Le cabinet doit évaluer l'incidence des déficiences relevées dans le cadre de processus de suivi et déterminer est ce qu'elles sont importantes ou non. Puis les communiquer aux associés responsables de missions concernés et aux autres membres du cabinet appropriés ainsi des recommandations sur les mesures correctives à appliquer.

Les recommandations sur les mesures correctives à appliquer à l'égard des déficiences relevées doivent comporter au moins l'un des éléments suivants :

CHAPITRE II : L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

- a) Des mesures correctives à prendre relativement à une mission particulière ou à un membre du cabinet ;
- b) La communication des constatations aux responsables de la formation et du perfectionnement professionnel ;
- c) Des modifications à apporter aux politiques et procédures de contrôle qualité ;
- d) Des sanctions disciplinaires à l'encontre de ceux qui n'auraient pas respecté les politiques et procédures du cabinet, particulièrement en cas de manquements répétés.

Le cabinet doit mettre en place des politiques et procédures visant à prendre en considération des situations où les rapports ne sont pas appropriés ou des procédures ont été omises lors de la réalisation de la mission afin de se conformer aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux.

Le cabinet doit communiquer au moins une fois l'an les résultats du processus de suivi de son système de contrôle qualité aux associés responsables de missions et aux autres personnes concernées au sein du cabinet, y compris au directeur général du cabinet ou le conseil des associés. L'information diffusée doit être suffisante pour permettre au cabinet et à ces personnes de prendre immédiatement des mesures appropriées en fonction de leurs rôles et leurs responsabilités spécifiques.

Plaintes et allégations :

Le cabinet doit établir des politiques et procédures destinées à lui fournir l'assurance raisonnable qu'il traite de manière appropriée :

- a) Les plaintes et les allégations sur les travaux effectués par le cabinet qui ne respectent pas les normes professionnelles et les exigences des textes légaux et réglementaires applicables ;
- b) Les allégations de non-respect du système de contrôle qualité du cabinet.

Le cabinet doit prendre des mesures appropriées en cas de plaintes et allégations.

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Documentation du système de contrôle qualité :

Le cabinet doit établir des politiques et procédures qui :

- a) Impose la tenue d'une documentation appropriées pour fournir la preuve de fonctionnement de chaque élément de son système de contrôle qualité ;
- b) Oblige de conserver la documentation pour une durée suffisante pour que les personnes chargées de mettre en œuvre les procédures de suivi du contrôle qualité puisse évaluer si le cabinet se conforme à son système de contrôle qualité, ou durant une plus longue période si des textes légaux ou réglementaires l'exigent.
- c) Oblige la consignation dans la documentation les plaintes et allégations, ainsi que les réponses qui leur sont apportées.

Conclusion :

On a récapitulé dans ce deuxième chapitre les notions relatives au processus d'audit contractuel ainsi sa qualité, on a présenté de quoi il s'agit un processus d'audit contractuel en présentant ses étapes. Puis, on définit la qualité d'audit contractuel, le rôle du comité d'audit, les études antérieures qui traitent la qualité d'audit.

On a conclu ce chapitre avec les notions relatives à la qualité du processus d'audit contractuel, les études faite dans ce sens...etc. En fin, la présentation de la norme de qualité ISQC01 qui traite la qualité du processus d'audit contractuel, le système de contrôle qualité qui englobe cinq règles qui déterminent la qualité du processus d'audit contractuel...etc.

Donc d'après les deux premiers chapitres on a fait une synthèse sur l'audit en général et la qualité du processus d'audit contractuel, de ce fait on pourra comprendre le dernier chapitre qui

CHAPITRE II : L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

consiste à l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel au sein de KPMG Algérie, ce qui va nous permettre de tester les acquis théoriques sur le terrain.

CHAPITRE III

***Etude de cas sur l'évaluation de la
qualité du processus d'audit contractuel
cas : KPMG Algérie***

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Après avoir acquérir les connaissances nécessaires sur l'audit et synthétiser les informations et les outils théoriques sur la qualité du processus d'audit contractuel ainsi que son évaluation en se référant à la norme de qualité ISQC01 et ses règles liées au système de contrôle qualité.

Ces règles appartenant au système de contrôle qualité de la norme ISQC01, vont être subdivisé en un ou plusieurs indicateurs de qualité, ces derniers vont être distribué selon leur intervention dans chaque étape du processus d'audit contractuel, et vont nous permettre d'évaluer se qualité en Algérie, plus précisément KPMG Algérie.

Cette enquête est faite par la distribution d'un questionnaire qui contient des questions où leurs réponses nous permettent de présenter l'échantillon étudié, et des questions qui nous permet de répondre à notre problématique et atteindre notre objectif qui est la constitution d'une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel, en évaluant l'importance des indicateurs relatifs aux règles de la norme qualité et appartenant à des phases spécifiques du processus d'audit contractuel.

Dans ce cadre ce chapitre comprend trois sections principales réparties comme suit :

La première section sera consacrée à la présentation du cabinet d'audit KPMG Algérie qui a fait objet de lieu de stage de fin d'étude.

La seconde section sera dédiée à la présentation de la méthodologie de recherche, sur le choix de la méthode de recherche ainsi que sur la présentation de l'enquête de recherche et ses caractéristiques.

La troisième section portera sur l'analyse des données collectées ainsi que les résultats obtenus sur l'importance donnée à chaque indicateur de qualité et la dépendance de la qualité du processus d'audit des quatre règles liées à norme de qualité ISQC01, ce qui va nous permettre de vérifier nos hypothèses.

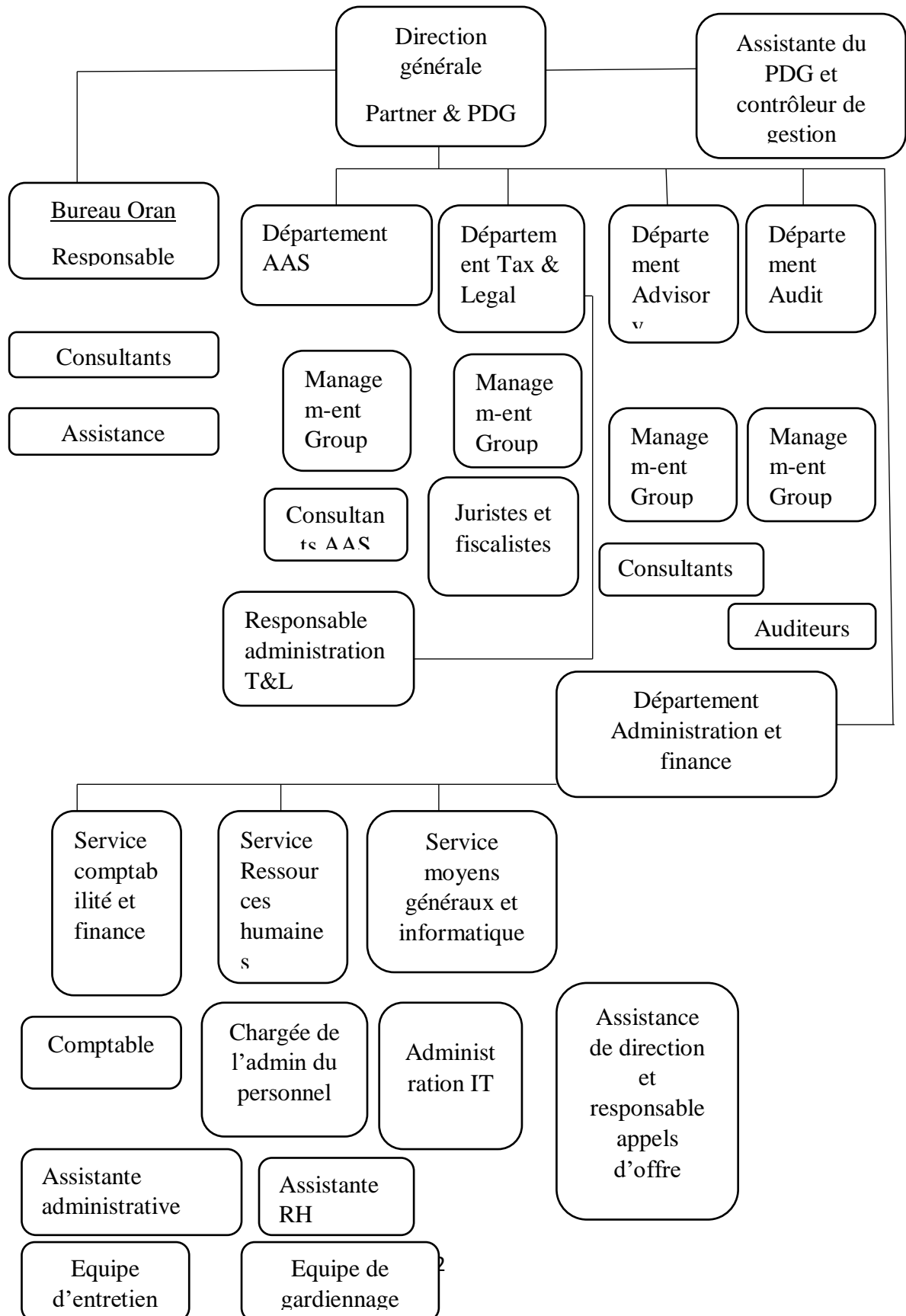
CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

SECTION 1 : PRESENTATION DE L'ORGANISME D'ACCUEIL KPMG

Cette première section sera consacrée à la présentation du cabinet d'audit KPMG tel que son organigramme, son image mondiale puis en Algérie, son équipe, ses services, audit contractuel au sein de KPMG, ses clients, ses publications, sa politique RH, son approche d'audit, le positionnement de KPMG en Algérie.

1 L'ORGANIGRAMME :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG



CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

2 KPMG DANS LE MONDE :

KPMG est l'un des plus grands cabinets d'audit et de conseil dans le monde. Il est présent dans 156 pays, son équipe est formée de 152000 experts et professionnels qui fournissent un éventail de services professionnels qui aident ses clients à faire face aux plus grands challenges et à répondre aux opportunités.

Ainsi, des milliers d'entreprises, dans le monde entier, on fait confiance à KPMG (60% des 1000 premières entreprises mondiales).

Le chiffre d'affaire de KPMG à travers le monde en 2012 est de 23.03 milliards de \$ US.

3 KPMG ALGERIE :

KPMG est le premier cabinet d'audit et de conseil implanté en Algérie.

En prenant en considération le mouvement de libéralisation qui s'amplifie en Algérie ce qui provoque des besoins nouveaux pour les entreprises, KPMG a décidé d'être le premier des Big Four à s'y implanter en 2002.

Depuis, KPMG ne cesse d'accroître son expérience et ses connaissances des réalités historiques, culturelles, politiques et économiques de l'Algérie, ce qu'il a permis de répondre au mieux aux besoins du marché.

En mai 2009 et afin de se rapprocher de ses clients de l'ouest, KPMG Algérie a ouvert un bureau à Oran.

KPMG Algérie fournit aujourd'hui des services d'audit et de conseil à une grande partie des entreprises nationales et multinationales dans tous les secteurs d'activités, ce qui les rend leader sur le marché algérien.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Dix ans après sa création, KPMG Algérie compte plus de 100 collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaire de près de 5 millions d'euros en 2011.

3.1 L'EQUIPE DE KPMG :

L'efficacité de plus de 100 collaborateurs :

La qualité des prestations faites par le cabinet revient aux collaborateurs qui mettent aux services des clients leur expérience et leur savoir-faire acquis lors des différentes missions.

L'équipe est caractérisée par son professionnalisme, son pragmatisme, sa réactivité, son sens du service et son dévouement ; et elle a pour engagement d'établir une relation de confiance avec les clients et de convertir ses compétences en valeur ajoutée au bénéfice de ces derniers.

3.2 SES SERVICES :

KPMG lie la mesure de sa valeur ajoutée à l'implication et la connaissance des métiers de ses clients, pour ceci le cabinet a développé de véritables compétences sectorielles qui leur assurent d'être conseillés par des spécialistes.

KPMG Algérie a adopté une organisation basée sur des connaissances sectorielles pointues pour savoir anticiper et développer les solutions qui correspondent aux besoins dans les domaines importants de l'économie :

- Finance** : banques, assurances ;
- Industrie** : automobile, chimie, pharmacie, énergie et ressources naturelles, transport, construction etc. ;
- Technologie** : électronique, communication, informatique. etc.
- Consommation** : agroalimentaire, biens de consommation, distribution etc.
- Loisirs** : tourisme, hôtellerie etc.
- Enseignement et formation.**

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

3.2.1 AUDIT CONTRACTUEL :

L'un des piliers sur lesquelles repose une opération réussie dans le marché des capitaux est un audit indépendant de qualité. La qualité de l'audit est vitale pour garantir la fiabilité et l'intégrité des informations financières.

KPMG Algérie apporte à ses clients une révision tout à fait intègre et objective de la situation financière de leurs entreprises. Le cabinet convertit ses compétences et son savoir-faire en une véritable valeur ajoutée en fournissant un rapport formel et précis sur la santé financière de ses clients, ce qui leur permet d'améliorer l'efficacité de leurs activités.

KPMG Algérie propose :

- Une expérience et des connaissances approfondies ;
- Une équipe avec des compétences International Financial Reporting Standards (IFRS)/ (USGAAP) United States Generally Accepted Accounting Principles ;
- Des rapports d'Audit produits dans les délais ;
- Une équipe autonome. Le cabinet fait parfois appel à des experts KPMG étrangers.

Plus de 70% de ses rapports sont présentés en anglais pour divers clients internationaux.

3.2.1.1 LA MISSION D'AUDIT CONTRACTUEL :

La mission d'audit contractuel au niveau de KPMG est une mission faite à la demande de l'entreprise ou du groupe. Elle porte le plus souvent sur les états financiers préparés pour le compte de la maison mère dans le cadre de la consolidation. Le plus souvent, mandat d'un an renouvelable.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

3.2.2 TAXE ET LEGAL :

Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, un accompagnement juridique et fiscal efficace donne un avantage compétitif. KPMG offre un éventail complet de services personnalisés apportant une valeur ajoutée incontestable à ses clients.

Un staff expérimenté, des compétences sectorielles et un réseau mondial de professionnels lui permet d'identifier les problèmes juridiques et fiscaux spécifiques à certains secteurs d'activité et d'apporter les solutions nécessaires.

KPMG Algérie offre un support multidisciplinaire, efficace, et déontologique dans différents domaines.

3.2.2.1 PRESTATIONS JURIDIQUES :

- Création de sociétés ;
- Études sur les formes d'implantation et la réalisation d'une opération ;
- Revue juridique de conformité ;
- Assistance en matière contractuelle (contrat de financement, d'assistance technique, de travail, etc.) ;
- Secrétariat juridique.

3.2.2.2 PRESTATIONS FISCALES :

- Audit fiscal ;
- Revue des déclarations fiscales ;
- Revue fiscale dans le cadre de l'exécution des contrats ;
- Due diligence ;
- Développement, amélioration et suivi des processus ;
- Assistance à la mise en place de procédures de conformité.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

3.2.3 ADVISORY :

Des systèmes d'information et une stratégie de qualité, deux éléments clés pour rendre l'entreprise toujours plus performante.

Les différents domaines de l'intervention de KPMG :

3.2.3.1 TRANSACTION SERVICE :

- Assistance à l'identification et l'évaluation des risques dans les opérations de fusion/cession/rapprochement d'entreprises ;
- Due diligence à l'achat/vente ;
- Assistance data room ;
- Identification des risques...

3.2.3.2 ACCOUNTING ADVISORY SERVICE :

- Conversion aux normes IFRS/ US GAAP ;
- Tenue comptable ;
- Élaboration des liasses fiscales et sociales ;
- Reporting ;
- États financiers.

3.2.3.3 BUSINESS PERFORMANCE SERVICES :

- Élaboration de stratégie ;
- Business Plan ;
- Optimisation de l'organisation et des processus ;
- Conduite du changement ;
- Contrôle interne....

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

3.2.3.4 IT ADVISORY SERVICES :

- Audit des systèmes d'information ;
- Cahier des charges et choix de solutions ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre.

3.3 SES CLIENTS :

La majorité de ses clients sont des filiales algériennes de groupes internationaux, mais aussi, des sociétés algériennes (banques, assurances, sociétés privées...).

3.4 SES PUBLICATIONS :

L'information est l'essence même de son métier, c'est pour cela que KPMG Algérie diffuse de façon régulière et continue des informations susceptibles d'aider les investisseurs cherchant des opportunités en Algérie.

- Guide des hydrocarbures édition 2007 ;
- Investir en Algérie édition 2012 ;
- Guide des expatriés édition 2010 ;
- Guide des banques et établissements financiers ;
- Guide des assurances édition 2009.

3.5 SA POLITIQUE RH :

3.5.1 RECRUTEMENT :

La performance et la compétitivité d'un cabinet d'audit et de conseil repose, largement, sur le degré d'expertise de ses ressources humaines et sur leur capacité à travailler en équipe, à faire face, quotidiennement, à des situations nouvelles et à des délais de réalisation parfois très courts, dans le respect des exigences de qualité et d'éthique imposées par le métier.

Ainsi, pour le recrutement des experts, KPMG se soucie de sélectionner les meilleurs talents algériens.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Concernant les postes de débutants, le cabinet recrute parmi les étudiants des universités et des grandes écoles (ESAA, EHEC (ex INC), ESC, ESB...).

Les candidats retenus pour les postes de consultants seniors répondent aux mêmes conditions et justifient, en outre, d'une expérience appréciable dans les domaines de la comptabilité, de la finance, de l'audit, de la fiscalité ou du droit.

Aussi, les qualités déterminantes, chez tout membre de KPMG, l'esprit d'initiative et de service, avec les clients et en interne, l'aptitude à travailler en équipe, nos missions reposant sur la travail de groupe, la capacité d'adaptation au changement, l'ambition et l'envie de progresser.

3.5.2 FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES :

L'apprentissage et le développement des compétences est une exigence chez KPMG. Tous les employés sont tenus d'améliorer, continuellement, leurs connaissances techniques ainsi que leurs compétences comportementales.

La formation continue de ses consultants intervient, en premier lieu, en interne.

D'une part, dans le cadre du cursus obligatoire, durant lequel, les professionnels sont formés aux méthodes et outils de KPMG. D'autre part, à l'occasion de séminaires organisés en interne, pour le partage des connaissances et l'échange sur des sujets et des problématiques d'actualité.

Pour ce qui est des formations externes, le cabinet fait appel aux meilleurs centres de formations professionnelles ou à des experts reconnus. Ses salariés bénéficient, également, de formations diplômantes (Masters professionnels, MBA...).

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Ajoutée à cela, la dynamique d'apprentissage sur le terrain, grâce à laquelle, ses experts acquièrent de nouvelles compétences chaque jour.

3.5.3 OPPORTUNITES DES CARRIERES :

Les consultants du cabinet se voient offrir une multiplicité d'opportunités de carrière, dans l'audit, les systèmes d'information ou le conseil (juridique, fiscal, organisationnel...).

Même jeunes diplômés, ils sont immédiatement opérationnels, avec des responsabilités concrètes et immédiates. La diversité des missions sur lesquelles ils interviennent leur permet de progresser rapidement

Dès la troisième année, ils peuvent encadrer une équipe et gérer la relation client avec le manager de la mission. Forts de quatre à cinq années d'activité, ils peuvent accéder aux fonctions de management et, par la suite, à celles d'associés.

À chaque étape de leur parcours, ils sont accompagnés par des professionnels plus expérimentés, et pour la valorisation de leurs performances, ils sont appréciés et gratifiés, annuellement, au regard d'objectifs fixés conjointement.

3.6 L'APPROCHE D'AUDIT DE KPMG :

La démarche générale de l'audit au niveau de KPMG suit quatre étapes suivantes :

3.6.1 PLANNING :

- Identifier et évaluer les risques ;
- Définir la stratégie d'audit.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

3.6.2 EVALUATION DU CONTROLE INTERNE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION :

- Comprendre les systèmes comptables, les activités de reporting et les systèmes d'information ;
- Evaluer la conception et l'application de contrôles sélectionnés ;
- Définir l'approche d'audit : approche contrôle ou approche substantive ;
- Tester l'efficacité opérationnelle des contrôles retenus ;
- Evaluer le risque de contrôle.

3.6.3 PROCEDURES SUBSTANTIVES D'AUDIT :

- Planifier et réaliser les procédures substantives ;
- Conclure pour chaque objectif d'audit.

3.6.4 SYNTHESE :

- Mettre en œuvre les procédures de synthèse ;
- Effectuer une évaluation d'ensemble ;
- Exprimer une opinion d'audit.

3.7 LE POSITIONNEMENT DE KPMG ALGERIE :

KPMG Algérie est le leader sur le marché Algérien, prenant l'exemple de l'année 2015.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

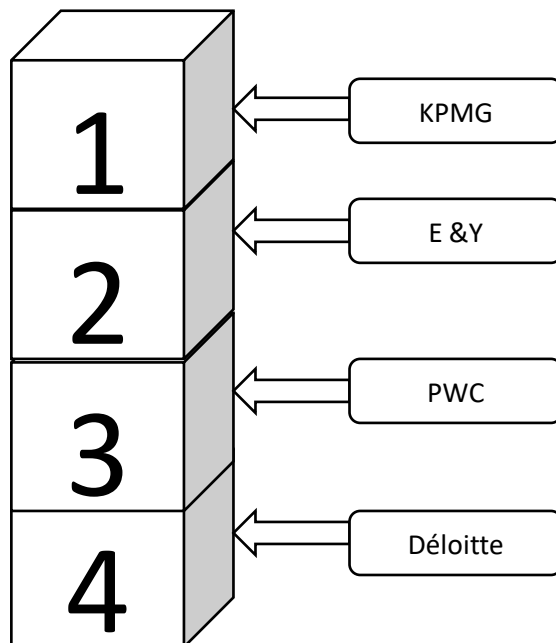


FIGURE 5 : LE POSITIONNEMENT DES BIGS FOUR EN ALGERIE EN 2015

Source : Document interne de KPMG

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

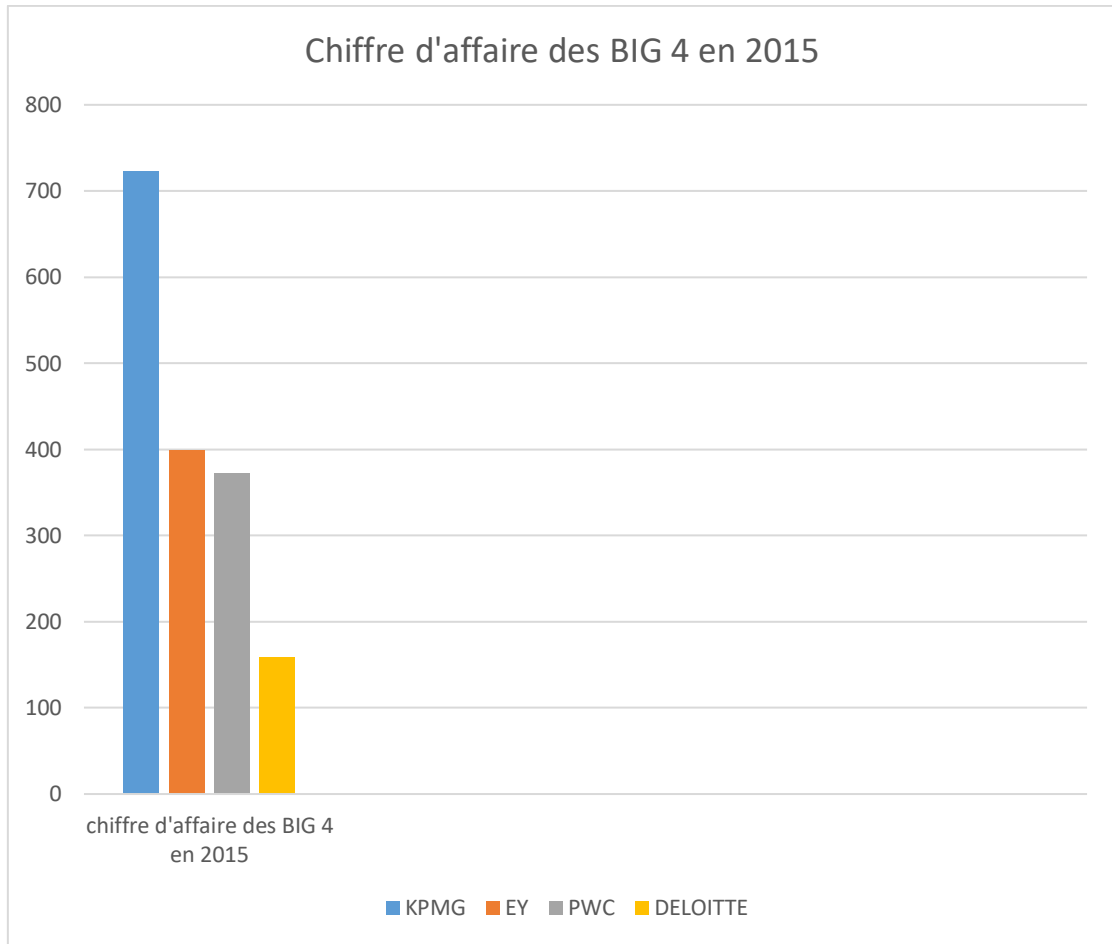


FIGURE 6:CHIFFRE D’AFFAIRE DES BIGS FOUR EN 2015.

Source : Documents interne de KPMG.

Section 02 : La méthodologie de recherche et présentation de l'enquête :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Cette section sera consacrée à la présentation des différents aspects méthodologiques ainsi que l'échantillon sélectionné qui fera l'objet de cette enquête et étude sur l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel au niveau de KPMG Algérie.

Elle portera sur un aspect théorique relatif à la méthodologie de recherche et en seconde partie l'aspect pratique relatif à la présentation de l'enquête effectuée.

1 ASPECTS THEORIQUE : LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE :

Afin de pouvoir réaliser cette étude et de répondre à la problématique de recherche et qui se base sur l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel, en mesurant l'importance donnée par le cabinet à un ensemble d'indicateurs de qualité liés à chaque étape du processus d'audit.

De ce fait, la méthode la plus adaptée à la nature des informations à récolter sur le terrain est bien « l'enquête par questionnaire » et l'utilisation d'un échantillon représentatif de la population.

Dans cette partie, sera présentée les différentes notions utilisées dans l'élaboration de cette étude.

- **Enquête :** il s'agit d'une démarche qui consiste à la collecte des informations pour mieux connaître la population étudiée à travers l'échantillon élaboré.

- **La population à étudier :** La détermination de la population à partir de laquelle s'effectuera le tirage de notre échantillon est essentielle, car elle permet de choisir les individus à interroger.

- **Les différentes étapes d'une enquête :**

Les principales étapes à suivre afin de bien mené l'enquête se présentent comme suit :

- a) Définir les objectifs de l'enquête et ses contraintes ;
- b) Rechercher la base de sondage la mieux adoptée à la situation en tenant compte des aspects de qualité et de cout ;
- c) Réaliser le tirage de l'échantillon ;
- d) Concevoir le questionnaire et le tester ;

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

- e) Collecter les données ;
- f) Codifier les données ;
- g) Contrôle de la qualité des données saisies ;
- h) Procéder aux estimations et aux redressements ;
- i) Procéder aux estimations des erreurs au moins à l'estimation de la variance d'échantillonnage ;
- j) Publier et procéder à une évaluation finale globale.

- **Le questionnaire :**

a) **La définition :**

Le questionnaire est l'une des trois grandes méthodes pour recueil des données. C'est une méthode de recueil des informations en vue de comprendre et d'expliquer les faits. Les deux autres méthodes les plus couramment utilisées étant l'entretien et l'observation. Le questionnaire est une méthode qui est collective et quantitative qui s'applique à un ensemble (échantillon) qui doit permettre des inférences statistiques.¹

b) **Les objectifs :**

Les objectifs d'un questionnaire sont :²

- **L'estimation :** il s'agit d'une collecte de données, d'une énumération de ces données. C'est la démarche la plus élémentaire dans le questionnaire. On ne cherche pas à comprendre les données, on cherche à les mettre à plat.

- **Description :** il s'agit de retirer des informations qui décrivent les phénomènes subjectifs qui sous-tendent les phénomènes objectifs et d'expliquer ainsi les phénomènes objectifs, comme les motivations, les représentations et les opinions.

- **La vérification d'une hypothèse :** il s'agit ici d'une démarche déductive, le questionnaire devient un outil pour confirmer ou infirmer une hypothèse.

¹ GHIGLIONE, R. (1987). « Les techniques d'enquêtes en sciences sociales ».2013, Paris : Dunod, P127.

² Idem, P 150.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

2 L'ASPECT PRATIQUE : LA PRESENTATION DE L'ENQUETE :

2.1 L'OBJECTIF DU CHOIX DE LA METHODE :

Dans cette étude, le mieux adapté est de procéder à la collecte des données pour l'enquête en utilisant le questionnaire de telle sorte que les résultats voulu doivent être quantifiés et afin de pouvoir les généraliser et les valider et aussi car il s'agit d'un moyen qui permet de faciliter l'accès à la population étudiée.

2.2 L'ELABORATION DE L'ENQUETE :

Dans le cadre de cette étude et lors de l'élaboration de l'enquête souhaitée auprès des différents acteurs constitutifs de l'échantillon tiré de la population objet de cette étude et qui représente l'ensemble des membres de KPMG Algérie ayant l'expérience en audit ainsi que les instruments tel que le questionnaire d'enquête mis en œuvre pour la collecte de données qui seront traitées en fonction des deux approches qualitative et quantitative.

a) **La méthode choisie :** l'enquête par questionnaire.

b) **La population ciblée par échantillonnage :** l'ensemble des membres de KPMG Algérie ayant l'expérience en audit.

c) **Moyens distribution des questionnaires :**

- Par voie classique : main à main
- Par voie électronique : Gmail, LinkedIn...

2.3 L'ELABORATION ET LA STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE :

Le questionnaire de cette enquête est constitué d'un ensemble de questions bien structurées ciblées et enchainées, vu les multitudes de questions que peut contenir un questionnaire, le questionnaire de notre étude **annexe N°07**, est présenté comme suit :

a) **Les questions qualitatives à réponses uniques :**

Dans ce type de question, l'interrogé va choisir une réponse parmi deux choix possibles.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Exemple :

Q.1. Quels est votre sexe ?

- Homme
- Femme

Q.5. Quels types d'établissement avez-vous fréquenté ?

- Ecole supérieure
- Université

b) Les questions à choix multiple : avec une seule réponse permise ou à plusieurs réponses permises :

Pour les questions à choix multiples avec une seule réponse permise, l'interrogé doit choisir une seule réponse parmi une multitude de réponses proposées.

Exemple :

Q.3 Êtes-vous ?

- Assistant débutant en audit.
- Auditeur Confirmé.
- Senior 1.
- Senior 2.
- Superviseur.
- Manager.
- Senior Manager.
- Partner.
- Autre.

Pour les questions à choix multiples avec plusieurs réponses possibles, l'interrogée doit choisir au minimum une réponse parmi les réponses de la liste proposée.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Exemple :

Q.7. Dans quel(s) secteur(s) votre le cabinet KPMG exerce son activité ?

- Services
- Banque-assurance
- Immobilier
- Agriculture
- Industrie
- Autres

c) Les questions fermées :

Dans cette partie, on a choisi d'utiliser l'échelle de LIKERT pour sa simplicité et puisque elle facilite la compréhension ainsi que l'interprétation des résultats.

Cette grille est subdivisée en trois volets :

- Les indicateurs de qualité liés à la phase d'intérim d'audit contractuel.
- Les indicateurs de qualité liés à la phase de contrôle des comptes.
- Les indicateurs de qualité liés à la phase d'émission d'opinion et de rapport.

L'échelle contient cinq choix de réponses qui permettent de déterminer le degré de l'importance de l'indicateur étudié, soit :

- 1) Pas du tout important.
- 2) Peu important.
- 3) Moyennement important.
- 4) Important.
- 5) Très important

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

2.4 LES OUTILS UTILISES DANS L'ANALYSE :

Les outils utilisés pour la réalisation des différentes phases de cette étude de cas se présentent comme suit :

- **Pour l'élaboration et la diffusion des questionnaires :**
 - a) le programme de Microsoft Windows Word (version 2013)
 - b) le programme Google Forms.
- **Pour le traitement et l'analyse des résultats :**
 - c) a. le programme de Microsoft Windows EXCEL.
 - d) b. le programme de traitements statistiques SPSS. Statistical Package for Social Sciences

Ces deux programmes ont été utilisé afin de pouvoir extraire et analyser les résultats obtenus et les représentés en tableaux et graphiques.

Leur utilité dans l'analyse des données :

- a) Connaitre les fréquences des répondants.
- b) Les méthodes d'aide à l'analyse : tri à plat, tri croisé, l'analyse factoriel, la régression linéaire.
- c) Le calcul des mesures statistiques : moyenne arithmétique, l'écart type...

2.5 L'ECHANTILLONNAGE ET LES RESULTATS DE LA COLLECTE DES DONNEES :

Après la collecte des données, nous allons déterminer la validité du questionnaire. Cet échantillon doit regrouper des répondants représentatifs de la population étudiée. On a sélectionné toutes les personnes ayant une expérience en audit au niveau de KPMG tels qu'auditeur confirmé, senior, superviseur et autres...Aussi, l'échantillon doit contenir un minimum de 30 répondants.

En ce qui concerne notre étude, le nombre de répondants obtenus sur les questionnaires adressés aux auditeurs légaux (auditeurs, commissaires aux comptes, comptables agréés, expert-

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

comptable) en activité est de 30 répondants. Ainsi, les 30 réponses exploitables, par rapport aux plus de 40 questionnaires envoyés représente un taux de 75% de la totalité.

Section 03 : L'analyse de l'enquête :

La troisième section concerne l'élaboration et l'analyse des données collectées afin d'aboutir à des résultats fiables.

Avec ces résultats on pourra répondre à notre problématique et de confirmer ou infirmer nos hypothèses.

1 L'ANALYSE DES QUESTIONS DICHOTOMIQUE PAR EXCEL ET AVEC SPSS :

Les questions qu'on va analyser se présentent comme suit :

1.1 LE SEXE DES REpondants :

Notre questionnaire a été distribué sur tous les employés de KPMG ayant l'expérience en audit de ce qui fait que notre échantillon contient des femmes et des hommes ; ci-dessous on présente la fréquence des répondants en fonction du sexe.

TABLEAU 8: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE SEXE

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Vali homme	15	50,0	50,0	50,0
de femme	15	50,0	50,0	100,0
Total	30	100,0	100,0	

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

On remarque que notre échantillon est constitué de 50% de répondants du sexe femmes et 50% de répondants du sexe hommes.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

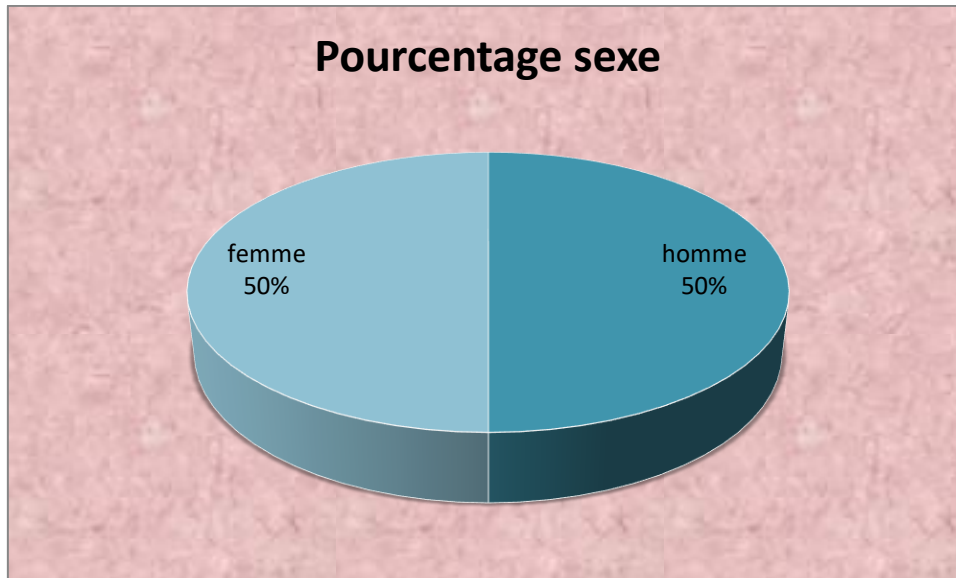


FIGURE 7: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE SEXE

Source : établit par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau ci-dessus.

1.2 LA PROFESSION DE L'ECHANTILLON :

Afin de réaliser notre étude on a ciblé toutes les personnes ayant l'expérience en audit au sein de KPMG, cette expérience peut être acquise en étant un assistant débutant en audit, un auditeur confirmé, senior 1, senior 2, superviseur, manager, senior manager, partner ; le résultat de la répartition de l'échantillon en fonction de la profession exercée et de sexe se résumant dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L’EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABLEAU 9:LA REPARTITION DE L’ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE LA PROFESSION EXERCEE ET LE SEXE

		Grade			Total
		Assistant débutant en audit	Auditeur confirmé	Senior manager	
sex homme	Effectif	0	1	14	15
	% dans sex	0,0%	6,7%	93,3%	100,0%
	% dans Grade	0,0%	16,7%	77,8%	50,0%
	% du total	0,0%	3,3%	46,7%	50,0%
femme	Effectif	6	5	4	15
	% dans sex	40,0%	33,3%	26,7%	100,0%
	% dans Grade	100,0%	83,3%	22,2%	50,0%
	% du total	20,0%	16,7%	13,3%	50,0%
Total	Effectif	6	6	18	30
	% dans sex	20,0%	20,0%	60,0%	100,0%
	% dans Grade	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	% du total	20,0%	20,0%	60,0%	100,0%

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

Suite à l’analyse de données affichées dans le tableau ci-dessus, on constate que la majorité des répondants sont des senior manager avec un pourcentage de 60% (46.7% hommes et 13.3% femmes), et les autres réponses ont été envoyés par des auditeurs confirmé (16.7% femmes et 3.3% hommes) et des assistants débutant en audit (20% femmes) ; avec des pourcentages égaux qui sont de 20%.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

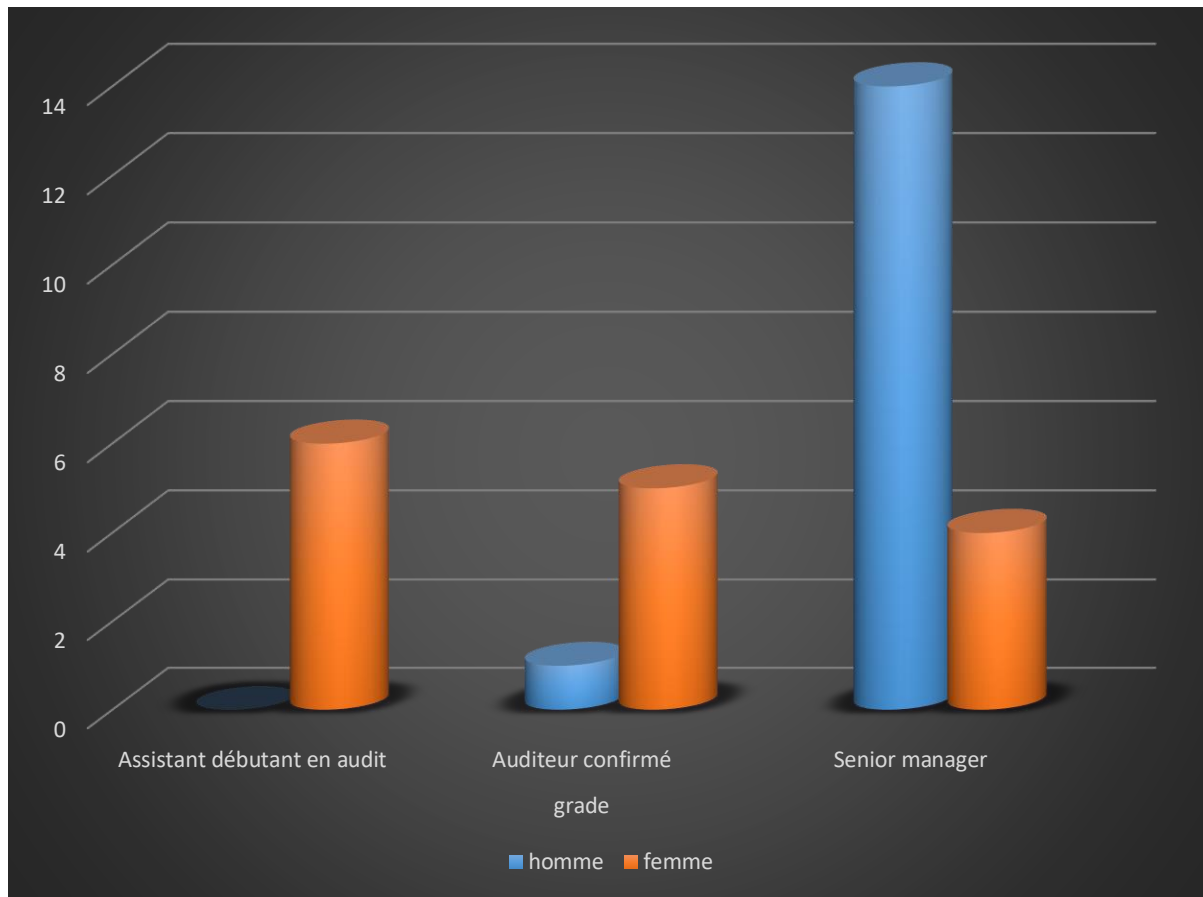


FIGURE 8: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE LA PROFESSION EXERCEE ET LE SEXE

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau ci-dessus.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

1.3 L'EXPERIENCE DE L'ECHANTILLON :

Parmi les critères qu'on a choisi afin d'analyser nitre échantillon est l'expérience des répondants qui se traduit par le nombre d'année travaillé en audit, les résultats se présentent dans le tableau suivant :

TABLEAU 10: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valid <5 ans	9	30,0	30,0	30,0
e 5 - 10 ans	9	30,0	30,0	60,0
10 - 20 ans	6	20,0	20,0	80,0
>20 ans	6	20,0	20,0	100,0
Total	30	100,0	100,0	

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats obtenus et qui sont représentés dans le tableau ci-dessus, on constate que 30% de l'échantillon sont doté d'une expérience moins de 5 ans dans l'audit, en second lieu on trouve ceux qui ont une expérience entre 5 et 10 ans avec une fréquence de 30%, et d'autres ayant une expérience entre 10 et 20 ans avec une fréquence de 20%, en fin ceux qui ont une expérience plus de 20 ans avec une fréquence de 20%.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

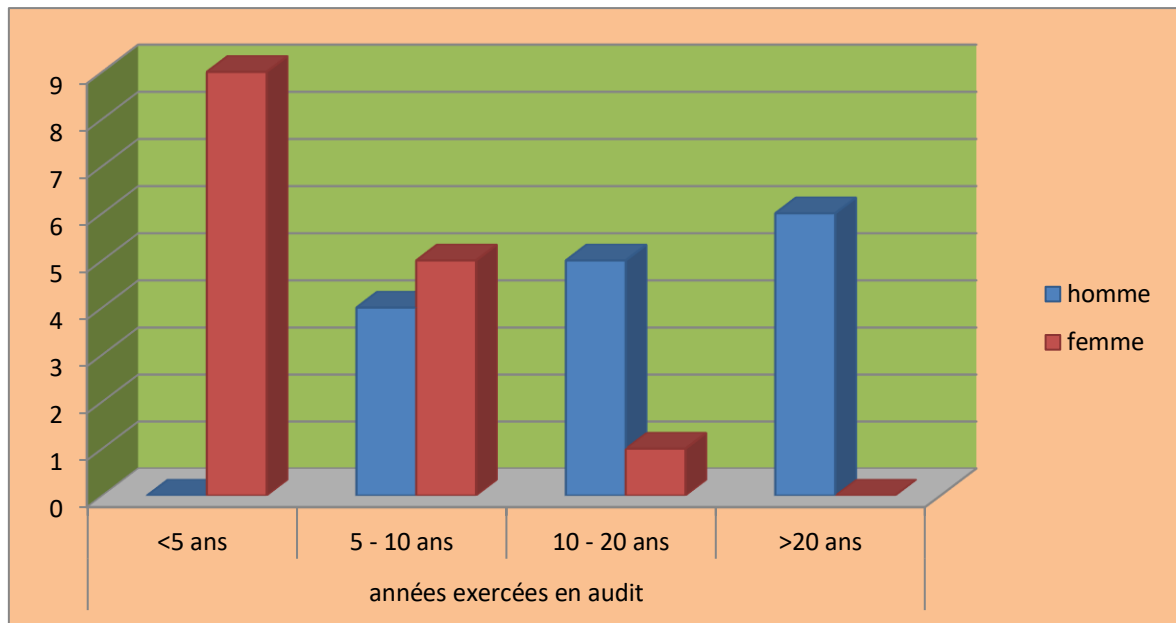


FIGURE 9: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNEL ET LE SEXE

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau ci-dessus.

1.4 L'ETABLISSEMENT D'ETUDE DE L'ECHANTILLON :

L'établissement d'étude de chaque répondant indique son niveau d'étude et le lieu de l'obtention du diplôme, ce qui va présenter est ce que le répondant a reçu une formation au niveau d'une école supérieure ou au niveau de l'université. Les résultats se présentent dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L’EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABLEAU 11: LA REPARTITION DE L’ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE L’ETABLISSEMENT DE L’ECHANTILLON ET DE SEXE

			Quels types d’établissement avez-vous fréquenté		Total
			Ecole supérieure	Université	
sex homme	Effectif	14	1	15	
	% dans sex	93,3%	6,7%	100,0%	
	% dans Quels types d’établissement avez-vous fréquenté	58,3%	16,7%	50,0%	
	% du total	46,7%	3,3%	50,0%	
femme	Effectif	10	5	15	
	% dans sex	66,7%	33,3%	100,0%	
	% dans Quels types d’établissement avez-vous fréquenté	41,7%	83,3%	50,0%	
	% du total	33,3%	16,7%	50,0%	
Total	Effectif	24	6	30	
	% dans sex	80,0%	20,0%	100,0%	
	% dans Quels types d’établissement avez-vous fréquenté	100,0%	100,0%	100,0%	
	% du total	80,0%	20,0%	100,0%	

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D’après les résultats affichés dans le tableau ci-dessus, on constate que la majorité des répondants ont reçu une formation au niveau des écoles supérieures avec une fréquence de 80% (33,3% femmes et 46.7% hommes) contre seulement 20% (16.7% femmes et 3.3% hommes) qui ont reçu une formation universitaire.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

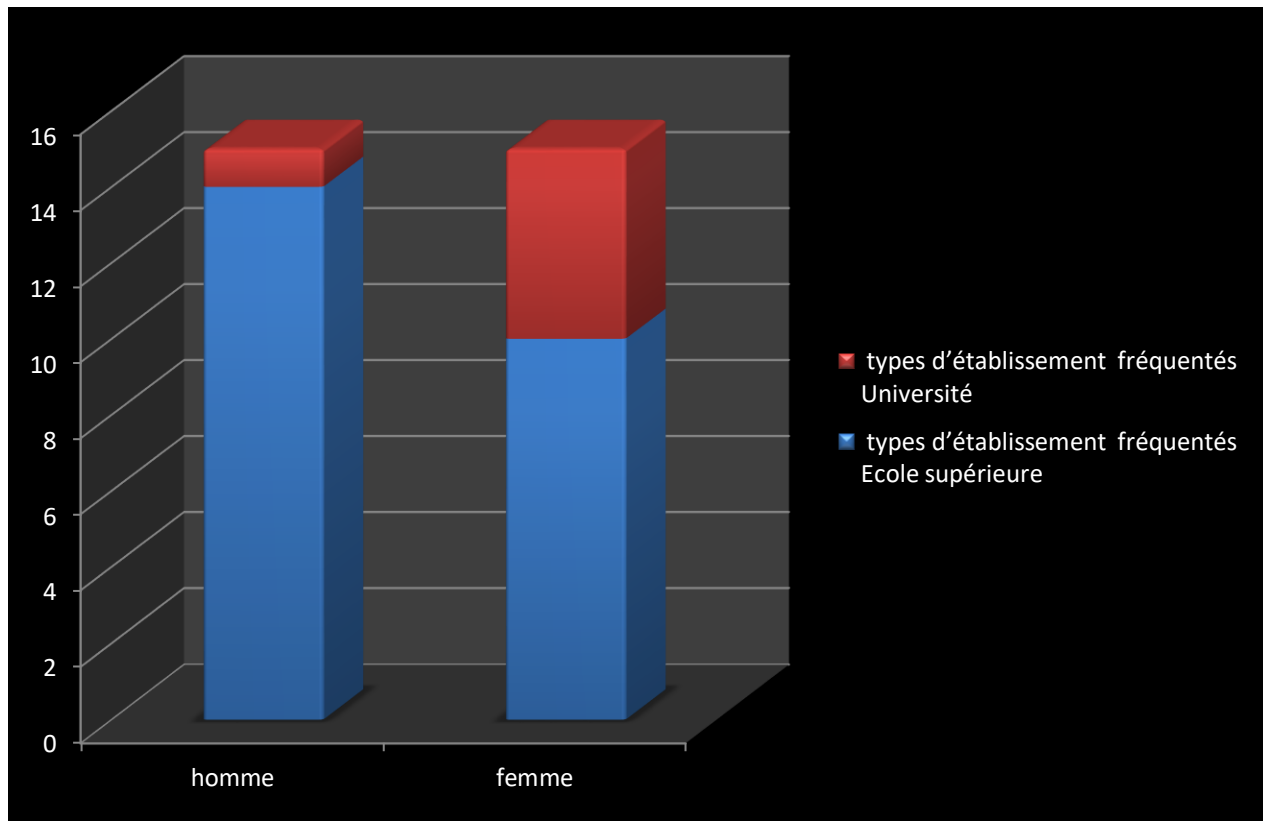


FIGURE 10: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DE L'ETABLISSEMENT DE L'ECHANTILLON ET DE SEXE

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau ci-dessus.

1.5 LE SECTEUR D'ACTIVITE DU CABINET KPMG :

Le secteur d'activité du cabinet veut dire les métiers des entités dans lesquelles le cabinet intervient en matière de l'audit ce qui reflète la diversité des domaines d'intervention. Les résultats se présentent dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABLEAU 12: LA REPARTITION DE L'ECHANTILLON SELON LE CRITERE DU SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
V Services	15	50,0	50,0	50,0
al Industrie	1	3,3	3,3	53,3
id Services, Banque- e assurance	6	20,0	20,0	73,3
Service, Banque- assurance, Industrie	8	26,7	26,7	100,0
Total	30	100,0	100,0	

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats affichés dans le tableau ci-dessus, on constate 50% de l'échantillon ont choisi le secteur de services, en second lieu plus de 26% ont choisi trois secteurs qui sont service, banque-assurance et industrie ; en troisième lieu 20% de l'échantillon ont choisi deux secteurs qui sont service, banque-assurance ; contre 3.3% ont répondu le secteur de industrie

TABLEAU 13: LA FREQUENCE DES DOMAINES D'ACTIVITE DE KPMG EN AUDIT

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Services	29	53,7	53,7	53,7
Banque-assurance	14	25,9	25,9	79,6
Immobilier	1	1,9	1,9	81,5
Agriculture	1	1,9	1,9	83,3
Industrie	9	16,7	16,7	100,0
Total	54	100,0	100,0	

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats affichés dans le tableau ci-dessus, on remarque que les services occupent 53.7% du secteur d'activité de l'entreprise contre 1.9% en immobilier et agriculture.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

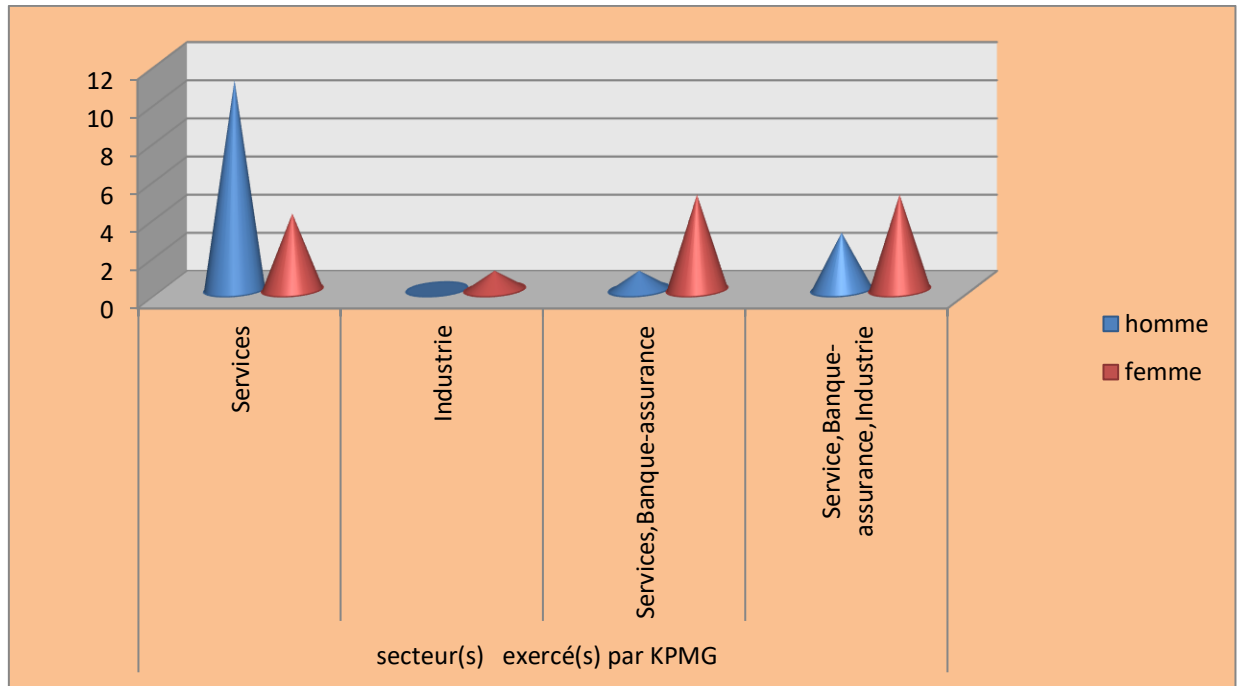


FIGURE 11:LE SECTEUR D'ACTIVITE DE KPMG

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau N°(05) ci-dessus.

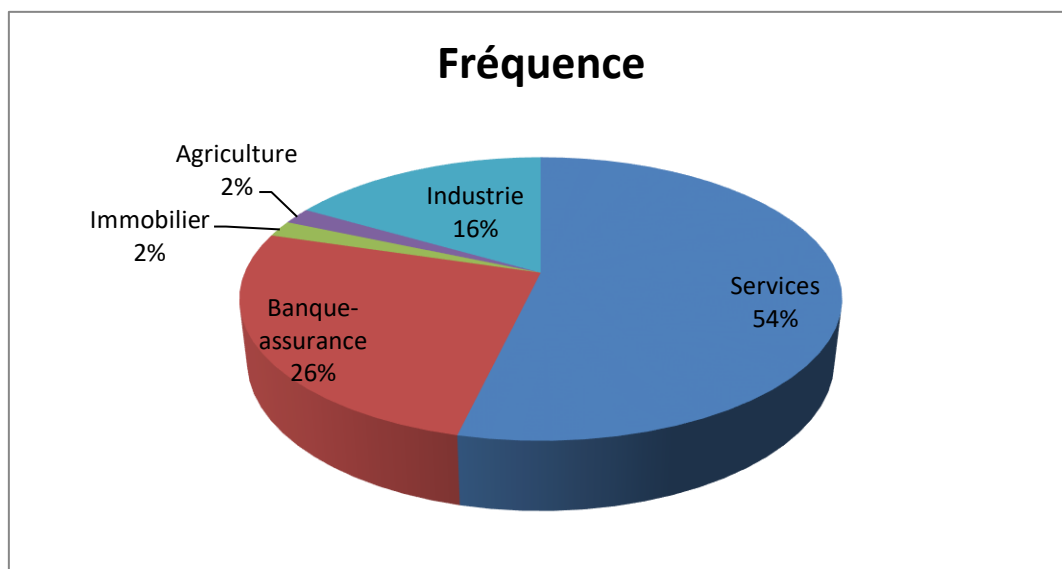


FIGURE 12:LA FREQUENCE DES DOMAINES D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau N°(06) ci-dessus.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

2 LA FIABILITE ET LA VALIDITE DU QUESTIONNAIRE :

Puisque ce questionnaire est établit pour la première fois, donc il est nécessaire de vérifier sa fiabilité et sa validité, ce qui vont être présenté ci-dessous :

2.1 LA FIABILITE DU QUESTIONNAIRE :

La fiabilité du questionnaire peut se mesurer en deux manières soit par un test et un autre test ou par un test et le calcul d'Alpha de cronbach, les résultats se présentent dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 14:LE CALCUL D'ALPHA DE CRONBACH

Alpha de Cronbach	Alpha de Cronbach basé sur des éléments standardisés	Nombre d'éléments
,800	,902	45

Source : établit par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats affichés dans le tableau ci-dessus Alpha de cronbach est de 0.8 qui sont supérieure à 0.6, donc on conclut que le questionnaire est fiable.

Le tableau en **annexe N°(01)** présente l'importance de chaque élément dans le questionnaire et l'impact de sa suppression sur la valeur d'Alpha de cronbach ce qui influence la fiabilité du questionnaire.

2.2 LA VALIDITE DU QUESTIONNAIRE :

Afin de vérifier la validité du questionnaire, il est nécessaire de s'assurer de l'intra-corrélation entre les indicateurs liés à une phase du processus d'audit contractuel et les indicateurs liés à tous le processus d'audit contractuel (les trois phases d'audit).

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

2.2.1 INTRA-CORRELATION :

On va vérifier la corrélation des indicateurs liés à une phase donnée du processus d'audit avec les indicateurs de tous le processus d'audit contractuel, ce qui va être présenté ci-dessous :

2.2.1.1 INTRA-CORRELATION DE LA PHASE D'INTERIM DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL :

On va vérifier la corrélation de la phase d'interim du processus d'audit contractuel avec le processus d'audit au complet (les trois étapes du processus d'audit), les résultats se présentent ci-dessous :

TABLEAU 15: LA CORRELATION DES INDICATEURS DE QUALITE DE LA PHASE D'INTERIM AVEC LES INDICATEURS DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

		total des indicateurs de qualité liés à la phase d'interim d'audit contractuel	total des indicateurs du processus d'audit contractuel
total des indicateurs de qualité liés à la phase d'interim d'audit contractuel	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale) Somme des carrés et produits croisés Covariance : N	1 2922,700 100,783 30	,915** ,000 3361,200 115,903 30
total des indicateurs du processus d'audit contractuel	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale) Somme des carrés et produits croisés Covariance : N	,915** ,000 3361,200 115,903 30	1 4613,867 159,099 30

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

Source : établit par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

D'après les données affichées dans le tableau ci-dessus, on remarque que la signification égale à 0.000 qui est inférieure à 0.01 d'où on constate qu'il y'a une corrélation entre les indicateurs liés à la phase d'intérim et les indicateurs de tous le processus d'audit.

En **annexe N°(02)**, on trouve la moyenne et l'écart type des indicateurs liés à la phase d'intérim du processus d'audit contractuel et les indicateurs de tous le processus d'audit contractuel.

2.2.1.2 INTRA-CORRELATION DE LA PHASE DE CONTROLE DES COMPTES DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL :

On va vérifier la corrélation de la phase de contrôle des comptes du processus d'audit contractuel avec le processus d'audit au complet (les trois étapes du processus d'audit), les résultats se présentent ci-dessous :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABEAU 16: LA CORRELATION DES INDICATEURS DE QUALITE DE LA PHASE DE CONTROLE DES COMPTES AVEC LES INDICATEURS DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

	total des indicateurs de qualité liés à la phase de contrôle des comptes	total des indicateurs de questionnaire
total des indicateurs de qualité liés à la phase de contrôle des comptes	1	,939**
Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)		,000
Somme des carrés et produits croisés	286,800	1080,400
Covariance :	9,890	37,255
N	30	30
total des indicateurs de questionnaire	,939**	1
Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)		,000
Somme des carrés et produits croisés	1080,400	4613,867
Covariance :	37,255	159,099
N	30	30

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les données affichées dans le tableau ci-dessus, on remarque que la signification égale à 0.000 qui est inférieure à 0.01 d'où on constate qu'il y a une corrélation entre les indicateurs liés à la phase d'intérim et les indicateurs de tous le processus d'audit.

En **annexe N°(03)**, on trouve la moyenne et l'écart type des indicateurs liés à la phase de contrôle des comptes du processus d'audit contractuel et les indicateurs de tous le processus d'audit contractuel.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L’EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

2.2.1.3 INTRA-CORRELATION DE LA PHASE D’EMISSION D’OPINION ET DE RAPPORT :

On va vérifier la corrélation de la phase de contrôle des comptes du processus d’audit contractuel avec le processus d’audit au complet (les trois étapes du processus d’audit), les résultats se présentent ci-dessous :

Tableau (09) : La corrélation des indicateurs de qualité de la phase d’émission d’opinion et de rapport avec les indicateurs du processus d’audit contractuel

TABLEAU 17:LA CORRELATION DES INDICATEURS DE QUALITE DE LA PHASE D’EMISSION D’OPINION ET DE RAPPORT AVEC LES INDICATEURS DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL

		total des indicateurs de qualité liés à la phase d’émission d’opinion et de rapport	total des indicateurs de questionnaire
total des indicateurs de qualité liés à la phase d’émission d’opinion et de rapport	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	1	,619*
	Somme des carrés et produits croisés	388,967	172,267
	Covariance :	13,413	5,940
	N	30	30
total des indicateurs de questionnaire	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	,619*	1
	Somme des carrés et produits croisés	172,267	4613,867
	Covariance :	5,940	159,099
	N	30	30

*. La corrélation est significative au niveau 0,05(bilatéral).

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

D'après les données affichées dans le tableau ci-dessus, on remarque que la signification égale à 0.031 qui est inférieure à 0.05 d'où on constate qu'il y'a une corrélation entre les indicateurs liés à la phase d'émission d'opinion et de rapport et les indicateurs de tous le processus d'audit contractuel.

En **annexe N°(04)**, on trouve la moyenne et l'écart type des indicateurs liés à la phase de contrôle des comptes du processus d'audit contractuel et les indicateurs de tous le processus d'audit contractuel.

2.2.2 ANALYSE DISCRIMINANTE :

La validité discriminante consiste à décomposer l'échantillon en deux groupe supérieure et inférieure, puis calculer les moyennes et les écarts types et voir est ce que la différence est significative, les résultats se présentent comme suit :

Tableau (10) : Les statistiques des groupes

TABLEAU 18:LES STATISTIQUES DES GROUPES

	groupe	N	Moyenne	Ecart type	Moyenne erreur standard
total des indicateurs de questionnaire	groupe supérieur	10	189,4000	4,16867	1,31825
	groupe inférieur	10	163,1000	8,49117	2,68514

Source : établit par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les données affichés dans le tableau ci-dessus, on remarque que l'échantillon a été décomposé en deux groupes supérieure et inférieure et chaque groupe contient 10 répondants le reste de l'échantillon est entre les deux groupes.

on remarque que y'a une différence de moyenne et d'écart type entre les deux groupe tel que la différence de moyenne égale à 26,3000 et celle de l'écart type égale à 4,3225.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Pour finir, il reste à confirmer et de voir est ce que les différences ci-dessus sont significatives, et ce en faisant un test T qui va être présenté ci-dessous :

TABLEAU 19: TEST DES ECHANTILLONS INDEPENDANTS

Tableau (10) : Test des échantillons indépendants

	Test de Levene sur l'égalité des variances		Test t pour égalité des moyennes						
	F	Sig.	t	ddl	Sig. (bilatéral)	Différence moyenne	Différence erreur standard	Intervalle de confiance de la différence à 95 %	
								Inférieur	Supérieur
total des indicateurs de questionnaire	11,775	,003	8,792	18	,000	26,30000	2,99128	20,01555	32,58445
Hypothèse de variances égales			8,792	13,100	,000	26,30000	2,99128	19,84275	32,75725
Hypothèse de variances inégales									

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats affichés ci-dessus, on remarque que le test de Levene sur l'égalité des variances a donné les résultats suivant $F = 11.775$ et la signification égale à 0.003 qui est inférieure à 0.01 donc est significative et là on accepte hypothèse alternative qui dit que les variances égales et on rejette hypothèse nulle qui dit que les variances inégales.

Le fait qu'on choisit l'hypothèse de variances égales, on passe à la lecture des résultats du test T, tel que $t=8.792$ et la sig = 0.000 qui est inférieure à 0.01 donc les différences de moyennes et de l'écart type entre les deux groupes supérieure et inférieure sont significatives.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Donc après avoir testé intra-corrélation et la discrimination, on conclut que le questionnaire est valide.

3 VERIFICATION DES HYPOTHESES :

Afin de vérifier les hypothèses, on a adopté une analyse factorielle via l'utilisation d'ACP, en analysant les indicateurs liés à chaque phase du processus d'audit contractuel.

Les résultats se présentent comme suit :

3.1 L'ANALYSE DES INDICATEURS LIES A LA PHASE D'INTERIM D'AUDIT CONTRACTUAEL :

Afin de pouvoir infirmer ou confirmer nos hypothèses on procède à l'utilisation de l'analyse par composante principale ACP, donc il est nécessaire de s'assurer de la validation des conditions de son application, ce qui va être présenté ci-dessous :

- **Valider la condition de l'indice KMO et le test de Bartlett :**

TABLEAU 20:INDICE KMO ET TEST DE BARTLETT

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,616
Test de sphéricité de	Khi-deux approx.	198,517
Bartlett	ddl	62
	Signification	,000

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats affichés ci-dessus on remarque que :

- a) Indice de Kaiser-Meyer-Olkin égale à 0.616 qui est supérieure à 0.5

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

b) Le test de sphéricité de Bartlett : La signification (Sig.) égale à 0.000 qui est très significatif.

De ce fait, on conclut que la première condition relative au test de l'indice de KMO et de celui de Bartlett est vérifié.

- **Les données doivent être quantifiées.**

Les résultats obtenus par l'analyse de corrélation par SPSS sont présentés dans le tableau en **annexe N° (05)**.

- **Exécution de L'ACP**

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABEAU 21: VARIANCE TOTALE EXPLIQUEE

Composante	Valeurs propres initiales			Sommes extraites du carré des chargements			Sommes de rotation du carré des chargements		
	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	13,368	66,840	66,840	13,368	66,840	66,840	5,519	27,596	27,596
2	1,650	8,249	75,089	1,650	8,249	75,089	5,089	25,446	53,042
3	1,169	5,845	80,933	1,169	5,845	80,933	3,529	17,646	70,688
4	1,093	5,464	86,397	1,093	5,464	86,397	3,142	15,709	86,397
5	,749	3,744	90,141						
6	,513	2,564	92,704						
7	,346	1,731	94,436						
8	,309	1,546	95,982						
9	,262	1,309	97,291						
10	,227	1,136	98,428						
11	,121	,605	99,033						
12	,103	,514	99,547						
13	,055	,276	99,823						
14	,030	,152	99,976						
15	,005	,024	100,000						
16	4,554E-16	2,277E-15	100,000						
17	4,619E-17	2,310E-16	100,000						
18	3,421E-18	1,710E-17	100,000						
19	-4,007E-17	-2,004E-16	100,000						
20	-1,088E-16	-5,440E-16	100,000						

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

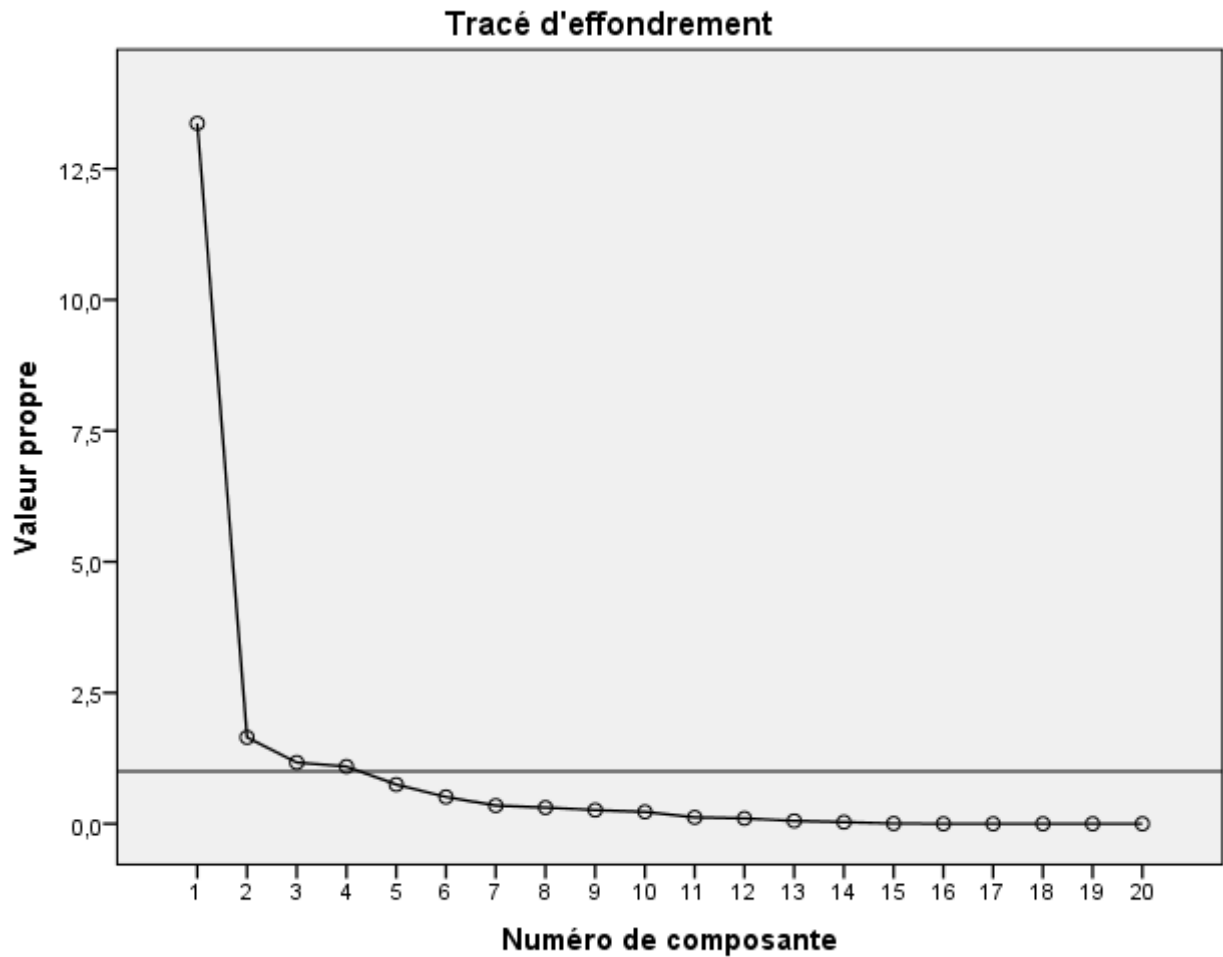


FIGURE 13:REPRESENTATION DES COMPOSANTES PRINCIPALES LIEES A LA PHASE D'INTERIM DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau ci-dessus.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABEAU 22:ROTATION DE LA MATRICE DES COMPOSANTES

	Composante			
	1	2	3	4
connaissance_risques	,845	,338	,133	,294
Règles_déontologie	,790	,155	,139	,373
Respect_plan	,786	,455	,242	,211
Pertinence_faiblesses	,786	,455	,242	,211
disposition_l'associé	,734	,337	,412	,212
compréhension_enjeux	,633	,352	,550	,279
Niveau_expertise	,186	,792	,221	,414
compréhension_entreprise	,443	,777	,257	,280
connaissance_spécificités	,443	,777	,257	,280
l'intégrité_client	,576	,740	,137	,012
connaissance_l'associé	,239	,739	,407	,214
Couverture_systèmes	,547	,685	,392	-,002
possession_cabinet	,140	,224	,839	,263
Degré_suivi	,452	,463	,626	-,094
Communication_nom_rôle	,287	,288	,619	,585
Qualité_réunions	,601	,229	,612	,224
compétences_capacités	,317	,118	,114	,899
Qualité_organisation	,223	,624	,121	,644
exploitation_rapports	,195	,196	,529	,581
Existence_spécialistes_informatique	,196	,250	,470	,548

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

Méthode de rotation : Varimax avec normalisation Kaiser.^a

a. Convergence de la rotation dans 8 itérations.

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

L'analyse d'ACP de notre recherche a permis de réduire les indicateurs de qualité liés à la phase d'intérim d'audit contractuel en quatre composantes différentes, de telle sorte que chaque indicateur soit corrélé avec les coordonnées évoluées dans chaque facteur avec des coefficients de corrélation aussi différents. Ce qui va nous amener à répartir les indicateurs de la phase d'intérim selon les hypothèses supposées en 04 facteurs :

Facteur 01 explique La qualité de processus d'audit contractuel dépend des règles de déontologies appliquées par le cabinet.

Facteur 02 explique La qualité de processus d'audit contractuel dépend des règles d'acceptation et de maintien de relation client

Facteur 03 explique La qualité de processus d'audit contractuel dépend de l'encadrement au sein de cabinet.

Facteur 04 explique d'autres règles

3.1.1 LA VALIDATION DE LA PREMIERE HYPOTHESE :

-La qualité de processus d'audit contractuel dépend de l'encadrement au sein de cabinet.

Indicateur 01 : La possession du cabinet des politiques et procédures qui doivent requérir du directeur général du cabinet ou son équivalent, afin d'avoir une culture interne qui valorise la qualité lors de la réalisation des missions

D'après les résultats conçus dans **le tableau (13)** de Rotation de la matrice des composantes, nous constatons que l'Indicateur en question se réfère dans le facteur no : 03, ce qui explique qu'il est bien corrélé avec les coordonnées de ce facteur que les trois autres facteurs. Cette corrélation s'est effectuée avec un coefficient de 0,839 qui est aussi le plus élevé en comparant les autres facteurs intégrés dans cette analyse, avec un degré de représentation de l'information atteint 66.84 %, ce qui nous permettra d'extraire cet indicateur parmi les facteurs formulés par l'ACP avec des indices de KMO et de Bartlett très significatifs. De l'autre volet on cherche à déterminer que cet indicateur soit corrélé avec tous les indicateurs constitués par le facteur no : 03, en calculant d'abord les coefficients de corrélation qui sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABLEAU 23: LES COEFFICIENTS DE CORRELATION DES QUATRE INDICATEURS PRINCIPAUX

		possession_cabinet	Qualité_réunions	Degré_suivi	Communication_nom_rôle
possession_cabinet	Corrélation de Pearson	1	,680**	,544**	,739**
	Sig. (bilatérale)		,000	,002	,000
	N	30	30	30	30
Qualité_réunions	Corrélation de Pearson	,680**	1	,781**	,738**
	Sig. (bilatérale)	,000		,000	,000
	N	30	30	30	30
Degré_suivi	Corrélation de Pearson	,544**	,781**	1	,603**
	Sig. (bilatérale)	,002	,000		,000
	N	30	30	30	30
Communication_nom_rôle	Corrélation de Pearson	,739**	,738**	,603**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	,000	,000	
	N	30	30	30	30

** . La corrélation est significative au niveau 0,01 (bilatéral).

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

Nous constatons que tous les coefficients sont très significatifs à 0.01, cela veut dire que l'indicateur 01 qui explique que La qualité de processus d'audit contractuel dépend de l'encadrement au sein de cabinet est bien corrélé avec le facteur 03 inclut dans l'analyse d'ACP. On peut donc conclure que cette hypothèse est bien validée.

3.1.2 LA VALIDATION DE LA DEUXIEME HYPOTHESE :

La qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles de déontologies appliquées par le cabinet.

Indicateur 02 : Règles de déontologie pertinentes du cabinet

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

De la même manière que la première hypothèse, on constate que l'Indicateur 02 est bien corrélé avec les coordonnées de facteur 01, dont ce dernier est saturé par l'Indicateur en question avec un coefficient de corrélation égal à 0.79 , et qui représente 75,089 % de l'information , veut dire qu' il représente 75,089% de la variabilité de résultats , ce qui nous permet aussi de retenir cet indicateur comme facteur formulé par l'analyse d'ACP.

De la même façon, on cherche à déterminer l'éventuelle corrélation entre cet indicateur et les autres indicateurs que compose le facteur 01. En calculant les coefficients de corrélation qui sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 24: LA CORRELATION ENTRE LES INDICATEURS APPARTENANT AU MEME FACTEUR ET L'INDICATEUR LIE A L'HYPOTHESE

	Règles_dé ontologie	connaissan ce_risques	Respec t_plan	disposition _l'associé	Pertinence_ faiblesses	compréhensi on_enjeux
Règles_dé ontologie	1	,829**	,745**	,745**	,745**	,678**
Sig. (bilat érale)		,000	,000	,000	,000	,000
N	30	30	30	30	30	30

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après ce tableau, les coefficients de corrélation sont très significatifs à 0.01, ce qui explique que l'indicateur 02 qui dépend des règles de déontologies appliquées par le cabinet est bien corrélé avec le facteur 01 intégré dans l'analyse d'ACP. On peut donc déduire que l'hypothèse 02 qui consiste à l'indicateur 02 est bien aussi confirmée.

3.1.3 VALIDATION DE LA TROISIEME HYPOTHESE :

-La qualité de processus d'audit contractuel dépend des règles d'acceptation et de maintien de relation client

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Indicateur 03 : La disposition du cabinet des compétences, capacités, moyens et le temps pour réaliser la mission ;

Indicateur 04 : La prise en considération de l'intégrité du client.

D'après l'analyse d'ACP effectuée par logiciel SPSS avec des indices de KMO et de Bartlett très significatifs, les deux indicateur de cette hypothèse se répartissent dans deux facteurs différents (facteur 02 et facteur 04), et vu la méthode de rotation de varimax exige que les facteurs de l'analyse ACP soient indépendants entre eux, on cherche à déterminer l'indépendance de ces indicateur, en calculant l'indice de Khi-deux, dont les résultats conçus dans le tableau réalisé ci-dessous expriment le coefficient de cette indice. Ainsi la présentation du tableau croisé relatif aux scores des deux facteurs.

TABEAU 25:TABLEAU CROISE L'INTEGRITE_CLIENT * COMPETENCES_CAPACITES

	compétences_capacités			Total
	Peu important	Important	Très important	
l'intégrité Important	2	3	7	12
_client Très important	1	0	17	18
Total	3	3	24	30

Source : établit par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

TABEAU 26: TEST DU KHI-DEUX

	Valeur	ddl	Signification asymptotique (bilatérale)
khi-deux de Pearson	6,563 ^a	2	,038

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Rapport de vraisemblance	7,587	2	,023
Association linéaire par linéaire	2,819	1	,093
N d'observations valides	30		

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

Nous constatons que la valeur de coefficient de khi-deux de Pearson mentionnée dans le tableau (16) ci-dessus est de 6,563 avec une signification p-value égale à 0,038 qui est inférieur par rapport au niveau de signification 0.05, et ce qui nous amène à rejeter l'hypothèse nulle H_0 : indicateur 03 et 04 ne sont pas indépendant, et accepter l'hypothèse alternative H_1 : indicateur 03 et 04 sont indépendant, pour dire qu'il est significatif, cela veut dire aussi que les scores obtenus dans ces indicateur sont assez distants, et ce qui est illustré dans le tableau(15).

En se référant à la variance de chaque facteur, on constate que la variance de facteur 02 égale à 1,650 tandis que celle de facteur 04 égale à 1,093 et qui nous semble plus au moins homogène, ce qui répond que les scores obtenus dans les indicateur 03 et 04 dont leurs coefficients de corrélation avec ces deux facteurs sont respectueusement 0,740 et 0,899 voir tableau (13) sont assez liés, et que ces deux facteur ont été choisis par notre analyse, de telle sorte que chaque facteur prononce un degré de représentation égal à 80,93 % pour le facteur 03 et 86,39 % pour le facteur 04, qui sont assez suffisant pour bien expliquer l'information contenue dans le facteur analysé, ce qui va nous faire convaincre que l'hypothèse en question est aussi validée.

3.2 L'ANALYSE DES INDICATEURS LIES A LA PHASE D'EMISSION D'OPINION ET DE RAPPORT D'AUDIT CONTRACTUEL :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Afin de pouvoir infirmer ou confirmer notre quatrième hypothèse on procède à l'utilisation de l'analyse par composante principale ACP, donc il est nécessaire de s'assurer de la validation des conditions de son application, ce qui va être présenté ci-dessous :

- **Valider la condition de l'indice KMO et le test de Bartlett :**

TABLEAU 27:INDICE KMO ET TEST DE BARTLETT

Tableau (17) : Indice KMO et test de Bartlett

Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,526
Test de sphéricité de	Khi-deux approx.	220,609
Bartlett	ddl	55
	Signification	,000

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

D'après les résultats affichés ci-dessus on remarque que :

- a) Indice de Kaiser-Meyer-Olkin égale à 0.526 qui est supérieure à 0.5
- b) Le test de sphéricité de Bartlett : La signification (Sig.) égale à 0.000 qui est très significatif.

De ce fait, on conclut que la première condition relative au test de l'indice de KMO et de celui Bartlett est vérifié.

- **Les données doivent être quantifiées :**

Les résultats obtenus par l'analyse de corrélation par SPSS sont présentés dans le tableau en annexe N° (06).

- **Exécution de L'ACP :**

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

TABLEAU 28: VARIANCE TOTALE EXPLIQUEE

Tableau (18) : Variance totale expliquée

Composante	Valeurs propres initiales			Sommes extraites du carré des chargements			Sommes de rotation du carré des chargements		
	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé	Total	% de la variance	% cumulé
1	4,968	55,199	55,199	4,968	55,199	55,199	4,307	47,853	47,853
2	1,512	16,800	71,999	1,512	16,800	71,999	2,173	24,146	71,999
3	,954	10,601	82,600						
4	,539	5,990	88,591						
5	,417	4,635	93,225						
6	,309	3,438	96,663						
7	,143	1,589	98,252						
8	,100	1,107	99,359						
9	,058	,641	100,000						

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

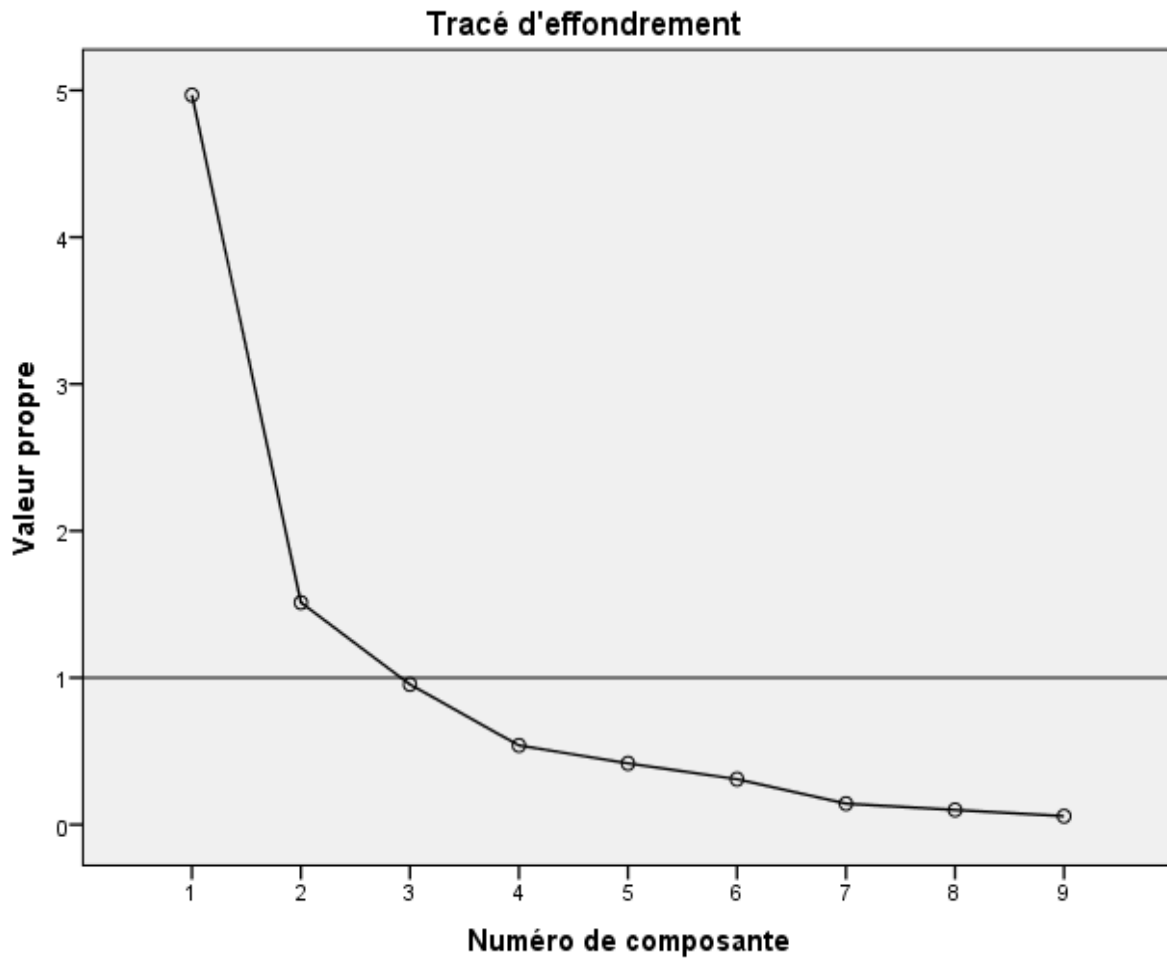


FIGURE 14: REPRESENTATION DES COMPOSANTES PRINCIPALES LIEES A LA PHASE D'EMISSION D'OPINION ET DE RAPPORT D'AUDIT CONTRACTUEL

Source : établi par nos propres moyens en tenant en compte les informations dans le tableau ci-dessus.

TABLEAU 29: ROTATION DE LA MATRICE DES COMPOSANTES

	Composante
--	------------

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L’EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D’AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

	1	2
Niveau_indépendance_auditeur	,905	,093
Qualité_rapports	,861	,242
Evaluation_conclusions	,840	,240
revue_extraits	,814	,248
Respect_règles_éthique	,773	,205
Précision_nature_calendrier	,438	,806
revue_contrôle	-,491	,722
rapport_mission	,525	,679
Définition_critères	,268	,559

Source : établi par nos propres moyens en fonction des résultats sur le terrain.

3.2.1 LA VALIDATION DE LA QUATRIEME HYPOTHESE :

Quatrième hypothèse : La qualité de processus d’audit contractuel dépend des règles liées à la réalisation des missions

Indicateur 01 : La revue de contrôle qualité pour tous les audits d’états financiers d’entités cotées

Indicateur 02 : Définition des critères auxquels une revue de contrôle qualité est obligatoire

Indicateur 03 : Précision de la nature, le calendrier et l’étendue de la revue de contrôle qualité de la mission

Indicateur 04 : Le rapport de la mission ne porte pas une date avant l’achèvement de la revue de contrôle qualité

Indicateur 05 : Une revue d’extraits choisis de la documentation de la mission concernant les jugements importants

Indicateur 06 : Evaluation des conclusions tirées aux fins de formulation du rapport.

D’après les résultats constatés dans le tableau de rotation de la matrice des composantes, nous admettons que les indicateurs de 01 à 04 sont bien corrélés avec le facteur 02, tandis que les

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

indicateurs 05 et 06 sont corrélés avec le facteur 01, et que ces deux facteurs comportent comme des composantes produites par l'analyse d'ACP de la troisième phase.

Donc les deux facteurs formulés par notre analyse qui consiste à valider la quatrième hypothèse sont bien saturés par ces indicateurs, et qu'a une tendance d'interpréter que ces indicateurs sont évolués comme des coordonnées de chaque facteur sélectionné par l'analyse, de telle façon qu'ils représentent l'information avec des valeurs satisfaisantes égale à 55,19 % pour le facteur 01 et 71,99 % pour le facteur 02 voir tableau (18). Ce qui va nous interpréter en se référant à la variance de facteur 01 qui égale à 4,96 et celle de facteur 02 qui égale à 1,51 qui sont pas aussi prononcées, que les scores obtenus dans les indicateur de facteur 01 sont assez liés, et c'est aussi le cas pour le facteur 02. Cela veut dire que les scores obtenus dans les deux facteurs qui expliquent l'hypothèse en question sont aussi liés entre eux, et donc on peut conclure que cette dernière est confirmée.

Conclusion :

CHAPITRE III : ETUDE DE CAS SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DU PROCESSUS D'AUDIT CONTRACTUEL, CAS : KPMG

Après avoir présenté l'organe d'accueil qui est KPMG Algérie, on a procédé à la présentation des différents aspects méthodologiques ainsi que l'échantillon sélectionné qui fera l'objet de cette enquête et étude sur l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel, qui se porte sur un aspect théorique relatif à la méthodologie de recherche et l'aspect pratique relatif à la présentation de l'enquête effectuée.

En second lieu, on a procéder à l'élaboration et l'analyse des données collectés après avoir diffusés le questionnaire aux personnels de KPMG ayant l'expérience en audit contractuel, dans le but de confirmer ou infirmer nos hypothèses qui sont des règles liées à la norme de qualité ISQC01, en visant à évaluer la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie plus précisément KPMG Algérie, et ce en évaluant l'importance relative aux indicateurs de qualité liés aux règles de la norme précédente.

Après avoir effectué l'analyse des réponses, on a conclu que nos quatre hypothèses sont confirmées, ce qui signifie que KPMG Algérie donne de l'importance significative à la qualité du processus d'audit contractuel.

La finalité de notre recherche est la construction d'une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel qui peut servir les organes soucieux sur la qualité d'audit d'augmenter la qualité de leur processus d'audit.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Afin de pouvoir évaluer la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie, on a subdivisé notre travail en trois chapitres, tel que dans le premier on a essayé de cerner les notions relatives à l'audit afin d'avoir une idée général en quoi consiste l'audit.

En second lieu, on a parlé sur la qualité du processus d'audit contractuel, en commençant par les définir, présenter ce qui est la démarche d'audit contractuel qui se débute par l'acceptation de la mission, connaissance générale de l'entreprise, évaluation du contrôle interne, contrôle des comptes puis l'émission d'opinion et de rapport.

Concernant la qualité d'audit après de l'avoir définir, on a présenté les études antérieures sur la qualité d'audit basés sur la qualité de l'auditeur qui ont été mis en cause lors des scandales financiers tel que ENRON aux USA, puis l'émergence de peu de recherches qui s'intéressent à la qualité du processus d'audit, d'où on a introduit la notion d'adaptabilité des travaux d'audit qui dis que les travaux d'audit doivent être adéquats aux risques identifiés, sans oublier de parler sur le comité d'audit qui joue un rôle important dans le contrôle qualité de l'audit, ainsi la présentation de la norme qui traite la qualité du processus d'audit à travers son système de contrôle qualité qui contient des règles régissant la qualité du processus d'audit contractuel.

Vu l'importance de la qualité d'audit recensé ces derniers temps et la mise en cause de l'approche classique de qualité, on s'est intéressé à mener une étude sur l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie, pour le faire on a posé la problématique suivante : « quels sont les facteurs déterminants de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie ? ». Afin de pouvoir répondre à cette problématique et de mener une enquête, on a supposé les hypothèses suivantes :

H1 : « la qualité du processus d'audit contractuel dépend de la qualité d'encadrement au sein du cabinet », H2 : « la qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles de déontologie appliquées par le cabinet », H3 : « la qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles d'acceptation et de maintien de la relation client », H4 : « la qualité du processus d'audit contractuel dépend des règles liées à la réalisation des missions ».

Afin de pouvoir infirmer ou confirmer les hypothèses citées ci-dessus, on a procédé à la distribution d'un questionnaire en ligne (Gmail, Linked In) et de main à main. Ce questionnaire comporte des questions qu'à travers leurs réponses, on pourra définir les caractéristiques de l'échantillon simultanément de tester les hypothèses.

Après l'effectuation de l'analyse de l'enquête en utilisant EXCEL et SPSS, plus précisément on a utilisé la méthode ACP (analyse par composantes principales) pour vérifier les hypothèses en analysant les réponses obtenues. Cette analyse nous a abouti à la confirmation des quatre hypothèses, ce qui signifie que KPMG Algérie donne une importance significative aux indicateurs de qualité du processus d'audit contractuel, qui sont liés aux règles du système de contrôle qualité de la norme ISQC01.

L'objectif atteint par notre recherche est la construction d'une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel, qui va servir les organes soucieux de la qualité d'audit, et ce par l'utilisation de cette échelle pour évaluer la qualité de leur processus d'audit mené et l'amélioration de la qualité en suivant les indicateurs illustrés dans chaque étape du processus d'audit contractuel.

Y'a pas un travail qui ne demande pas d'haleine, pour cela on a rencontré un peu de difficultés lors de la réalisation de ce modeste travail, tel que la réception des réponses, au début on n'a pas reçu assez de réponses, pour cela on a fait des relances, on s'est déplacé vers KPMG et distribuer le questionnaire sur quelques personnels ainsi le repartager sur Linked In et le renvoyer sur Gmail. En deuxième lieu, on a trouvé des difficultés dans l'analyse des données par SPSS où on était obligé de recourir aux professeurs spécialisés en SPSS afin de nous bénéficier de leurs conseils et trouver la meilleure manière de vérifier nos hypothèses. Faute des circonstances liés la vie sanitaire on a pas pu diffuser le questionnaire aux comités d'audit existant en Algérien pour bénéficier de leurs connaissances , tel que ils peuvent proposer d'autres indicateurs de qualité liés au processus d'audit contractuel, connaitre l'importance qu'ils accordent à nos indicateurs proposés...etc.

Ce travail ouvre, cependant, plusieurs autres pistes de recherches futures, tel qu'ils peuvent mener la même recherche en prenant en compte avis des comités d'audit en Algérie. Ou bien effectuer une analyse plus approfondie sur la qualité de chaque étape du processus d'audit, ou effectuer une

recherche plus précise de l'impact de chaque indicateur sur la qualité du processus d'audit ou bien étudier la relation entre les indicateurs et leurs impact.

Pour finaliser, il se voit nécessaire que l'Algérie pensera à instaurer la notion de la qualité du processus d'audit, et de mettre en place des comités d'audit dans les grandes et moyennes entreprises avec la prise en compte des normes qualité tel que la norme ISQC01. Et ce afin d'assurer d'avoir une information financière fiable et qui reflète la réalité de l'entreprise et éviter les scandales financiers.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrage :

1. BARBIER, E, « mieux piloter et mieux utiliser l'audit », édition Maxima, 1998.
2. BELAIBOUD, M, « Guide pratique d'audit financier et comptable », édition la maison des livres, 1986.
3. CHADEFAUX, M, « Audit fiscal », Edition Litec, 1987.
4. FEGHALI, K, « les techniques et les procédures d'audit comptable et financier : principes internationaux et pratiques libanaises », édition L'Harmattan, Paris, 2015.
5. FINET, (A) et autres : Gouvernement d'entreprise : Aspects managériaux, comptables et financiers, Editions de Boeck Université, Bruxelles, 2005.
6. GHIGLIONE, R, « Les techniques d'enquêtes en sciences sociales », Paris : Dunod, 2013.
7. GRAND, B & VARDALLI, B, « audit comptable et financier », Ed, Economica, Paris, 2006.
8. LARENT P, & PIERRE T, « Pratique de l'audit opérationnel », Editions d'organisation, 2003.
9. LURENT, P, & Tcherkawsky, P, « Pratique de l'audit opérationnel », les Editions d'organisation, 1991.
10. MASSELIN. J. L, MADERS, H.P, « Contrôle interne des risques : cibler, évaluer, organiser, piloter, maîtriser », Edition d'Organisation, Paris, 2006.
11. OBERT, R, & MAIRESSE, M, P, « comptabilité et audit », édition DUNOD Paris, 2009.
12. PEROTIN, R, & SOULET, F de Brugière, « le manuel des achats », Editions d'organisation, 2007.
13. PIGE, B, « La qualité de l'audit enjeux de l'audit interne et externe pour la gouvernance des organisations », édition de Boeck, 2015.
14. RAFFEGEAU, J, & DUBOIS, F, & MENONVILLE, D, 1984, « L'audit opérationnel », Edition Paris PUF.
15. RAFFEGEAU, J, & DUFILS P, & GONZALEZ, R, ASHWORTH, F.I, "Audit et contrôle des comptes", Edition Publi-Union, 1979.
16. RAFFEGEAU, J, « Audit et contrôle des comptes », édition Publi-Union, Paris, 1979.
17. RENARD, J, « théorie et pratique de l'audit interne », édition Eyrolles, paris, 2016.

18. SADI, N, E & MAAZOUZ, A, « pratique de commissariat aux comptes en Algérie ». Édition société national de la comptabilité, 1999.
19. SADI, N.E & MAAZOUZ, A, « Pratique de commissariat aux comptes en Algérie », Édition société nationale de comptabilité, 1999.
20. SCHICK, P, « Mémento d'Audit Interne », édition Dunod, 2007.
21. SIMONS, P, « Audit financier », les éditions d'organisation, Paris, 1987.
22. Société Nationale de Comptabilité, "Guide d'audit et de commissariat aux comptes", 1989.

Revue économique :

1. AYADI, A ; « Le nouveau référentiel algérien d'audit (NAA) - Enjeux d'application et perspectives » ; The journal of Economics and Finance (JEF) ; Édition Algérie, 2018.
2. BERTIN, E, & GODOWSKI, C, « Interactions entre les acteurs du processus global d'audit et gouvernance de l'entreprise : une étude exploratoire », Manuscrit auteur, publié dans "Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, Nice : France", 2010.
3. CHARLES, P, « Relations d'agence ; Opportunités de croissance et notoriété de l'auditeur externe : une étude empirique du marché français », 21ème Congrès de l'AFC, France, May 2000, halshs-00587501.
4. CHEMINGUI, M & PIGE, B, « La qualité de l'audit : analyse critique et proposition d'une approche d'évaluation axée sur la nature des travaux d'audit réalisés », Normes et Mondialisation, May 2004, France, fhalshs-00593012f.
5. DE ANGELO L.E, « Auditor Independence, 'low balling' and disclosure regulation », journal of accounting and economics, 1981.
6. KURIAN T, Social Audit, Centre for good governance, Hyderbad.
7. LAHBARI, H & MANITA, R, « L'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité en audit », Comptabilités, économie et société, May 2011, Montpellier, France, fhal-00650541f.
8. MANITA, R & PIGE, B, « La notation par les administrateurs des composantes de la qualité du processus d'audit », contrôle, audit et institution (s), May 2006, Tunisie, halshs-00548048.

9. MANITA, R, « La qualité du processus d'audit : une étude empirique sur le marché financier tunisien », La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, France, ffhalshs-00455733f.
10. PIOT, C & KERMICHE, L, « A quoi servent les comités d'audit ? Un regard sur la recherche empirique », 2009, ffhalshs-00537952f.
11. PRAT, C & HAURET, D, L'indépendance perçue de l'auditeur, revue française de gestion 2003/6 (n° 147).
12. SMAILI, N, &, STOLOWY, H & LABELLE, R, « la publication d'une information financière non conforme à la loi et aux normes : déterminant et compétences », Comptabilité-Contrôle-Audit, 2009/ 1 Tome 15, P, 159-198 : DOI : 10.3917/cca.151.0159

Rapports manuelles et guide :

1. Association Technique d'harmonisation de cabinet d'audit et conseil, "Audit financier. Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises et organisations".

Thèses et mémoires :

1. AUDOUSSET-COULIER, S, « La publication des honoraires d'audit par les sociétés cotées françaises : deux études de déterminants, les déterminants du caractère volontaire de la publication des honoraires d'audit et les déterminants du montant des honoraires d'audit publiés », thèse de doctorat en Science de Gestion, école des hautes études commerciales de Paris, 2008.
2. AYACHI, F, « commissariat aux comptes et gouvernance de l'entreprise », thèse de doctorat en science commercial, université d'Oran 2 Algérie, 2018.
3. AYACHI, F, « une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie », thèse de doctorat à l'université d'Oran deux, Oran, 2018.
4. AZOUNE, K, & FARSAOUI, N, « les facteurs déterminants de la qualité d'audit légal en Algérie du point de vue des commissaires aux comptes », mémoire de Master en sciences commerciales, école supérieure de commerce, 2016.

5. AZOUNE, K, & FERSAOUI, N, « les facteurs déterminants de la qualité d’audit légal en Algérie du point de vue des commissaires aux comptes », mémoire de Master, école supérieure de commerce Kolea, 2016.
6. BOUMEDIENNE M, R, « Qualité de l’audit légal à la lumière des mécanismes internes de gouvernance d’entreprise », Thèse de doctorat à l'université de Abou Bekr Belkaid Tlemcen, 2013-2014.
7. HERBACH, O, « le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audit financier : une approche par le contrat psychologique », thèse de doctorat en sciences de gestion, Université des sciences sociales Toulouse 1, 2000.
8. RAZGANI, H, Réseaux sociaux et compétence de l’auditeur de terrain le cas du cabinet d’audit et Co, thèse de doctorat en science de gestion, université Paris dauphine, 2011.
9. TANGAMO, C, 2011, "La pratique de l'audit marketing dans l'entreprise commerciale", mémoire de Master, Institut supérieur de commerce, Université de Liège, 2011.

Normes :

1. Norme ISQC 1, « contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d’audit ou d’examen d’états financiers, ainsi que d’autres missions d’assurance et de services connexes », 2009.
2. Normes ISA.

Les sites web :

1. <http://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/comite-d-audit-ou-des-comptes>. Consulté le 03/04/2020 à 12 :00.
2. https://doc.cncc.fr/docs/nep315?fbclid=IwAR1eryCCxzJLqtANz0duL4q3hGRPDuGsQT9k mhVUhRothW-_W_SrwRGY5gg consulté le 07/03/2020 à 18:29.
3. <https://www.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/audit/ca-fr-audit-Rapport-sur-la-qualite-de-l-audit-2017.pdf> consulté le 30/03/2020 à 16 :50.
4. <https://www.etudier.com/dissertations/Audit-Financier/63045349.html#:~:text=Selon%20l'IFAC%2C%20l',financiers%20inspirent%20aux%20utilisateurs%20vis%C3%A9s.&text=Toutes%20les%20d%C3%A9finitions%20s'accordent.une%20image%20fid%C3%A8le%20des%20comptes>. Consulté le 05/03/2020 à 21 :00.
5. MERCIER Samuel, éthique dans l'entreprise, 2000/2001, <http://mip-ms.cnam.fr/servlef/com.univ>. Consulté le 12/04/2020 à 21 :50.

Annexes

ANNEXES 1:STATISTIQUES DE TOTAL DES ELEMENTS

	Moyenne de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Variance de l'échelle en cas de suppression d'un élément	Corrélation complète des éléments corrigés	Carré de la corrélation multiple	Alpha de Cronbach en cas de suppression de l'élément
sex	190,5667	174,530	-,649	.	,813
Grade	187,2667	116,271	,709	.	,772
Depuis combien d'années exercez-vous l'audit	189,7667	151,909	,468	.	,788
Quels types d'établissement avez-vous fréquenté	190,8667	170,326	-,417	.	,807
Dans quel(s) secteur(s) le cabinet KPMG exerce son activité	187,8667	221,568	-,675	.	,907
La possession du cabinet des politiques et procédures qui doivent requérir du directeur général du cabinet ou son équivalent, afin d'avoir une culture interne qui valorise la qualité lors de la réalisation des missions	187,6667	159,195	,527	.	,793
Règles de déontologie pertinentes du cabinet	187,2667	159,168	,656	.	,792
La disposition du cabinet des compétences, capacités, moyens et le temps pour réaliser la mission	187,4667	149,568	,685	.	,782
La prise en considération de l'intégrité du client	187,4667	158,120	,614	.	,791

Bonne compréhension de l'entreprise et de son système d'information	187,4667	155,361	,842	.	,787
Bonne connaissance des spécificités de l'entreprise, de son secteur d'activité et des risques du métier	187,4667	155,361	,842	.	,787
Bonne compréhension des enjeux de la politique comptable de l'entreprise et des risques managériaux	187,6667	152,023	,817	.	,783
Bonne connaissance des risques et zones sensibles de l'entreprise	187,4667	152,740	,772	.	,784
Couverture des systèmes et processus significatifs et sensibles (risqués)	187,4667	157,361	,676	.	,790
Bonne exploitation des rapports interne dans l'appréciation des risques et l'identification des zones	188,0667	155,857	,610	.	,789
Pertinence des faiblesses et points sensibles dégagés et du rapport d'intérim	187,5667	151,840	,818	.	,783
Communication du nom et du rôle de l'associé responsable de la mission aux dirigeants et aux responsables de gouvernance de l'entité cliente.	187,6667	153,747	,709	.	,786

La disposition de l'associé responsable de la mission des compétences et d'une autorité adéquate à son rôle	187,5667	152,737	,763	.	,784
La prise de connaissance de l'associé responsable de la mission de ses responsabilités	187,5667	154,668	,644	.	,787
Qualité d'organisation de la mission et niveau de supervision des travaux par les managers ou l'associé en charge de la mission	187,5667	151,013	,713	.	,783
Respect du plan de charge de la mission	187,5667	151,840	,818	.	,783
Qualité des réunions d'information et de discussion avec le comité d'audit et des différents responsables de l'entreprise	187,7667	154,047	,717	.	,786
Degré de suivi des faiblesses et risques identifiés les années passés	187,5667	159,702	,475	.	,793
Niveau d'expertise de l'équipe d'audit	187,4667	156,602	,739	.	,789
Existence parmi l'équipe d'audit de spécialistes en informatique	187,6667	157,126	,502	.	,791
Organisation du travail et niveau de supervision de la mission	187,5667	150,875	,878	.	,781
Temps de présence et degré d'implication de l'associé responsable de la mission	187,9667	151,826	,783	.	,783

Respect du plan de charge de la mission	187,5667	170,530	-,356	.	,808
Taux de rotation des managers et responsables de la mission	188,6667	156,161	,388	.	,792
Cohérence des programmes d'audit avec les risques et faiblesses identifiés en phase d'intérim	187,4667	157,361	,676	.	,790
Qualité de suivi et d'assistance à l'inventaire physique	187,6667	159,954	,331	.	,795
Pertinence de la synthèse de la mission	187,1667	166,833	-,109	.	,802
Niveau d'expertise de l'équipe d'audit	187,5667	156,185	,757	.	,788
Stabilité de l'équipe intervenante entre la phase d'intérim et la phase finale de la mission	188,0667	159,030	,271	.	,796
Niveau d'indépendance de l'équipe et de l'associé responsable de la mission vis-à-vis de la direction	187,3667	167,551	-,141	.	,804
Qualité de la communication et niveau de collaboration de l'équipe d'audit avec les auditeurs interne et le comité d'audit	187,8667	160,740	,320	.	,796
La revue de contrôle qualité pour tous les audits d'états financiers d'entités cotées	187,7667	159,289	,386	.	,794
Définition des critères auxquels une revue de contrôle qualité est obligatoire	187,8667	160,878	,311	.	,796

Précision de la nature, le calendrier et l'étendue de la revue de contrôle qualité de la mission	187,6667	167,264	-,095	.	,805
Le rapport de la mission ne porte pas une date avant l'achèvement de la revue de contrôle qualité	187,8667	168,533	-,134	.	,810
Une revue d'extraits choisis de la documentation de la mission concernant les jugements importants	187,5667	166,323	-,039	.	,803
Evaluation des conclusions tirées aux fins de formulation du rapport	187,4667	166,257	-,034	.	,802
Qualité des rapports d'audit	187,3667	165,620	,019	.	,801
Niveau d'indépendance de l'auditeur dans la formulation de son opinion sur les comptes	187,3667	166,447	-,050	.	,802
Respect des règles d'éthique	187,3000	166,562	-,061	.	,802

ANNEXES 2:STATISTIQUES DESCRIPTIVES LIEES A LA PHASE D'INTERIM

	Moyenne	Ecart type	N
total des indicateurs de qualité liés à la phase d'intérim d'audit contractuel	89,9000	10,03906	30
total des indicateurs de questionnaire	178,0667	12,61344	30

ANNEXES 3:STATISTIQUES DESCRIPTIVES LIEES A LA PHASE DE CONTROLE DES COMPTES

	Moyenne	Ecart type	N
total des indicateurs de qualité liés à la phase de contrôle des comptes	47,8000	3,14478	30
total des indicateurs de questionnaire	178,0667	12,61344	30

ANNEXES 4:STATISTIQUES DESCRIPTIVES LIEES A LA PHASE D'EMISSION D'OPINION ET DE RAPPORT

	Moyenne	Ecart type	N
total des indicateurs de qualité liés à la phase d'émission d'opinion et de rapport	40,3667	3,66233	30
total des indicateurs de questionnaire	178,0667	12,61344	30

compréhension_entreprise	,528	,612	,535	,861	1,000	1,000	,800	,739	,861	,538	,811	,698	,710	,811	,760	,811	,701	,608	,861	,492
connaissance_spécificités	,528	,612	,535	,861	1,000	1,000	,800	,739	,861	,538	,811	,698	,710	,811	,760	,811	,701	,608	,861	,492
compréhension_jeux	,636	,678	,592	,698	,800	,800	1,000	,818	,800	,636	,824	,848	,824	,674	,623	,824	,845	,894	,854	,545
connaissance_risques	,390	,829	,559	,739	,739	,739	,818	1,000	,739	,477	,899	,591	,824	,599	,686	,899	,753	,603	,653	,439
Couverture_systèmes	,528	,612	,312	,861	,861	,861	,800	,739	1,000	,538	,811	,595	,811	,811	,591	,811	,701	,816	,722	,390
exploitation_rapports	,645	,527	,633	,323	,538	,538	,636	,477	,538	1,000	,471	,715	,550	,550	,588	,471	,576	,428	,458	,477
Pertinence_faibles	,507	,745	,488	,811	,811	,811	,824	,899	,811	,471	1,000	,599	,926	,630	,586	1,000	,707	,646	,710	,599
Communication_rôle	,739	,553	,757	,492	,698	,698	,848	,591	,595	,715	,599	1,000	,674	,674	,686	,599	,708	,603	,655	,697
disposition_l'associé	,609	,745	,488	,710	,710	,710	,824	,824	,811	,550	,926	,674	1,000	,704	,524	,926	,737	,646	,609	,599
connaissance_l'associé	,609	,497	,380	,710	,811	,811	,674	,599	,811	,550	,630	,674	,704	1,000	,770	,630	,582	,646	,670	,449

Qualité_organisation	,422	,517	,722	,591	,760	,760	,623	,686	,591	,588	,586	,686	,524	,770	1,000	,586	,549	,455	,756	,561
Respect_plan	,507	,745	,488	,811	,811	,811	,824	,899	,811	,471	1,000	,599	,926	,630	,586	1,000	,737	,646	,741	,599
Qualité_réunions	,680	,625	,545	,595	,701	,701	,895	,753	,701	,576	,737	,738	,737	,582	,549	,737	1,000	,781	,488	,502
Degré_suivi	,544	,500	,218	,680	,680	,680	,804	,603	,816	,422	,646	,603	,646	,646	,455	,646	,781	1,000	,504	,503
Niveau_expertise	,528	,442	,535	,722	,861	,861	,595	,533	,722	,538	,710	,595	,609	,710	,760	,710	,489	,544	,540	,698
Existence_spécialistes_informatique	,636	,427	,592	,390	,492	,492	,545	,439	,390	,477	,599	,697	,599	,449	,561	,599	,592	,503	,568	1,000

**ANNEXES 6: MATRICE DE CORRELATION DES INDICATEURS LIES A LA PHASE D'EMISSION
D'OPINION ET DE RAPPORT**

	revue_c ontrôle	Définition_c ritères	Précision _nature_c alendrier	rappo rt_mi ssion	revue_ex traits	Evaluati on_conc lusions	Quali té_ra pport s	Niveau_ind épendance_ auditeur	Respect _règles_ éthique
Corrélation	1,000	,104	,267	,170	-,260	-,255	-,148	-,261	-,111
Définition_critères	,104	1,000	,469	,329	,444	,386	,339	,218	,184
Précision_nature_calendrier	,267	,469	1,000	,800	,603	,595	,504	,395	,451
rapport_mission	,170	,329	,800	1,000	,476	,514	,579	,579	,595
revue_extraits	-,260	,444	,603	,476	1,000	,816	,655	,655	,552
Evaluation_conclusions	-,255	,386	,595	,514	,816	1,000	,802	,653	,515
Qualité_rapports	-,148	,339	,504	,579	,655	,802	1,000	,841	,671
Niveau_indépendance_auditeur	-,261	,218	,395	,579	,655	,653	,841	1,000	,843
Respect_règles_éthique	-,111	,184	,451	,595	,552	,515	,671	,843	1,000

ANNEXES 7: LE QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Master en sciences commerciales, option comptabilité et finance, à l'école supérieure de commerce de Kolea (ex : Alger), nous entreprenons une recherche portant sur le thème : « évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel en Algérie ».

L'objectif principal de cette étude est de construire une échelle de mesure de la qualité du processus d'audit contractuel, et de cerner les indicateurs de qualité de chaque étape du processus d'audit retenus par votre cabinet, pour cela nous adressons ce questionnaire aux différents employés du département Audit de votre cabinet.

Nous vous prions de bien vouloir nous honorer par votre réponse à notre questionnaire et en contrepartie nous vous accordons la garantie que l'ensemble des informations présentées resteront strictement confidentielles.

Nous vous remercions d'avance pour votre temps précieux et votre effort. En attendant, veuillez recevoir, Monsieur, Madame nos plus sincères salutations.

Q.1. Quels est votre sexe ?

- Homme
- Femme

Q.2. Êtes-vous ?

- Assistant débutant en audit
- Auditeur confirmé
- Senior 1
- Senior 2
- Superviseur
- Manager
- Senior manager
- partner

Q.3. Depuis combien d'années exercez-vous l'audit ?

- <5 ans
- 5 - 10 ans
- 10 - 20 ans
- >20 ans

Q.4. Quels types d'établissement avez-vous fréquenté ?

- Ecole supérieure
- Université

Q.6. Dans quel(s) secteur(s) le cabinet KPMG exerce son activité ?

- Services
- Banque-assurance
- Immobilier
- Agriculture
- Industrie

Les indicateurs de la qualité du processus d'audit contractuel au sein de KPMG :

Les indicateurs de qualité liés à la phase d'intérim d'audit contractuel :

En utilisant l'échelle de notation suivante pourriez-vous indiquer l'importance que vous accordez aux indicateurs liés à la phase d'intérim d'audit qui ont un impact sur la qualité du processus d'audit contractuel.

N°	Indicateur	Pas du tout important 1	Peu important 2	Moyennement important 3	Important 4	Très important 5
1	La possession du cabinet des politiques et procédures qui doivent requérir du directeur général du cabinet ou son équivalent, afin d'avoir une culture interne qui valorise la qualité lors de la réalisation des missions					
2	Règles de déontologie pertinentes du cabinet					
3	La disposition du cabinet des compétences, capacités, moyens et le temps pour réaliser la mission					
4	La prise en considération de l'intégrité du client					
5	Bonne compréhension de l'entreprise et de son système d'information					
6	Bonne connaissance des spécificités de l'entreprise, de son secteur d'activité et des risques du métier					
7	Bonne compréhension des enjeux de la politique					

	comptable de l'entreprise et des risques managériaux					
8	Bonne connaissance des risques et zones sensibles de l'entreprise					
9	Couverture des systèmes et processus significatifs et sensibles (risqués)					
10	Bonne exploitation des rapports internes (audit interne, reporting interne, rapports réalisés par des experts au profit de l'entreprise...) dans l'appréciation des risques et l'identification des zones sensibles					
11	Pertinence des faiblesses et points sensibles dégagés et du rapport d'interim					
12	Communication du nom et du rôle de l'associé responsable de la mission aux dirigeants et aux responsables de gouvernance de l'entité cliente.					
13	La disposition de l'associé responsable de la mission des compétences et d'une autorité adéquate à son rôle					
14	La prise de connaissance de l'associé responsable de la mission de ses responsabilités					
15	Qualité d'organisation de la mission et niveau de supervision des travaux par les managers ou l'associé en charge de la mission					
16	Respect du plan de charge de la mission					
17	Qualité des réunions d'information et de discussion avec le comité d'audit et des différents responsables de l'entreprise					

18	Degré de suivi des faiblesses et risques identifiés les années passés					
19	Niveau d'expertise de l'équipe d'audit					
20	Existence parmi l'équipe d'audit de spécialistes en informatique					

Les indicateurs de qualité liés à la phase de contrôle des comptes :

En utilisant l'échelle de notation suivante pourriez-vous indiquer l'importance que vous accordez aux indicateurs liés à la phase de contrôle des comptes qui ont un impact sur la qualité du processus d'audit contractuel.

N°	Indicateur	Pas du tout important 1	Peu important 2	Moyennement important 3	Important 4	Très important 5
1	Organisation du travail et niveau de supervision de la mission					
2	Temps de présence et degré d'implication de l'associé responsable de la mission					
3	Respect du plan de charge de la mission					
4	Taux de rotation des managers et responsables de la mission					
5	Cohérence des programmes d'audit avec les risques et					

	faiblesses identifiés en phase d'intérim					
6	Qualité de suivi et d'assistance à l'inventaire physique					
7	Pertinence de la synthèse de la mission					
8	Niveau d'expertise de l'équipe d'audit					
9	Stabilité de l'équipe intervenante entre la phase d'intérim et la phase finale de la mission					
10	Niveau d'indépendance de l'équipe et de l'associé responsable de la mission vis-à-vis de la direction					
11	Qualité de la communication et niveau de collaboration de l'équipe d'audit avec les auditeurs interne et le comité d'audit					

Les indicateurs de qualité liés à la phase d'émission d'opinion et de rapport :

En utilisant l'échelle de notation suivante pourriez-vous indiquer l'importance que vous accordez aux indicateurs liés à la phase d'émission d'opinion et de rapport qui ont un impact sur la qualité du processus d'audit contractuel.

N°	Indicateur	Pas du tout important 1	Peu important 2	Moyennement important 3	Important 4	Très important 5
1	La revue de contrôle qualité pour tous les audits d'états financiers d'entités cotées					
2	Définition des critères auxquels une revue de contrôle qualité est obligatoire					
3	Précision de la nature, le calendrier et l'étendue de la revue de contrôle qualité de la mission					
4	Le rapport de la mission ne porte pas une date avant l'achèvement de la revue de contrôle qualité					
5	Une revue d'extraits choisis de la documentation de la mission concernant les jugements importants					

6	Evaluation des conclusions tirées aux fins de formulation du rapport					
7	Qualité des rapports d'audit					
8	Niveau d'indépendance de l'auditeur dans la formulation de son opinion sur les comptes					
9	Respect des règles d'éthique					

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I : Les généralités sur l'audit	1
Section 1 : Approche théorique de l'audit	2
1 Historique :.....	2
2 Définition de l'audit :.....	5
3 Positionnement de l'audit par rapport aux notions mitoyennes :.....	8
3.1 Audit et contrôle :.....	8
3.2 Audit et conseil :.....	8
3.3 Audit et révision :.....	9
3.4 Audit et inspection :.....	10
4 Les différents domaines de l'audit :.....	11
4.1 L'audit des états financiers :.....	11
4.2 L'audit fiscal :.....	12
4.3 L'audit OPERATIONNEL :.....	13
4.4 L'audit STRATEGIQUE :.....	14
4.5 L'audit JURIDIQUE :.....	14
4.6 L'audit social :.....	15
4.7 L'audit MARKETING :.....	15
5 Types d'audit :.....	16
5.1 L'audit interne :.....	16
5.2 L'audit comptable et financier :.....	16
5.2.1 L'audit contractuel :.....	16
5.2.2 L'audit légal :.....	17
6 Les professionnels de l'audit :.....	18
6.1 Les auditeurs internes :.....	19
6.2 Les auditeurs externes :.....	19
7 Particularité des missions de contrôle :.....	21
8 Différents aspects de l'audit :.....	23
Section 2 : L'audit Contractuel	23
1 La mission d'audit Contractuel :.....	23
2 Les objectifs d'audit contractuel :.....	24

3	Les assertions d'audit:.....	24
3.1	Définition des assertions d'audit:	24
3.2	La typologie des assertions d'audit:.....	24
4	Le risque d'audit :	25
4.1	La définition du risque d'audit :	25
4.2	Les différents risques d'audit :	26
4.2.1	Le risque inhérent (RI) :.....	26
4.2.2	Le risque de non contrôle :	26
4.2.3	Le risque de non détection :	26
5	La matérialité en AUDIT :	27
5.1	La définition de la matérialité en audit :	27
Section 3 : Les normes d'audit.....		27
1	Les Normes internationales d'audit (ISA) :	27
2	Les Normes d'Audit Algérienne (NAA) :.....	32
3	La structure générale des normes d'audit :.....	32
3.1	Les normes générales :.....	32
3.2	Les normes de travail :	34
3.2.1	Normes relatives à la nature des travaux :	34
3.2.2	Normes relatives à l'organisation des travaux :	36
3.3	Les normes de rapport :.....	36
Conclusion du premier chapitre.....		38
Chapitre II : l'évaluation de la qualité du processus d'audit contractuel.....		39
Section 1 : la démarche d'audit contractuel.....		41
1	Acceptation du mandat :.....	41
2	Orientation et planification :.....	41
3	Evaluation du contrôle interne :.....	43
4	Contrôle des comptes :.....	45
5	Continuité d'exploitation et vérification spécifique :	46
5.1	Risque de non continuité d'exploitation	46
6	Rapport d'audit et interventions connexes :.....	46
6.1	Rapport général :.....	46

Section 2 : la notion de la qualité d’audit contractuel	48
1 Définition de la qualité de l’audit :	48
2 Les éléments essentiels de la qualité dl’audit :.....	49
2.1 Assurer l’excellence professionnelle :	49
2.2 Innovation de la démarche d’audit :.....	49
2.3 Communiquer des perspectives :.....	50
3 Le rôle de la qualité d’audit :.....	50
3.1 Augmenter la confiance dans les rapports d’audit :.....	51
3.2 Réguler les conflits d’agence :.....	51
3.3 Renforcement du concept de gouvernance de l’entreprise.....	52
3.4 La réduction de l’écart entre les attentes et la performance :(L’expectation GAP) :	52
4 Le comité d’audit en tant que dispositif de gouvernance de l’entreprise :.....	52
4.1 Définition du comité d’audit :	53
4.2 Missions du comité d’audit :	53
4.3 Comité d’audit et l’audit externe :	57
4.3.1 Le comité d’audit, les conflits auditeur-direction et l’opinion d’audit:	57
5 La qualité de l’audit contractuel basé sur la qualité de l’auditeur :	62
5.1 Les facteurs liés à l’auditeur :	65
5.1.1 L’indépendance :	65
5.1.1.1 L’indépendance d’esprit (ou de fait) :	66
5.1.1.2 L’apparence de l’indépendance :	67
5.1.2 La compétence :.....	67
5.1.2.1 Les facteurs influençant la compétence de l’auditeur :	68
5.1.3 L’éthique :	69
5.2 Les facteurs liés au cabinet d’audit :.....	70
5.2.1 La taille du cabinet :.....	70
5.2.2 La réputation :.....	71
5.2.3 La Revue du dossier par un Co-associé :	71
5.2.4 La Rotation des associés :	71
5.2.5 La charte d’éthique du cabinet :	72
5.3 Les facteurs liés à la relation auditeur auditée :.....	72
5.3.1 Situation financière de l’auditée :	72
5.3.2 Les honoraires d’audit :.....	73
5.3.3 La concurrence :	73
Section 3 : la qualité du processus d’audit contractuel	74

1	Les études sur la qualité du processus d’audit contractuel.....	75
2	Le niveau d’adaptabilité des travaux d’audit :	76
3	Approches de contrôle qualité :	78
4	La norme internationale de contrôle qualité ISQC01 :	79
4.1	Champ d’application de la norme ISQC01 :	79
4.2	Autorité de la présente NORME :	79
4.3	La date d’entrée en vigueur :	79
4.4	L’objectif :	80
4.5	Quelques définitions :	80
5	Le système de contrôle qualité :	81
5.1	Résponsabilité d’encadrement pour la qualité au sein du cabinet :	81
5.2	Règles de déontologie pertinentes :	81
5.3	Acceptation et maintien de relations clients et de missions spécifiques :	83
5.4	Ressources humaines :	83
5.5	Realisation des missions :	84
5.6	Suivi :	86

Conclusion du deuxième chapitre.....	88
--------------------------------------	----

Chapitre III : Etude de cas sur l’évaluation de la qualité du processus d’audit contractuel89

Section 1 : Présentation des organes d’accueil.....91

1	L’organigramme :	91
2	kpmg dans le monde :	93
3	KPMG ALGERIE :	93
3.1	L’équipe de KPMG :	94
3.2	Ses services :	94
3.2.1	Audit contractuel :	95
3.2.1.1	La mission d’audit contractuel :	95
3.2.2	Taxe et Légal :	96
3.2.2.1	Prestations juridiques :	96
3.2.2.2	Prestations fiscales :	96
3.2.3	Advisory :	97
3.2.3.1	Transaction service :	97
3.2.3.2	Accounting advisory service :	97
3.2.3.3	Business performance services :	97

3.2.3.4	IT Advisory Services :.....	98
3.3	Ses clients :.....	98
3.4	Ses publications :.....	98
3.5	Sa politique RH :	98
3.5.1	Recrutement :.....	98
3.5.2	Formation et développement des compétences :.....	99
3.5.3	Opportunités des carrières :.....	100
3.6	L'approche d'audit de KPMG :.....	100
3.6.1	Planning :.....	100
3.6.2	Evaluation du contrôle interne et des systèmes d'information :.....	101
3.6.3	Procédures substantives d'audit :.....	101
3.6.4	Synthèse :	101
3.7	Le positionnement de KPMG Algérie :	101
 Section 2 : Méthodologie de recherche et présentation de l'enquête.....		103
1	Aspects théorique : la méthodologie de recherche :	104
2	L'aspect pratique : la présentation de l'enquête :.....	106
2.1	L'objectif du choix de la méthode :.....	106
2.2	L'élaboration de l'enquête :	106
2.3	L'élaboration et la structure du questionnaire d'enquête :.....	106
2.4	Les outils utilisés dans l'analyse :.....	109
2.5	L'échantillonnage et les résultats de la collecte des données :.....	109
 Section 3 : L'analyse de l'enquête.....		109
1	L'analyse des questions dichotomique par Excel et avec SPSS :.....	110
1.1	Le sexe des répondants :.....	110
1.2	La profession de l'échantillon :	111
1.3	L'expérience de l'échantillon :.....	114
1.4	L'établissement d'étude de l'échantillon :	115
1.5	Le secteur d'activité du cabinet KPMG :	117
2	La fiabilité et la validité du questionnaire :.....	120
2.1	La fiabilité du questionnaire :.....	120
2.2	La validité du questionnaire :	120
2.2.1	Intra-corrélation :.....	121
2.2.1.1	Intra-corrélation de la phase d'intérim du processus d'audit contractuel :	121

2.2.1.2	Intra-corrélation de la phase de contrôle des comptes du processus d'audit contractuel :.....	122
2.2.1.3	Intra-corrélation de la phase d'émission d'opinion et de rapport :	124
2.2.2	ANALYSE DISCRIMINANTE :	125
3	verification des hypotheses :	127
3.1	L'analyse des indicateurs liés à la phase d'intérim d'audit contractuel :.....	127
3.1.1	La validation de la première hypothèse :	132
3.1.2	La validation de la deuxième hypothèse :	133
3.1.3	Validation de la troisième hypothèse :.....	134
3.2	L'analyse des indicateurs liés à la phase d'émision d'opinion et de rapport d'audit contractuel :.....	136
3.2.1	La validation de la quatrième hypothèse :.....	140
	Conclusion du troisième chapitre	141
	Conclusion générale.....	142
	Bibliographie.....	146
	Annexes.....	152
	Table des matières.....	170